

Coopération Nord-Sud et développement

Le défi de la réciprocité



Louis Favreau
Lucie Fréchette
René Lachapelle

Coopération Nord-Sud
et développement
Le défi de la réciprocité

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Le Delta 1, 2875, boulevard Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone : (418) 657-4399 • Télécopieur : (418) 657-2096
Courriel : puq@puq.ca • Internet : www.puq.ca

Diffusion/Distribution :

CANADA et autres pays

PROLOGUE INC.
1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Téléphone : (450) 434-0306 / 1 800 363-2864

FRANCE

AFPU-DIFFUSION
SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL
168, rue du Noyer
1030 Bruxelles
Belgique

SUISSE

SERVIDIS SA
5, rue des Chaudronniers
CH-1211 Genève 3
Suisse



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

COLLECTION
Initiatives

Coopération Nord-Sud et développement

Le défi de la réciprocité

Louis Favreau
Lucie Fréchette
René Lachapelle

2008



Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

Favreau, Louis, 1943-

Coopération Nord-Sud et développement : le défi de la réciprocité
(Collection Initiatives)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-1571-0

1. Coopération internationale. 2. Nouvel ordre économique international.
3. Développement économique. 4. Économie sociale. 5. Organisation
communautaire. I. Fréchette, Lucie, 1949- . II. Lachapelle, René. III. Titre.

JZ1318.F38 2008 327.1'7 C2008-940990-6

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme d'aide au développement
de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
grâce à l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages: INFOSCAN COLLETTE-QUÉBEC

Couverture – Conception: RICHARD HODGSON

Illustration: *Crowd #15*, DIANA ONG, SuperStock

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2008 9 8 7 6 5 4 3 2 1

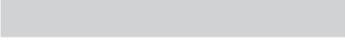
Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
© 2008 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 3^e trimestre 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec /

Bibliothèque et Archives Canada

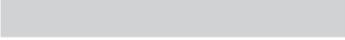
Imprimé au Canada



Remerciements

Tout ouvrage, comme la majorité des entreprises intellectuelles, est dans les faits une initiative en partie collective. Nous n'aurions pu produire un tel ouvrage sans la collaboration de plusieurs personnes. Nos premiers remerciements vont aux chercheurs et aux dirigeants de réseaux et plus particulièrement à l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI) et au Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) de même qu'à quelques OCI importantes dans le domaine, notamment Développement et Paix, UPA-DI, SOCODEVI et le CECI, OCI avec lesquelles nous travaillons sur une base régulière depuis plusieurs années. Nous les remercions grandement, pour leur apport prenant appui sur des travaux de recherche ou pour leur expertise professionnelle, l'ouvrage gagnant ainsi en proximité avec les expériences novatrices en cours et avec les défis à relever sur le terrain. Nos remerciements s'adressent aussi à nos collègues chercheurs du Sud. Parmi ceux-ci, nous songeons particulièrement à Abdou Salam Fall et Sambou Ndiaye du Sénégal, à Mumberto Ortiz et Paul Macquet du Pérou et à Patrick Donovan du Chili.

Nous voulons aussi mentionner que la production de cet ouvrage a bénéficié du soutien de plusieurs centres de recherche. Nommons, à l'Université du Québec en Outaouais, de celui des centres dont nous sommes membres ou collaborateurs réguliers, soit le Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CERIS), la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et l'Alliance de recherche université-communauté/ Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC).



Avant-propos

Au Québec, la coopération internationale, celle des organisations de coopération internationale (OCI) de façon toute particulière, a une longue tradition derrière elle (plusieurs décennies). Mais, aussi surprenant que cela puisse paraître, il y a très peu de recherches sur la question et encore moins d'ouvrages de synthèse sur le sujet qui en retraceraient l'histoire, les contours, les principales approches et les principaux champs de pratique.

Pourtant, avec l'intensification de l'interdépendance entre les nations, avec l'émergence de nouvelles formes de solidarité internationale... il va sans dire que la formation des nouvelles générations de militants, de dirigeants et de professionnels de ce secteur et la mise en place de nouvelles stratégies pour soutenir leurs partenaires du Sud nécessitent préalablement une connaissance d'ensemble et une mise en perspective. Cet ouvrage se veut donc une source de référence et une synthèse introductive à leur intention des principales dimensions de cette « autre » coopération : 1) ses origines et ses conditions d'émergence ; 2) ses différentes approches et sa liaison privilégiée avec l'*empowerment* des communautés ; 3) les politiques

publiques en la matière; 4) la contribution des OCI, des entreprises collectives, des gouvernements locaux aux communautés du Sud; 5) ses liens avec l'émergence d'un mouvement citoyen international. L'approche privilégiée est celle de la coopération internationale mise en rapport avec l'*empowerment* des communautés.

Ce livre s'adresse en tout premier lieu aux étudiants des sciences économiques, sociales et humaines (travail social, sociologie, géographie humaine, sciences politiques, psychologie communautaire, économie, gestion, développement régional, études urbaines...) et tout particulièrement en développement international et à tous ceux et celles qui projettent de travailler dans ce domaine comme agents de développement. Il est aussi, bien sûr, destiné à tous les intervenants en coopération internationale qui s'interrogent sur l'avenir de leur travail et sur les pratiques dont ils sont les initiateurs.

La coopération internationale au Québec s'appuie sur une longue et très riche expérience de plusieurs décennies – surtout du côté des OCI et de mouvements comme les syndicats de travailleurs, les coopératives et le syndicalisme agricole. Mais pour arriver à capitaliser sur cet ensemble, il nous fallait recenser les travaux de recherche, mettre à profit les différentes expériences et faire appel à diverses approches disciplinaires (organisation communautaire, sociologie et sciences politiques) afin de rendre compte de toute la complexité des questions abordées tout en opérant sur le mode de la mobilisation de connaissances à l'intention d'étudiants de collèges et d'universités et d'intervenants investis dans le domaine.

Louis Favreau
Lucie Fréchette
René Lachapelle



La nouvelle question Nord-Sud

Le développement à l'heure de la mondialisation néolibérale

Quels sont les grands défis sociaux de la planète aujourd'hui ? Où en sommes-nous rendus aujourd'hui en ce qui concerne la « lutte contre la pauvreté » et le combat pour le développement ? Quelle est la politique d'aide et de coopération des grandes institutions économiques internationales et des pays du Nord ? Y a-t-il un espace créé par de nouveaux acteurs pour faire face aux défis actuels de la planète ? Quelques repères de base en guise d'introduction.

LA NOUVELLE QUESTION NORD-SUD

Les grands défis sociaux de la planète aujourd'hui

En raccourci, le problème social numéro un à l'échelle de la planète peut aujourd'hui se poser de la façon suivante : il y a d'un côté 600 millions de riches et, de l'autre, 6 milliards de pauvres. Cet immense problème s'est traduit pendant les deux dernières décennies de mondialisation néolibérale par une montée de l'exclusion et de la précarité et une montée en force de l'économie informelle dans les pays du Sud (Lautier, 1994). Pour les mouvements sociaux et pour les porteurs de projets d'une coopération internationale de proximité, la question est alors devenue de savoir si de nouvelles formes de développement solidaire sont possibles dans le contexte où l'un des principaux enjeux est celui d'une véritable **mutation du travail et de la protection sociale**. Le travail salarié s'est affaïssé et l'économie informelle a connu une progression considérable. En même temps, l'État social, là où il y en avait un, s'est affaibli et même affaïssé là où il n'était encore qu'en émergence.

Toujours en raccourci, on peut affirmer qu'un deuxième problème a vu le jour de façon beaucoup plus explicite : la planète est jugée littéralement en état de survie, écologiquement parlant. Ce qui amène de nombreux mouvements et de grandes organisations internationales (ONGD, grandes conférences internationales de l'ONU...) à remettre en question de façon radicale notre mode de production et de consommation. La question qui se pose alors à tous est celle-ci : comment peut-on contribuer à faire face efficacement à cet autre enjeu majeur de notre planète, celui de la **protection de l'environnement** ?

Finalement, dans la dernière décennie, un troisième enjeu est devenu plus visible sur la scène publique internationale : la mondialisation néolibérale a favorisé un tel débridement de la finance que les répercussions au Sud

n'ont fait que s'amplifier : krach boursier au Mexique en 1994, dans les pays de l'Est en 1997, au Brésil en 1998, en Asie au tournant de l'an 2000 alors que l'on venait tout juste de s'aligner sur les « Objectifs du millénaire pour le développement, sorte de pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté » (PNUD, 2003) et aujourd'hui crise des liquidités aux USA (2008)... Bref, un troisième défi majeur à relever, celui de la **maîtrise de l'économie mondialisée**.

De grandes évolutions marquent donc les sociétés contemporaines. La mondialisation néolibérale de l'économie engendre de nouvelles formes d'exclusion au Nord comme au Sud et rétrécit les marges de manœuvre des États. À partir de cette lecture des grandes tendances actuelles, on constate aussi que la pauvreté a progressé dans plusieurs régions du globe mais surtout que, **derrière cette pauvreté, il y a des inégalités**. Deux exemples suffiront à le démontrer, celui du Mali en Afrique de l'Ouest et celui de l'Inde en Asie.

Dans le premier cas, on sait que deux millions de Maliens gagnent leur vie dans la filière du coton. Or, le marché international est sous l'emprise du coton américain et européen. Le Mali n'obtient que peu pour son coton car il n'arrive pas à bien s'écouler sur le marché. Ce pays est donc constamment placé en situation de dépendance (fluctuation des prix...). Une grande partie de sa main-d'œuvre est ainsi mise en situation de précarité. Bref, la pauvreté forme l'horizon de cette jeune démocratie dont la volonté de développement et de démocratisation de ses institutions depuis près de 20 ans est particulièrement manifeste. Cause principale de la pauvreté dans ce cas-ci : les structures du commerce international. Si l'on ne touche pas aux règles du jeu du commerce international, on n'arrivera jamais à vaincre la pauvreté dans ce pays.

Dans le second cas, en Inde, les « intouchables » représentent 25% de la population de ce pays d'un milliard d'habitants. Deux cent cinquante millions d'« intouchables » forment les « basses classes » d'une société qui, en dépit de sa démocratie (la plus vieille des pays du Sud,

1947), n'a pas encore réussi à éliminer son système de castes, lequel interdit à ces «intouchables» l'accès à nombre d'emplois et de services de base. Bref, dans ce cas, derrière la pauvreté, il y a des inégalités structurelles par la discrimination d'un système de castes. Si on ne touche pas au système de castes, encore là, on n'arrivera pas à vaincre la pauvreté. La question centrale devient donc la suivante: «lutte contre la pauvreté» ou combat pour le développement et la justice sociale?

Le Sud et le Nord

Dans cet ouvrage, l'utilisation de l'expression «le Sud» désigne principalement les pays en développement. Il s'agit bien sûr d'une simplification étant donné l'extrême diversité des situations avec, par exemple, d'un côté les nouveaux pays industrialisés (NPI) ou émergents comme l'Inde, la Chine, le Brésil et l'Afrique du Sud et, de l'autre, la moitié des pays africains exclus des échanges commerciaux internationaux. L'utilisation de l'expression «le Nord» est aussi une simplification puisque la précarité et l'exclusion sont également des réalités dans ces pays. Bref, il y a «des Sud» et «des Nord», mais il y a avant tout une réalité brutale, la fracture entre des pays riches, surtout localisés au Nord, et des pays pauvres, surtout localisés au Sud.

Le débat sur le développement

La notion de développement ne date pas d'hier: cela fait près de 50 ans qu'elle fait l'objet d'importants débats et de visions fort différentes, opposées même. Aujourd'hui, **après l'échec fortement ressenti des coopérations étatiques** des pays capitalistes du Nord dans le Sud, **après l'échec démoralisant du bloc soviétique** et son effondrement et **après l'échec démobilisant des mouvements de libération nationale** et de leur modèle «développementaliste», que reste-t-il? Le concept de développement a été mis à mal, ramené, croyons-nous, par les grandes institutions économiques internationales à une simple gestion de

la pauvreté et à la lutte contre l'extrême pauvreté. Pour d'autres, ce concept est même devenu une simple croyance occidentale, qui plus est, dépassé (Rist, 1996). Face à ce relativisme économique d'un côté ou culturel de l'autre, les deux poussés à leur limite, il convient de fournir un certain éclairage historique sur la notion et sur sa pertinence encore aujourd'hui.

En près de 50 ans d'histoire des pays du Sud (1960-2008), nous sommes passés de la décolonisation, et des espoirs qu'elle suscitait alors, à une mondialisation néolibérale. Ce début de basculement du monde, pour reprendre l'expression de Michel Beaud (2000), **n'a-t-il provoqué que du désenchantement**? Pour répondre à cette question, il apparaît utile de reconstituer l'itinéraire de ces décennies autour de la notion de développement.

Deux conceptions de base autour de la notion de développement

Dans les institutions de l'Organisation des Nations Unies, au sein des États, dans les ONGD et dans le monde des animateurs de la coopération internationale de proximité ou « alternative », deux thèses ont fait leurs marques dans les années 1960-1970 :

1. l'analyse libérale du sous-développement considéré comme retard, analyse associée notamment aux travaux de l'américain Walt W. Rostow au début des années 1970. Cette analyse a servi de repoussoir pour les uns, soit les ONGD et certaines agences liées à l'ONU, mais de référence pour les autres, soit la coopération étatique bilatérale ou multilatérale, notamment celle des États-Unis ;
2. l'analyse marxiste du sous-développement considéré comme blocage. Cette analyse a servi de référence aux ONGD « tiers-mondistes » et aux dirigeants de plusieurs pays du Sud attirés par le modèle des pays de l'Est et de la Chine et aux dirigeants de certaines organisations internationales.

Contrairement à l'opinion souvent répandue, les théories du développement ne circulent pas uniquement ni même surtout dans les milieux universitaires. Au contraire, pendant ces décennies-là, elles seront très présentes dans toutes les sphères des organisations internationales : agences de l'ONU, organisations internationales à vocation sociale tels l'UNESCO, le BIT, l'OMS, la FAO et le PNUD et les organisations économiques internationales tels que le FMI, la Banque mondiale et le GATT (devenu l'OMC).

Dans le premier cas, dans l'analyse libérale, le développement se définit à partir de **trois moteurs, soit l'urbanisation, l'industrialisation et l'économie de marché**, trois moteurs qu'on prétend être à l'origine du développement des sociétés du Nord à partir du XIX^e siècle (1830-1975). Mais ce modèle a vite été mis à mal. En premier lieu, il n'a pas fonctionné dans la plupart des pays du Sud. En Amérique latine par exemple, les lignes de force du développement ont plutôt été une **urbanisation sans industrialisation** (Bairoch, 1997), des classes politiques mettant l'État au service de leurs intérêts immédiats (les propriétaires terriens bloquant toutes les tentatives de réforme agraire), quelques pôles de croissance bien ciblés par des investisseurs du Nord favorisant plutôt un mal-développement et un endettement énorme. Bref, on paie la dette ou les intérêts de la dette et on fait du développement... dans les marges de ces sociétés.

En deuxième lieu, là où un certain développement s'est effectivement opéré (dans les nouveaux pays industrialisés [NPI] d'Asie du Sud-Est notamment), il a été largement démontré que ces pays ont réussi grâce à la forte capacité d'intervention de leur État et des choix appropriés d'insertion dans l'économie mondiale de ces mêmes États en partenariat avec les entrepreneurs privés locaux. Ce qui contredit la théorie avancée consistant à miser principalement sur le marché et subsidiairement sur l'État. Par exemple, l'industrialisation a ainsi décollé grâce à l'État au

Brésil (des années 1930 aux années 1950), en Algérie (des années 1960 et 1970), en Corée du Sud (des années 1960 aux années 1980).

Dans l'analyse marxiste du développement, les pays du Sud sont dans une situation de blocage issu de l'intervention des pays du Nord dans le Sud au temps de la colonisation et, par la suite, par une présence technologique et économique déterminante dont les entreprises multinationales ont été et sont les fers de lance. L'échange devient inégal entre les nations du Nord et les nations du Sud. Le problème de cette seconde analyse, c'est que le « bloc socialiste » des pays de l'Est, sur lequel plusieurs pays du Sud misaient, a implosé. Simultanément, le Sud n'a plus guère eu de possibilité de constituer une grande région de la planète pouvant participer à un même combat universel pour la justice sociale et pour le développement parce qu'il a lui-même éclaté. D'autre part, cette analyse n'offrait guère de possibilités d'agir sinon en considérant que seule la « révolution » changerait le cours des choses. Séduisante perspective pour certains mouvements mais qui fut de courte durée. Le débat s'est assez rapidement engagé dans une autre direction à partir des années 1980-1990, car les grands projets des uns et des autres ont échoué : les mégaprojets du Nord capitaliste dans le Sud créant dépendance, inégalités fortes et endettement des pays concernés et les méga-perspectives du « bloc socialiste » ne disposant pas des moyens de leurs ambitions ni d'une vision démocratique du développement. Point culminant du désenchantement : **le quasi abandon du thème du développement dans les années 1990**, parallèlement à l'effondrement du bloc socialiste. La seule perspective qui se pointe alors à l'horizon : la montée des droits de l'Homme et plus largement **la montée de l'humanitaire** devenue presque la seule finalité légitime dans les rapports entre nations par ces temps d'incertitudes et, finalement, la grande initiative des Objectifs du millénaire.

Bref, le retard du Sud et le mimétisme occidental de la perspective libérale, d'un côté, le blocage des pays du Sud par le Nord et le développement exclusivement endogène de la perspective marxiste, de l'autre, constitueront pendant deux décennies au moins (1960-1980) les deux référentiels de base des politiques et des débats internationaux en matière de développement.

Le renouvellement de la notion de développement aujourd'hui

Heureusement que, dans les débats sur le développement, tous ne s'étaient pas laissés enfermer dans les pesantes théories du développement illustrées précédemment. Du côté des économistes, des François Perroux (Perroux, 1981), des Louis-Joseph Lebret (Lebret, 1961), des Hirschmann et Myrdal s'interrogeaient, partant des expériences les plus significatives du Sud, sur un développement économique qui soit humain. D'où l'introduction capitale dans le débat de la distinction entre **croissance**, augmentation continue de la production, et **développement**, qui est l'organisation des produits, revenus et dépenses en fonction de l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population d'un pays (emploi, habitat, éducation, santé...).

Lebret, fondateur d'*Économie et Humanisme* en France, Perroux et quelques autres se feront les promoteurs d'un **développement solidaire**, au moment où les deux blocs en présence (capitaliste et socialiste) assimilent couramment développement des sociétés et croissance économique à travers l'indice de repérage classiquement reconnu pendant des décennies comme indice déterminant, l'indice du PNB par habitant. Dans les années 1990, des économistes du Sud prennent la relève pour introduire l'indice de développement humain (IDH) qui, année après année depuis près de 20 ans (1990-2008), alimente la base de calcul du *Rapport sur le développement humain* que publie le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'indice de développement humain est un indice composite dont les trois principaux éléments sont l'espérance de vie à la

naissance (de 25 à 85 ans), le niveau d'instruction (taux d'alphabétisation et taux de scolarisation) et le niveau de revenu. Sans être complet, le croisement de ces trois facteurs de base, en faisant valoir tout à la fois des indicateurs économiques et des indicateurs sociaux, introduit une véritable petite révolution : les organisations internationales (ONG et agences de l'ONU) peuvent désormais compter sur des référents qui n'assimilent plus croissance et développement. Cet indicateur clé introduit donc aujourd'hui à la **multidimensionnalité** du développement, ouvrant ainsi la porte à une approche autre qu'en termes de besoins économiques dits de base, pour se diriger vers d'autres repères de développement qui ne sont plus strictement économiques tels que l'éducation, l'accès à l'eau, un environnement non pollué ou le capital social.

Le **développement** est donc aujourd'hui plutôt conçu comme un processus de mobilisation de toutes les potentialités économiques, sociales et culturelles d'un pays (ou d'une région, ou d'une communauté locale) autour d'un certain nombre d'objectifs d'amélioration des conditions de vie des populations. Et comme toute mobilisation, il y a des avancées et des reculs, des points forts et des faiblesses, des conflits et des coopérations insoupçonnées.

Plutôt que de jeter la notion de développement aux orties, aujourd'hui plusieurs travaux sur la question avancent plutôt l'idée d'une **pluralité des modèles de développement** à travers le monde et d'une **pluridimensionnalité** du développement, développement qui n'a de sens qu'en combinant l'économique, le social et l'environnemental. Le concept de développement est non seulement jugé encore utile mais peut encore être considéré comme un concept clé par des chercheurs du Sud comme du Nord (Bartoli, 1999 ; Lipietz, 1989 ; Sachs, 1997). Avec la mondialisation néolibérale, ces auteurs ramènent à l'avant-scène la nécessité de réaffirmer la primauté de la société sur l'économie, de s'attaquer à l'exclusion sociale, à la promotion de la démocratie et à la création de nouvelles formes de régulation sociopolitique.

L'enjeu majeur du développement : la reconstruction d'États sociaux au Sud

En fait, trois questions sous-entendent tout le débat sur la « lutte contre la pauvreté » : la première question a trait à la pauvreté. De quoi s'agit-il ? De quoi parle-t-on au juste ? Quelle était-elle hier et quelle est-elle aujourd'hui¹ ? La seconde question également récurrente : que faire ? Secourir les miséreux ou supprimer la misère ? C'est d'ailleurs très exactement dans ces termes-là que l'on en parlait déjà au XIX^e siècle dans les débats sociopolitiques (Castel, 1995) ou dans le roman social (Victor Hugo). La troisième question est celle des générations actuelles : nous voulons changer le monde... de dire les nouvelles générations mobilisées autour des Objectifs du millénaire pour le développement, « un geste à la fois » d'ajouter l'ONG Équiterre (Nez, 2006, p. 4). Mais quel geste est le plus structurant pour en finir avec la pauvreté ?

Notre première proposition, dans le cadre de cet ouvrage est que **la grande oubliée** de cette « lutte contre la pauvreté » **est la lutte contre les inégalités**. **Notre seconde proposition** est que cette lutte contre les inégalités, source de cette pauvreté, prend appui dans la création de la richesse dans les pays du Sud et la manière dont on repense sa distribution. La pierre d'achoppement de cette lutte contre la pauvreté réside alors pour chaque pays **dans la construction, le renouvellement ou la reconstruction d'un État social**, perspective qui échappe presque totalement aux grandes institutions économiques internationales portées par le credo néolibéral (Favreau et Fall, 2007).

Le credo des officines des grandes institutions économiques internationales consiste en effet à douter fortement de la capacité de l'État à jouer un rôle majeur. Pourtant le social n'est pas réductible à la philanthropie, ni à l'aide au développement, encore moins à des mesures palliatives issues de politiques libérales. Le « social » renvoie plutôt à une vision centrée sur le bien commun, l'équité dans

l'accès aux services, le respect des droits des acteurs sociaux d'avoir des chances égales d'exercice du pouvoir, la participation citoyenne à déterminer des choix de vie et des choix de devenir de leur société. **Le bien commun, la satisfaction des droits humains, l'équité des choix de vie, l'exercice des libertés sont autant de facteurs qui impliquent l'État, en tant que puissance publique assurant la socialisation des ressources ainsi que leur redistribution.** L'État est en lui-même un bien public du fait de sa fonction stratégique de régulation et donc d'acteur collectif central dans l'impulsion des politiques publiques.

LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES GRANDES INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES ET CELLE DES ÉTATS DU NORD

Depuis deux décennies, sur la scène internationale, on ne parle plus véritablement de développement mais de « lutte contre la pauvreté ». Les médias sont de la partie en couvrant la nouvelle sur la famine en Somalie, les centaines de milliers d'enfants brésiliens abandonnés, les épidémies de sida en Afrique, le tsunami en Asie du Sud-Est, les bidonvilles à Rio (Brésil), à Calcutta (Inde) ou à Dakar (Sénégal)... Plusieurs artistes et grandes vedettes de la chanson sont aussi de cette mouvance humanitaire. Par ailleurs le contexte politique international dans lequel évolue cette lutte contre la pauvreté n'est pas neutre : il y a la guerre en Irak et en Afghanistan... le conflit entre Israël et la Palestine, le terrorisme international... Cela semble toutefois être sur un registre séparé du premier, celui de la sécurité.

Certes, des politiques qu'on disait de développement ont été pilotées depuis 25 ans par les institutions économiques internationales (FMI, Banque mondiale). Ces politiques ont un nom : Programme d'ajustement structurel

(PAS). Mais cet ajustement structurel a été très précisément porteur, au plan social, d'effets dévastateurs en laminant littéralement les infrastructures de base de nombreux pays en matière d'éducation, de santé, de services sociaux, d'habitat... D'où l'expression généralement reçue aujourd'hui d'« États en déroute » et d'« États fragiles ». On en a un bon aperçu avec l'Énoncé de politique internationale de l'ACDI (2005) et l'approche avec les trois D, soit, dans l'ordre, Diplomatie, Défense et Développement international. Période d'incertitudes: Que faire? Comment le faire et avec qui? Avec quelles ressources, obtenues comment et auprès de qui?

En fait, la politique des grandes institutions économiques internationales s'est déployée dans deux directions tout à fait différentes:

1. La première a été de faire du développement sélectif en misant sur les marchés émergents, les régions gagnantes, celles qui ont un potentiel de croissance rapide (la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud...), celles qui ont une classe moyenne en formation et donc une capacité de consommation de masse, le tout représentant de nouveaux marchés pour les investisseurs occidentaux.
2. La seconde a été d'entreprendre une « lutte contre la pauvreté » pour les régions considérées comme perdantes: si une minorité de pays dits autrefois du tiers-monde, surtout en Asie, s'en tirent à bon compte, par contre en Amérique latine et encore plus en Afrique, nombreux sont les pays où il faut bien faire quelque chose, c'est-à-dire contrer la pauvreté et surtout l'extrême pauvreté.

Et ces deux stratégies, non seulement diffèrent, mais évoluent séparément l'une de l'autre. De cette manière, elles répondent très mal aux défis actuels auxquels font face le Nord comme le Sud, défis qui sont indissociablement économiques, environnementaux et sociaux. Dans les deux cas, on ne touche pas aux règles qui régissent actuellement l'économie internationale et son architecture financière.

Dans un tel contexte, les Objectifs du millénaire sont-ils à la hauteur ? Tout comme l'économiste Servet (Servet, 2005), nous considérons ces objectifs comme étant minimalistes (l'extrême pauvreté et les problèmes endémiques), les budgets extrêmement limités si on les compare avec ceux consacrés à la défense, d'autant plus que cela dissimule la baisse chronique de l'aide publique au développement de la part des pays de l'OCDE (exception faite des pays scandinaves, du Luxembourg et des Pays-Bas) laquelle est passée de 0,51 % du revenu national en 1960 à 0,22 % en 2000 alors qu'il avait été établi 30 ans plus tôt à 0,7 % du revenu national. L'objectif est aussi idéaliste dans la mesure où il fait miroiter des objectifs sociaux concrets, apparemment réalisables, mais sans tenir compte des obstacles structurels sur leur chemin : les politiques néolibérales dont le credo nous renvoie aux vertus du marché ; les discriminations sociales dans nombre de sociétés ; la faiblesse des infrastructures de base pouvant assurer une véritable lutte contre la pauvreté (des écoles, des routes, des services sociaux et de santé...) sans compter les cadres institutionnels et les politiques nécessaires pour assurer un minimum de démocratie sociale et politique.

Mentionnons dès maintenant que cela n'est pas resté sans réponse : des mouvements sociaux ont fait émerger **de nouvelles formes d'action collective**, comme lors de toutes les grandes périodes de transformation des sociétés et de leur économie. Nos travaux de recherche en réseau international ont permis de révéler une vitalité nouvelle de communautés locales tant au Nord qu'au Sud (Favreau et Fall, 2007 ; Fall, Favreau et Larose, 2004 ; Favreau et Fréchette, 2002 ; Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999). Car si, d'un côté, les grandes tendances de la période ont trait à la progression de la pauvreté et des inégalités, à l'environnement menacé de la planète et à la faiblesse des régulations pour contrer la logique dominante de maximisation du profit de l'économie de marché, de l'autre, on assiste à l'émergence de **contre-tendances**. Le Forum social

mondial en témoigne largement depuis la tenue de sa première rencontre à Porto Alegre en 2001. Nous y reviendrons dans d'autres chapitres de cet ouvrage.

LA NOUVELLE QUESTION NORD-SUD : CONTRER LA LOGIQUE DE LA DÉPOLITISATION EN COURS

Si l'on met en perspective tous ces débats sur l'avenir de nos sociétés dans une perspective Nord-Sud, une première tendance se dégage : entre le Nord et le Sud, les inégalités sont profondes. La différence n'en est pas seulement une de degré (rattrapable à la limite) mais de nature. En deuxième lieu, la coopération internationale est une notion malmenée : elle ne réussit pas à empêcher les guerres et l'accroissement des inégalités. Faut-il s'en surprendre ! Mais surtout elle est en porte-à-faux, mal assurée parce qu'elle est devenue une réalité convenue autour de la « lutte contre la pauvreté » : *a*) elle évacue la notion de développement ; *b*) elle sous-estime l'importance de faire évoluer simultanément la démocratie représentative, le droit, la liberté d'association et la liberté de presse, tout en faisant référence à l'importance de la société civile ; *c*) elle restreint le rôle social des États (leur fonction redistributive) et fait appel à la philanthropie internationale. Difficile débat dans un contexte de consensus ambiant aux allures progressistes : « [...] peut-on être en désaccord avec des politiques de décentralisation, de partenariat, de participation de la société civile, [...] de protection de l'environnement, [...] de lutte contre la corruption [...] » nous dit Lévy (2000, p. 83-84). Car il y a différentes positions, en grande partie divergentes, derrière cette unanimité. « Décentralisation », « participation de la société civile », « partenariat », etc. : qu'y a-t-il derrière ces mots selon qu'on travaille dans une ONG, une agence nationale de développement (l'ACDI par exemple) ou un service de la Banque mondiale ou du PNUD ?

Il faut ici contrer la logique de dépolitisation qui réduit tous les problèmes à des questions de gestion en fonction d'objectifs atteignables avec des échéances à la carte, des résultats tangibles, chiffrés... enrichis de « meilleures pratiques », la plupart du temps d'ailleurs non reproductibles. En fin de compte, tout cela ressemble d'assez près à du travail de « pompier social ». Le développement en cours d'un mouvement citoyen international redonne à la coopération internationale la possibilité de refaire des choix politiques privilégiant la lutte contre les inégalités qui tiennent moins à la disparité des revenus qu'à l'inégalité des « capacités » (Sen, 2000) ; le développement d'alternatives économiques dans un contexte d'économie plurielle ; le renforcement d'États sociaux s'appuyant sur ce que Lévy désigne comme des « milieux sociaux intermédiaires » – collectivités territoriales, syndicats, coopératives, organisations paysannes, associations professionnelles, etc. – regroupés en organisations internationales de syndicats, d'organisations paysannes, de coopératives ou en réseaux internationaux comme le Forum social mondial (FSM), le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS) ou ceux du commerce équitable ou du développement local.

LA MONDIALISATION EN COURS ET LES NOUVELLES COORDONNÉES DE LA CONJONCTURE POLITIQUE INTERNATIONALE

La décennie 1990 a modifié substantiellement la donne avec la montée du néolibéralisme et l'interdépendance entre les nations de la planète entière s'est accrue considérablement en moins de deux décennies.

Le nouveau souffle de la mondialisation : les trois clés

En ce qui a trait à la mondialisation, il convient d'abord de distinguer les registres sur lesquels elle opère : économique, politique et culturel. Or ce qui apparaît majeur en ce début de millénaire, c'est à la fois le saut qualitatif et la simultanéité du nouveau souffle de la mondialisation sur les trois registres. La mondialisation peut se définir comme étant **l'échange entre les peuples** aux plans économique, politique et culturel : échange égal ou inégal, donnant lieu à des relations internationales de coopération ou de conflit, et échanges donnant lieu à une plus ou moins grande interdépendance. Or, sur une période très courte, grosso modo la décennie 1990, les trois registres d'échange se sont radicalement et simultanément modifiés.

D'abord, **au plan politique**, les années 1990 marquent la réouverture d'une question fondamentale, la gouvernance mondiale. La mondialisation, c'est d'abord la fin d'un ordre géopolitique mis en place dans le cadre du grand combat du xx^e siècle entre le capitalisme et le communisme. Symbole de la fin de cet ordre, la chute du mur de Berlin (1989) marque la fin d'une polarisation de plus de 70 ans après la Révolution russe, et de 40 ans de guerre froide entre l'Union soviétique et les États-Unis, dans et hors de l'ONU (1950-1990).

Mais c'est aussi l'ouverture à la recherche d'une **nouvelle gouvernance mondiale** : comment gérer les conflits entre nations ? Comment relancer le développement des pays les plus pauvres ou, selon l'euphémisme, les pays moins avancés (PMA) ? Quel rôle attribuer à l'ONU et à ses institutions politiques multilatérales (PNUD, UNESCO, OMS, OIT, etc.) ? Le 11 septembre 2001 et ses séquelles, la découverte d'un nouveau terrorisme plus virulent, plus organisé au plan international et plus ramifié dans nombre de pays et d'institutions, et la mainmise des États-Unis sur la gestion de ces conflits n'ont fait qu'amplifier le problème (Laïdi, 2003).

Ensuite, **au plan économique**, les années 1990 marquent la fin des régulations économiques internationales sous le contrôle des États, par exemple dans le cadre des accords commerciaux du GATT, et la montée en puissance de la finance qui pilote désormais l'économie, cette fois-ci à l'échelle de la planète. Et avec ce nouveau pilotage, l'éclatement de crises financières successives. La question forte qui se pose alors est celle-ci : **quels dispositifs de régulation économique** sont à développer au plan international ? Quel devrait être le rôle de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale ? Les États se voient couper les ailes par le capital financier. Mais ils sont aussi confrontés au questionnement de l'aménagement du territoire. Tant au Nord qu'au Sud, l'émergence d'archipels de richesse, la recherche d'un renforcement au détriment de la nation des grandes métropoles et des régions pour affronter la mondialisation, c'est-à-dire la concurrence entre territoires pour tirer leur part du dynamisme d'une économie qui aurait de moins en moins d'allégeance territoriale.

Enfin, **au plan culturel**, la révolution technologique avec l'arrivée d'Internet en 1990 (quelques milliers d'abonnés cette année-là, 10 ans plus tard, plus de 400 millions et aujourd'hui plus de 700 millions) soulève d'autres questions centrales : celle des modes d'organisation du travail et celle des modes de vie que modifient substantiellement les nouvelles technologies des communications, mais aussi le métissage des cultures accentué par les communications de masse et les migrations massives de populations.

SOCIÉTÉS DU NORD ET SOCIÉTÉS DU SUD : LES MUTATIONS SOCIALES EN COURS

Au Nord comme au Sud, les sociétés se transforment radicalement sur le plan social comme sur le plan économique (Martin, Metzger et Pierre, 2003 ; Castells, 1998). En effet, on ne peut plus parler pour le Sud d'un processus continu de libération nationale, de pays qui sont en voie

de développement et d'une conjoncture favorable à une solidarité internationale « tiers-mondiste » caractérisée par une certaine unité politique de nations « exploitées » par le Nord. On ne peut plus parler pour le Nord de sociétés où l'État social assure un avenir meilleur pour tous et l'économie, une garantie d'emploi pour tous. Bref, **l'avenir est redevenu incertain. Au Nord**, les démocraties sont sérieusement mises à l'épreuve par la montée du chômage et de la précarité. **Au Sud**, la déstabilisation économique et sociale semble l'emporter sur le développement pour une majorité de pays. **Interrogation centrale** qui pointe à l'horizon : quel type de société et de développement pour le XXI^e siècle ? Et quel rôle pour la coopération internationale de proximité entre le Nord et le Sud ? Bref, on peut résumer les nouvelles tendances de la façon suivante : 1) une mondialisation néolibérale avec ses corollaires, la financiarisation de l'économie et l'affaiblissement des États ; 2) la montée généralisée de la précarité et la globalisation de l'exclusion ; 3) la planétarisation de la crise écologique. Mais le pire n'est jamais sûr !

Une autre mondialisation en émergence : le local et le global

Partout dans le monde aujourd'hui, **des expériences inédites de mobilisation sociale et des solidarités territoriales** ont surgi. Partout dans le monde, des initiatives sont en voie de renouveler le mouvement des travailleurs, le mouvement coopératif et les organisations paysannes. De cet ensemble d'initiatives d'aujourd'hui, un certain nombre s'inscrivent dans la mouvance d'un mouvement citoyen international émergent. La mondialisation telle qu'elle est proposée par le néolibéralisme n'est pas la seule possible car il existe des contre-tendances. Dans cette foulée, un certain nombre de travaux mettent en lumière **l'autre face de la mondialisation**, celle de l'émergence d'un mouvement citoyen international.

Développement au Sud : l'entrée en scène de nouveaux acteurs

En matière de développement, l'influence décisive demeure certes entre les mains des multinationales, des grandes organisations internationales et des États des pays du Nord (Bartoli, 1999). Cependant, les formes qu'a prises la solidarité internationale dans les 25 dernières années ont changé la donne avec l'émergence à l'avant-scène de nouveaux acteurs « qui instaurent des relations directes avec les représentants des communautés locales de base (quartiers, villages, chefs de famille, associations de femmes, de jeunes, de producteurs, etc.) » (Copans, 2006, p. 61). Copans, dans son ouvrage, parle surtout des ONG mais elles ne sont pas les seules : les gouvernements locaux (dans le cadre de la coopération décentralisée), les diasporas, les organisations paysannes, les syndicats de travailleurs, le mouvement coopératif et le mouvement associatif sont aussi parties prenantes d'initiatives locales, nationales et internationales comme nous l'avons proposé dans quelques ouvrages issus des travaux du réseau international de recherche *Création de richesse en contexte de précarité* (voir le site en développement international de nos centres de recherche : <www.uqo.ca/ries2001>).

En fait, les gouvernements centraux du Nord, à la faveur d'un resserrement important de leurs budgets, ont ouvert une brèche dans la coopération interétatique qui prévalait jusqu'alors : non seulement la Banque mondiale a encouragé la décentralisation dans les pays du Sud en direction des communes et des régions mais un mouvement de décentralisation s'est également amorcé dans l'aide publique au développement des États du Nord. Avec des fortunes diverses, les ONG ont saisi la balle au bond, puis des municipalités, des coopératives, des organisations de producteurs agricoles et des syndicats des travailleurs.

C'est ainsi que la Fédération canadienne des municipalités se dotera d'un programme international de jumelage entre villes et villages du Nord et du Sud financé par

l'ACDI. Ce n'est pas un cas unique. En Europe, nombre de pays font de même dans le cadre de ce qui est appelé d'ailleurs la « coopération internationale décentralisée ». SOCODEVI, né en 1985 d'une entente entre diverses fédérations du mouvement coopératif pour développer des projets de coopération avec le Sud, capitalisera sur cette tendance. Le mouvement des caisses populaires Desjardins, qui en avait les moyens, avait déjà pris les devants au début des années 1970 en créant Développement international Desjardins (DID). L'Union des producteurs agricoles crée au début des années 1990 UPA Développement International (UPA-DI) et ira aussi de ce côté pour cofinancer avec l'ACDI des projets dans le Sud tandis que la CSN et la FTQ, les deux grandes centrales syndicales québécoises, qui sont aujourd'hui membres de la nouvelle Confédération syndicale internationale (CSI), participeront à divers programmes de solidarité internationale, surtout au sein de la francophonie syndicale (en Haïti, en Afrique francophone...) en allant chercher ce cofinancement.

En sciences sociales du développement, l'objectif est de comprendre la nature de ces nouveaux rapports sociaux entre le Nord et le Sud dans lesquels ces acteurs interviennent, notamment l'importance accordée, depuis deux décennies, au plan local hier si décrié et considéré comme résiduel. C'est le « national » qui prévalait. Mais si le « local » a ses avantages, dont celui de la proximité des populations, celui de l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté au plus près de la vie quotidienne, celui de la volonté de contrôler son environnement immédiat en matière d'habitat, d'emploi, de santé, d'éducation... il a aussi ses inconvénients : celui de la valorisation excessive des petits projets, celui de leur spécialisation sectorielle, celui de la mainmise de professionnels sur les processus de participation des populations locales. Il faut donc tenter de reconstituer la portée plus générale de cet ensemble de dynamiques portées par ces acteurs nouveaux : ont-ils un poids quelconque sur les décisions des pouvoirs publics ou au contraire sont-ils très dépendants de ces derniers ?

Quelle influence ont-ils sur les grandes institutions internationales? Et comme ils n'évoluent pas en vase clos auprès des communautés, comment sont-ils par ailleurs également influencés par le contexte général qui ne se prête pas nécessairement au combat pour le développement comme stratégie et comme politique? C'est à partir de cette perspective générale que nous tenterons ici de voir plus clair dans les contributions effectives des initiatives du monde de la coopération internationale de proximité: gestion de la pauvreté ou contribution au développement démocratique des sociétés du Sud?

NOTE

1. Plusieurs travaux ont mis en évidence l'importance de sa liaison au monde du travail (Castel, 1995) et à la suite de Castel le Bureau international du travail (ILO, 1998). L'absence de travail conduit à l'exclusion. Et la pauvreté conçue comme une absence de revenu est une conception réductrice. Liens sociaux et travail forment les matrices de la sortie de la pauvreté.



Les politiques canadiennes de développement international et les organisations de coopération internationale (OCI)

Dans le domaine de la coopération internationale, l'évolution de la conjoncture générale pose de nouveaux défis de taille pour les organisations de solidarité internationale et leurs partenaires du Sud. En effet, un nouvel agenda international de l'efficacité de l'aide (AIEA) a fait son apparition à la faveur de la Déclaration de Paris (2005) laquelle indique très clairement un retour à la

coopération interétatique comme priorité des gouvernements. Comme le souligne l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI), l'évolution des politiques canadiennes en fonction de cet Agenda international de l'efficacité de l'aide (AIEA) constitue désormais un environnement difficile pour les coopérations entre communautés du Nord et du Sud sans compter le renversement de priorités, les fameux trois « D » qui étaient hier « Développement, Diplomatie et Défense », devenues aujourd'hui « Défense, Diplomatie et Développement » (Thède et Tremblay, 2007). Mise en contexte de cette question des politiques internationales du Canada en matière de développement et des effets de celles-ci sur les pratiques de solidarité internationale.

LE CANADA DANS LA COOPÉRATION NORD-SUD ET LA DÉCLARATION DE PARIS : LA TRANSFORMATION DE L'AIDE CANADIENNE

Dès sa fondation en 1968, l'ACDI avait fait des ONG ses partenaires pour le développement au Sud en cofinçant les projets soutenus par ces organisations et des programmes d'éducation du public au développement international. Cette façon de fonctionner a permis de soutenir des projets au Sud et de renforcer leur société civile dans la capacité de prise en charge, non seulement dans les situations de crise, mais également à travers des stratégies de développement durable des communautés.

Toutefois, au cours des années 1990, on a vu s'imposer la croyance selon laquelle l'économie néolibérale mondialisée allait contribuer au développement au Sud. *Trade, Not Aid* est particulièrement évocateur du poids de cette idéologie sur les orientations de développement de la coopération internationale. Cette orientation s'est accompagnée d'une baisse des fonds destinés à l'aide. L'aide publique au développement (APD) pour l'ensemble des pays donateurs est en effet passée de 59 milliards en 1990 à 52 milliards

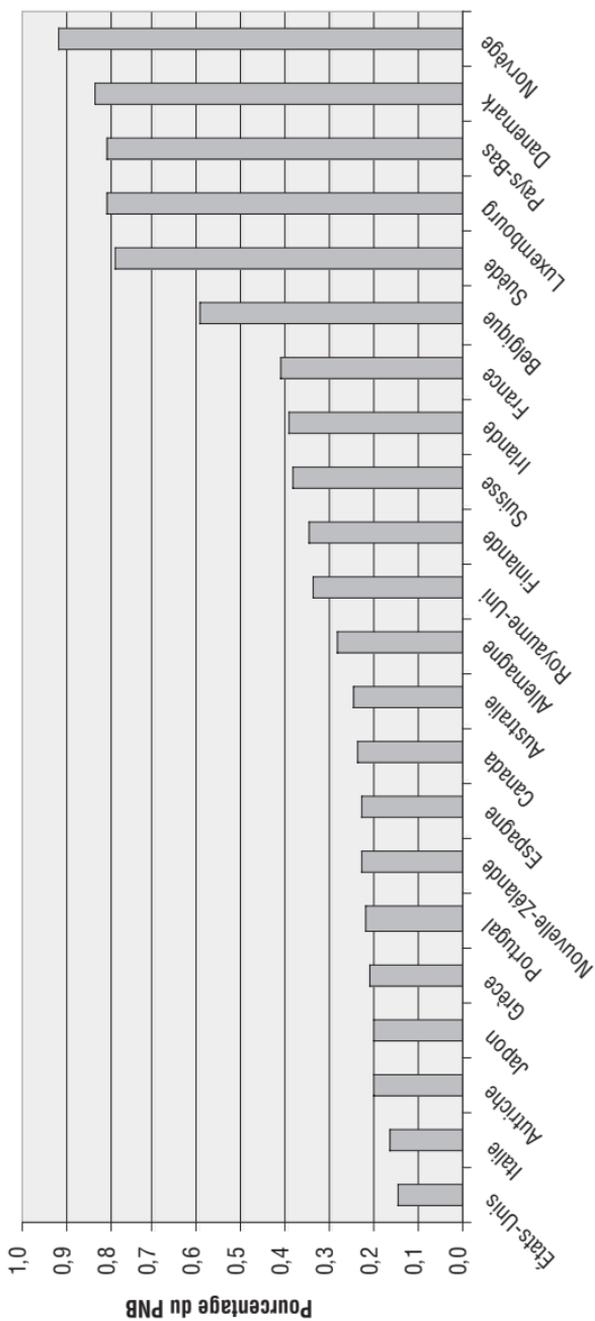
de dollars en 1999. Alors qu'on y allouait 0,35 % du PIB dans les années 1980, elle est tombée à 0,24 % en 1999 (AQOCI, 2006, p. 18). En 2003, parmi les 22 pays de l'OCDE, seulement 5 pays accordaient plus de 0,7 % de leur PIB à l'APD (voir figure 2.1). Les États-Unis sont bons derniers avec seulement 0,15 %.

Au Canada, le début des années 1990 fut caractérisé par des compressions budgétaires de l'aide internationale. L'aide publique au développement ne représentait en 2004 que 0,27 % du PIB, soit la moitié en termes de pourcentage du 0,53 % du PIB de l'année 1975. Comme le démontre la figure 2.2, sauf quelques soubresauts, la tendance est à la baisse malgré la volonté affichée du gouvernement canadien en 1995 de se rapprocher de l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB) lorsque la situation financière du Canada le permettra (MAECI, 1995).

Enfin, malgré son importance pour la sécurité alimentaire des pays, l'agriculture, qui était l'une des priorités de l'aide publique au développement en 1985-1986, a presque complètement disparu par la suite des priorités sectorielles de l'aide canadienne. En 2005, le nouvel énoncé de politique étrangère du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) divulguait les nouvelles priorités sectorielles de l'aide canadienne : 1) promotion de la bonne gouvernance ; 2) amélioration de la santé ; 3) renforcement de l'éducation de base ; 4) soutien au développement du secteur privé ; 5) promotion de la viabilité de l'environnement ; 6) avancement vers l'égalité entre les sexes, lequel est un thème transversal pour les cinq secteurs de concentration (ACDI, 2005).

Le nouveau millénaire fut accompagné d'une augmentation de l'aide aux pays en développement à l'échelle mondiale. Dans le cadre du Sommet du millénaire des Nations Unies, en l'an 2000 à New York, on lança les *Objectifs du millénaire pour le développement* (OMD) dans le but de réduire de 50 % l'extrême pauvreté à l'horizon de 2015. Cependant, quelques années auront suffi pour constater des résultats fort décevants : « Les pays riches devraient

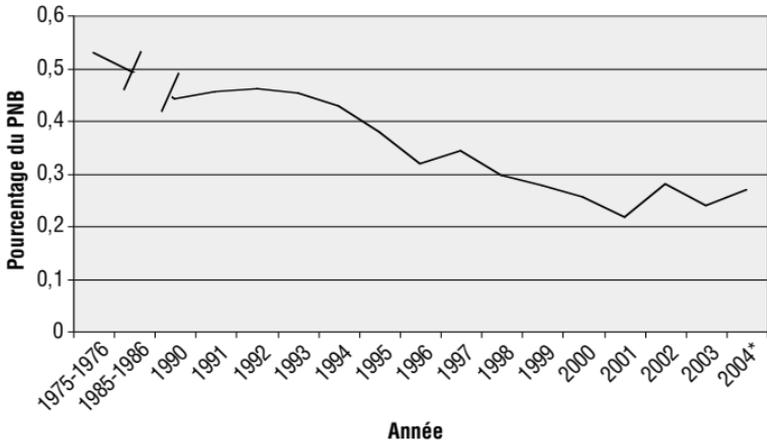
FIGURE 2.1
Pourcentage du PNB des pays de l'OCDE versé à l'APD en 2003



Source : Panorama des statistiques de l'OCDE 2005 — ISBN 92-64-00820-9 — © OECD 2005 ; <ocde.p4.siteinternet.com/publications/doi/files/302005042P1T091.xls>.

FIGURE 2.2

Aide publique canadienne au développement (1975-2004)



Source : Panorama des statistiques de l'OCDE, 2005, cité dans AQOCI, 2006.

avoir honte puisqu'ils sont les seuls responsables de l'échec appréhendé des Objectifs du millénaire en Afrique », déclare l'ancien rapporteur des Nations Unies pour le VIH/sida, le Canadien Stephen Lewis (*Le Devoir*, 24 août 2007).

L'atteinte des OMD est compromise faute de s'attaquer aux inégalités. L'exemple du coton malien est éloquent à ce sujet : deux millions de paysans et leurs familles s'enfoncent dans la précarité parce que le coton malien, réputé par ailleurs de grande qualité, ne trouve pas preneur à un prix convenable sur le marché international. La cause : les grandes entreprises agricoles américaines et européennes qui contrôlent ce marché. Faute d'investissements appropriés aussi étant donné la dynamique créée à l'échelle mondiale au lendemain du 11 septembre 2001 par la guerre contre le terrorisme qui a relégué les OMD au second plan et mis en priorité la sécurité. Cette nouvelle dynamique est bien visible dans le choix des deux principaux receveurs de l'aide canadienne pour l'année 2003-2004, soit l'Irak (121 millions de dollars) et l'Afghanistan (99 millions de dollars) (AQOCI, 2006, p. 24).

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL INTERNATIONAL ET LA DÉCLARATION DE PARIS

Au cours des années 1990, la Banque mondiale a pris les commandes des grandes orientations de l'aide au développement. En mettant l'accent sur la bonne gouvernance et le développement de relations de gouvernement à gouvernement, afin de mettre en œuvre de nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté des États du Sud, elle préparait la voie à l'adoption de la Déclaration de Paris et de l'Agenda international d'efficacité de l'aide (AIEA).

La Déclaration de Paris, adoptée en mars 2005, est en voie de modifier l'approche de l'aide internationale en remettant à l'avant-scène la coopération de gouvernement à gouvernement, dans le but notamment de s'attaquer en priorité aux problèmes de gouvernance de certains États. Selon cette approche, il est préférable de financer les programmes publics des pays du Sud qui permettent le développement de la société civile et sa participation au développement national, plutôt que de miser sur les projets issus de la dite « société civile », c'est-à-dire les mouvements sociaux locaux et les ONG. Cette façon de faire encouragerait la responsabilisation des États du Sud pour qu'ils soutiennent un développement endogène. Dans ce contexte, les gouvernements qui ne font pas preuve d'une bonne gouvernance peuvent voir diminuer considérablement leurs chances de recevoir de l'aide (Lavergne, 2006). Mais ce choix pose aussi un sérieux problème quant à la possibilité d'un renforcement effectif de la société civile au Sud, renforcement que les pays du Nord considèrent comme essentiel à la démocratisation du Sud. En transférant l'aide publique au développement (APD) vers les États, les pays du Nord désinvestissent dans les organisations de coopération internationale (OCI) sous prétexte qu'en régime démocratique, ce sont les élus qui ont la légitimité et qu'ils traitent directement avec les citoyens sans avoir besoin des ONG. Ce sont pourtant les OCI qui

ont été au cours des dernières décennies les principales alliées des organisations de la société civile dans les pays du Sud.

La vision de l'AIEA relève d'une approche gestionnaire, misant sur la croissance économique et identifiant la gouvernance aux structures de l'État. C'est une perspective fort différente de l'approche de développement, vouée à l'amélioration de la qualité de vie et à la démocratie. L'AIEA privilégie les « approches-programmes » qui pourraient, si les orientations annoncées se confirment, représenter 66 % de l'APD du Canada en 2010 en comparaison de 20 % actuellement. Si les pressions actuelles des OCI canadiennes ne permettent pas de bloquer ce processus, l'apport des organisations de la société civile au Nord et le soutien au renforcement de la société civile du Sud seront marginalisés au profit des engagements de gouvernement à gouvernement et de projets dont la réalisation est confiée au secteur privé.

LES IMPACTS DE LA POLITIQUE CANADIENNE SUR LES PRATIQUES DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'adhésion du Canada à la Déclaration de Paris relative à l'AIEA a des conséquences pratiques inquiétantes. Elle fait en sorte que l'ACDI réoriente son aide vers des programmes définis par les gouvernements des États du Sud plutôt que vers les initiatives de la « société civile » de ces pays et les projets de coopération décentralisée développés par les OCI. Les possibilités que cette aide rejoigne les organisations locales des communautés en sont affaiblies. En effet, le cercle vicieux de la corruption, qui sévit encore dans trop de pays, rend questionnable cette priorité à l'aide directe d'État à État plutôt qu'aux initiatives de développement de la société civile. Le financement attribué par de

tels gouvernements a de fortes chances d'être dirigé vers des organisations s'inscrivant dans la mouvance gouvernementale, annihilant ainsi l'avènement d'une société civile forte. Au contraire, le soutien direct au développement des communautés renforce la capacité des citoyens d'amener leur État respectif à investir dans le développement social. L'importance du rôle de la société civile dans le développement des communautés est largement reconnue, mais le cadre rigide de l'AIEA y fait peu de place.

Les impacts de l'adoption de cet agenda se font déjà sentir pour les organisations canadiennes de solidarité internationale dont les ressources financières sont en constante diminution et dont le potentiel d'innovation est compromis par la rigidité des programmes actuels. Cela entraîne non seulement une situation de compétition entre les organisations pour des ressources plus rares, mais également un affaiblissement de leur capacité à soutenir l'internationalisation des initiatives.

LA NOUVELLE DONNE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE : LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA PHILANTHROPIE

Au Québec, les milieux progressistes pensent généralement que la question de la redistribution de la richesse est avant tout un problème sociopolitique, bref, une « affaire d'État ». La Révolution tranquille des années 1960 a fait la démonstration dix fois plutôt qu'une de la valeur de cette position : l'universalisation des études secondaires, le développement des études supérieures par la création d'un système collégial unique et d'une université publique constituée en réseau, la nationalisation de l'hydro-électricité et l'étatisation des services de santé et de services sociaux en sont les exemples les plus frappants.

À l'international, on considère que, même avec tous leurs défauts, les différentes institutions de l'ONU ont le mérite d'exister et de faire des choses utiles pour la gouvernance mondiale, même si l'ONU s'est révélée impuissante dans plusieurs conflits.

Aujourd'hui, la mondialisation néolibérale est faite tout à la fois d'un secteur du patronat qui roule dans le capitalisme sauvage, et d'un secteur plus libéral dont certaines composantes s'engagent dans des activités dites philanthropiques en créant des fondations. Cette philanthropie n'est pas nouvelle – elle a pris son élan dans le cadre des économies industrialisées du début du xx^e siècle avec les Rockefeller, Carnegie et Ford –, mais elle a changé de visage au point qu'elle pourrait bouleverser l'équilibre international de l'aide au développement (Armony, 2007), notamment en intervenant dans les secteurs de la santé, de l'agriculture ou de l'environnement, secteurs à risque où il faudrait une coordination internationale plutôt que des initiatives privées. Les sommes engagées par ces fondations sont colossales (AEF, 2007). Les noms qui lui sont rattachés sont notamment Bill Gates et Warren Buffet. Gates a créé une fondation dans laquelle il a placé 31 milliards complétés en 2007 par Buffet avec 37 milliards. La Fondation Gates dispose donc de 68 milliards. Pour la seule année 2007, les intérêts annuels de ce capital s'élèvent à 2,8 milliards déboursés pour des projets d'aide au développement. Cette somme est plus élevée que les deux milliards dont dispose la Corporation du défi du Millénaire.

D'un côté, on peut affirmer qu'une partie des soutiens de ce type de fondation contribue au développement. C'est le cas par exemple du renforcement de coopératives financières dans des pays du Sud par Développement international Desjardins (DID) qui vient de négocier un programme en ce sens avec la Fondation Gates-Buffet. On peut aussi penser à la recherche d'un vaccin contre le sida, rêve le plus cher de la Fondation, semble-t-il.

Développement international Desjardins, coopératives financières dans le Sud et la Fondation Bill Gates

Grâce à un financement de 9,1 millions de la Fondation Bill et Melinda Gates au cours des trois prochaines années, Développement international Desjardins (DID) travaillera à accroître l'interconnectivité de près de 250 coopératives financières dans cinq pays en développement, soit en Haïti, au Vietnam, au Burkina Faso, au Mali et au Togo.

Ces innovations pourront par la suite être étendues dans le réseau d'institutions financières partenaires de DID à travers le monde, c'est-à-dire dans une vingtaine de pays de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine, des Antilles, de l'Europe centrale et de l'Est. L'annonce faite hier ne constitue en somme qu'une première étape, au cours de laquelle DID mènera des études afin d'évaluer les résultats de l'interconnectivité et les apprentissages obtenus.

Une nouvelle plateforme informatique

Le projet envisagé dans les cinq pays mentionnés plus haut permettra à 830 000 personnes d'avoir accès au service intercaisses et aux transferts de fonds. Les clientèles de ces caisses dans les pays en développement se retrouvent parmi les populations pauvres et souvent dans des milieux ruraux où les coopératives financières constituent la façon courante d'avoir accès aux services financiers. La plupart du temps, les services offerts sont limités et les coopératives ne sont pas reliées entre elles. N'était-ce pas le cas dans les caisses Desjardins d'ici, il n'y a pas si longtemps?

Pour DID, il s'agira, dans le cadre de ce projet, de mettre au point, de tester et de démarrer une nouvelle plateforme informatique qui reliera l'ensemble des coopératives d'épargne et de crédit de chacun des cinq réseaux concernés, lesquels se sont grandement inspirés du modèle Desjardins pour mettre sur pied leurs coopératives, créer des produits financiers adaptés aux besoins locaux et même, depuis peu, de fonder des fédérations en vue d'accroître leur offre de service. Il y a déjà en Haïti un projet-pilote d'implantation d'infrastructures de télécommunications, lequel permettra d'atteindre l'interconnectivité. Selon DID, cette expérience-pilote montre des résultats encourageants.

DID aide les populations pauvres des pays en développement à se doter de coopératives d'épargne et de crédit depuis 35 ans dans certains cas. DID est d'ailleurs bien connu de tous les organismes

qui s'intéressent au microfinancement dans le monde, à commencer par l'ONU. « Pour ces institutions financières et leurs membres, la possibilité d'effectuer des transactions de façon sécuritaire est tout aussi importante que l'accès au crédit. Nous sommes convaincus que ce projet d'interconnectivité, en aidant à répondre à ces besoins de base, contribuera à améliorer l'accès aux services financiers et à réduire la pauvreté des populations locales, en plus de servir de modèle pour d'autres réseaux de microfinance ailleurs dans le monde », déclare Anne Gaboury, p.-d. g. de DID.

Pour sa part, Bob Christen, directeur du projet de services financiers pour les pauvres de la Fondation Gates, déclare que « la Fondation Bill et Melinda Gates est heureuse de s'associer à DID dans ses efforts visant à amener ces petites institutions autonomes à s'associer à un plus grand système financier, permettant ainsi aux membres d'avoir accès à de meilleurs produits et services et aux coopératives d'accroître leur portée ».

Source : Claude Turcotte, *Le Devoir*, 10 janvier 2008.

De l'autre, cependant, d'importantes ambiguïtés sont présentes. D'abord ce qui caractérise ce type de fondation a un nom : généralement, il s'agit de l'importation du modèle de l'entreprise privée dans le champ du social, c'est-à-dire la greffe dans le traitement des questions sociales de certaines valeurs (l'importance de l'individu et de ses initiatives, de l'efficacité tangible, de la méfiance envers le service public ou d'intérêt collectif...); la détermination par ces fondations de certaines priorités dans chacun des grands secteurs concernés (l'OMS ou la Fondation Bill Gates dans le secteur de la santé...); l'introduction d'un certain vocabulaire qui mobilise des catégories issues du monde de la finance et de l'actionnariat comme le « taux de retour social sur investissement », de « portefeuille d'investissements philanthropiques »... Bref, la valorisation d'institutions de marché et l'érosion des institutions publiques dans les pays du Sud (Guilhot, 2006).

La première critique a trait au fait qu'une poignée d'individus issus du milieu des affaires peuvent prendre la liberté de choisir les projets jugés les plus pertinents

parmi les milliers de projets d'organisations qui leur en présentent et qui sont d'ailleurs placées en concurrence pour ce faire. En fait, ce type de fondation remplace purement et simplement l'État (ou un groupe d'États ou une instance de l'ONU comme par exemple l'Organisation mondiale de la santé) dans son rôle (ou leur rôle) de développement. Certains diront : initiatives d'individus éclairés ou services bureaucratiques d'un État ou d'une institution internationale ? Le critère évoqué en raccourci : peu importe, pourvu que ça marche !! Or le problème majeur, c'est l'énorme concentration de décisions de caractère social entre les mains de quelques individus qui ne sont redevables qu'à eux-mêmes, ce qui n'est pas le cas des décisions d'un État démocratique. Sans compter que ce type de fondation, à la hauteur où leurs fonds en sont rendus, déploie une batterie d'experts pour déterminer les meilleurs projets. Le meilleur n'est alors pas certain car elles peuvent à leur tour devenir des bureaucraties. La question devient alors – c'est la façon dont on se pose la question en Europe – de savoir comment l'aide privée au développement peut venir compléter l'action publique et non l'inverse (AEF, 2007). La cohabitation active de l'action publique, privée et associative pourrait être une porte de sortie de cette aide sans contrôle démocratique.

Le financement de la solidarité internationale : un enjeu politique

Développer la solidarité internationale nécessite le recours aux financements public et privé, mais pose aussi l'exigence de travailler avec des fonds propres, ce qui s'avère, aujourd'hui plus qu'hier, extrêmement difficile. Travailler sur fonds propres est et demeure un impératif majeur pour garantir l'autonomie de décision et d'action des organisations. La question financière est une question politique : le financement public devient de plus en plus contraignant

dans le contexte de la Déclaration de Paris. Les organisations de solidarité internationale sont « condamnées » à innover, c'est-à-dire à rechercher de nouvelles sources de revenu pour la coopération de proximité dans l'immédiat mais en assurant un avenir dans la durée.

INITIATIVES DES COMMUNAUTÉS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les initiatives des communautés locales, sur lesquelles nous reviendrons dans les chapitres subséquents, paraîtront souvent bien faibles en regard des tendances lourdes du néolibéralisme et de la gestion publique portées par les grandes institutions économiques internationales comme le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, et face à des États très faiblement démocratiques, voire autoritaires, peu ou pas engagés dans le développement social. Mais l'internationalisation de ces initiatives, encore embryonnaires, diversifiées et hétérogènes est un fait même si les stratégies ne sont pas souvent convergentes, et les positions souvent défensives, trop exclusivement axées sur la résistance; même si leur dépendance à l'égard de financements externes publics ou privés est fréquemment mise en évidence et leur représentativité constamment mise en doute du fait qu'elles sont identifiées au travail de minorités agissantes sans mandat de représentation. Bref, si la mobilisation sur la scène internationale est encore bien jeune et qu'elle a été insoupçonnée jusqu'à ce que le Forum social mondial (FSM) la montre non pas comme quelque chose d'éphémère mais de durable, elle a le mérite d'exister.

La pérennité de ces initiatives de communautés locales et le renouvellement en cours de nombreux mouvements (paysan, des travailleurs, coopératif) semblent en partie favorisés par l'addition de conditions et de tendances très diverses mais positives :

1. les aspirations à une citoyenneté active sont plus que jamais à l'ordre du jour, comme en ont témoigné les rencontres d'ONG à l'occasion des conférences et sommets organisés par l'ONU et, par la suite, sur un autre registre, les mobilisations des forums sociaux mondiaux et des rencontres internationales suscitées par divers réseaux ;
2. le soutien de certains États et de certaines institutions internationales (OIT, UNESCO, PNUD...) se manifeste plus sensiblement tant sur le terrain socioéconomique que sur le plan sociopolitique : Secrétariat d'État à l'économie solidaire au Brésil, programme d'économie sociale au BIT, appui de la CNUCED aux ONG à Bangkok en 2000, appui du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, dès le premier Forum social mondial à Porto Alegre en 2001 ;
3. les « passerelles » entre mouvements sociaux anciens et nouveaux se font plus nombreuses et concrètes, autour de thèmes comme le développement local, le commerce équitable, les entreprises collectives ou la finance communautaire mais aussi autour d'enjeux généraux comme celui de la reconstruction d'États sociaux ;
4. la capacité relativement récente de travailler en temps réel à l'échelle de la planète grâce aux nouvelles technologies des communications facilite la conception et la réalisation de projets communs, les mises en réseaux et les mobilisations d'envergure internationale ;
5. les propositions et les gestes en faveur d'une « nouvelle architecture internationale » se multiplient : contrôle de l'OMC, taxation des transactions financières (ATTAC), développement par réseautage international des pratiques solidaires, annulation de la dette des pays les plus pauvres, préservation à l'échelle planétaire de la qualité de l'air et de l'eau, reconnaissance des forêts comme biens publics, élimination des paradis fiscaux ;

6. de nouvelles formes de coopération internationale font également leur apparition : jumelages entre gouvernements locaux de villes et de villages (« coopération décentralisée »), d'écoles, de collèges et d'universités, microfinance communautaire en provenance d'initiatives du Nord au service de projets locaux dans les pays du Sud, partage de savoir-faire (formation qualifiante), soutien de diasporas à leur pays d'origine...

Tout cela contribue à créer un environnement favorable à l'éclosion de milliers de projets et de petites entreprises dont la multiplication atteste de l'étonnante vigueur des initiatives populaires au Sud, sans compter le renouvellement des mouvements sociaux au Nord et une certaine complicité de ceux-ci avec ceux du Sud. Ces initiatives sont à la fois **locales et globales**. Voyons de plus près comment s'articule tout cela en examinant les fondements, l'histoire et les différentes approches de la coopération internationale.



La coopération internationale du Québec Histoire, fondements, approches et pratiques principales

Le Québec est très engagé dans les nouvelles dynamiques de coopération internationale de proximité : le monde agricole, par l'Union des producteurs agricoles (UPA-DI), est particulièrement actif dans le soutien à des organisations paysannes dans une douzaine de pays d'Amérique latine et d'Afrique et très présente à la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) ; le syndicalisme des travailleurs, par la CSN et la FTQ, offre de la formation sociale et syndicale dans de nombreux pays francophones d'Afrique et participe de plain-pied au sein de la

nouvelle Confédération syndicale internationale (la CSI); le Mouvement Desjardins travaille à l'émergence de caisses populaires dans le Sud et est actif au sein de la direction de l'Alliance coopérative internationale. De plus, une soixantaine d'organisations de coopération internationale (OCI) québécoises – regroupées au sein de l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI) – travaillent, bon an mal an, avec l'apport de centaines de coopérants et/ou avec des partenaires locaux au Sud qu'elles soutiennent dans l'organisation des communautés et l'animation de projets locaux. D'autre part, le Québec est porteur d'initiatives Nord-Sud d'envergure internationale: Marche mondiale des femmes; Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), un des initiateurs du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS); participation très active du Québec au Forum social mondial... Quel est l'itinéraire de la coopération internationale de proximité (ONG et mouvements sociaux) du Québec avec les pays du Sud (en Afrique, en Amérique latine et en Asie de 1960 à aujourd'hui)? Quelles transformations y a-t-il eu au fil des décennies? Quelles sont ces approches et sur quoi se fondent-elles?

LES OCI DU QUÉBEC: LEUR COOPÉRATION AVEC LE SUD

La coopération au développement n'est pas le seul fait d'initiatives gouvernementales ou du secteur privé. La coopération de proximité s'en distingue tout à la fois par **sa contribution, ses acteurs, ses finalités**. Depuis presque quatre décennies, les organisations de coopération internationale (OCI) québécoises se sont inscrites dans des formes diverses de coopération internationale. Elles font de la « coopération de proximité ». Ce concept générique de « coopération de proximité » renvoie aux initiatives de solidarité Nord-Sud menées par la société civile. L'essentiel du travail de cette coopération de proximité est d'associer

directement des organisations du Nord à des projets de communautés locales et d'organisations du Sud. Dans tous les cas de figure, il renvoie au fait de travailler au plus près des populations dans des opérations réalisées par des acteurs de calibre ou de nature similaires – ONG, associations citoyennes, pouvoirs locaux, institutions d'enseignement, centres de recherche, associations professionnelles, etc. – en soutien à l'organisation de communautés dans des bidonvilles, en accompagnement d'initiatives de création d'entreprises à propriété collective ou de projets de développement économique local, notamment au sein du secteur informel de nombreuses villes du Sud, en organisant des échanges économiques et culturels entre communautés du Nord et communautés du Sud. Ces OCI, partenaires d'initiatives au Sud, sont, en tout ou en partie, des organisations non gouvernementales de développement (ONGD) pour les différencier des ONG d'urgence ou d'aide humanitaire.

Organisation non gouvernementale et coopération internationale

Organisation non gouvernementale (ONG) : association sans but lucratif (par différenciation avec le secteur privé qui est lucratif et le service public qui relève de l'État) œuvrant dans différentes causes sociales ou socioéconomiques. Le terme englobe la plupart du temps les associations qui font un travail humanitaire (secours d'urgence) et celles qui font une intervention de développement.

Organisation non gouvernementale de développement (ONGD) : pour les distinguer des ONG qui œuvrent dans l'humanitaire.

Organisation de coopération internationale (OCI) ou association de solidarité internationale (ASI) : des ONG du Nord travaillant avec leurs partenaires du Sud.

Organisation non gouvernementale internationale (ONGI) : à statut international, la plupart du temps reconnue institutionnellement par l'ONU, évoluant dans plusieurs pays et travaillant sur des enjeux plus internationaux (exemple connu : Amnistie internationale).

Les ONGD et initiatives de même nature se sont multipliées au cours des quatre dernières décennies. Si l'on s'en tient pour le moment au travail de ces ONGD ou OCI de développement, en règle générale, elles sont composées de professionnels issus des classes moyennes urbaines (animateurs communautaires, architectes, sociologues, vétérinaires et agronomes, enseignants et éducateurs populaires, etc.), travaillant en association avec des organisations locales de paysans, de travailleurs ou d'habitants des bidonvilles. Au fil du temps, ces ONGD sont devenues des lieux privilégiés de pratiques de développement local et de soutien aux entreprises collectives et aux très petites entreprises (TPE), ce qui signifie, grosso modo, un travail autour de trois axes :

1. Une intervention de soutien à des projets de développement à l'intérieur de communautés locales (rurales ou urbaines) motivées par le changement de leurs conditions de vie sur le plan de l'emploi, de la santé, du logement, de l'éducation et des services sociaux ;
2. La défense et la promotion, sous le mode associatif et coopératif, des droits sociaux des habitants des bidonvilles, par l'intermédiaire de groupes de quartier autour de questions vitales comme l'accès à l'eau et à l'électricité de même qu'à de l'équipement collectif de base en matière de santé et d'éducation (des dispensaires, des écoles...);
3. La mise en œuvre de démarches de développement économique et social, local et intégré, permettant l'auto-organisation de communautés locales autour de priorités qui génèrent des projets coopératifs et associatifs à volets multiples dans lesquels se croisent la résolution de problèmes d'emploi, l'aménagement du territoire, la santé communautaire, l'alphabétisation des adultes, etc.

L'APPORT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DE PROXIMITÉ : DES DISTINCTIONS PRÉALABLES

Avant d'aborder directement les expériences québécoises les plus pertinentes¹, il est indispensable, lorsqu'il est question de coopération Nord-Sud, de bien distinguer les notions d'aide internationale, de coopération internationale et de solidarité internationale. La première a trait à l'aide humanitaire ou aide d'urgence; la seconde au soutien financier, technique et professionnel de pays du Nord dans les pays du Sud – par exemple l'envoi de coopérants; la troisième, aux projets conjoints Nord-Sud, Sud-Sud ou Sud-Nord de développement – par exemple le commerce équitable –, lesquels nécessitent des agents de développement ici et dans le Sud. Cette distinction n'est pas gratuite: ces pratiques différentes de coopération s'appuient sur des logiques spécifiques comme l'indique le tableau 3.1. Cerner ces différentes logiques permet d'éclairer les choix que l'on peut faire et, en dernière instance, par-delà le souhaitable, le champ des possibles.

Il est utile de mentionner ici que, des trois types d'intervention identifiés, la tendance prévalant actuellement est celle des secours d'urgence en termes aussi bien de financement que de ressources humaines. C'est la logique de la compassion qui prévaut dans ce type de projets. Mais les limites de ce type d'intervention sont d'obéir principalement à une logique philanthropique qui oublie que les pays du Sud ne sont pas d'abord victimes de malchance – des catastrophes naturelles plus nombreuses qu'au Nord, par exemple –, mais de la domination et de l'exclusion. Cette aide s'inscrit donc rarement dans une logique de long terme, une logique de développement dont la ligne de force est l'auto-organisation des populations. On pense ici au modèle humanitaire américain et canadien de Save the Children ou de World Vision (Ryfman, 2007).

TABLEAU 3.1

Typologie des interventions dans la coopération Nord-Sud

Critères	Dimensions		
	Aide internationale	Coopération internationale	Solidarité internationale
Finalité	Philanthropie	Justice sociale et développement.	Justice sociale, développement, réciprocité et soutien à l'auto-organisation.
Organisation	Logique d'urgence. <i>Exemple : aide aux réfugiés.</i>	Logique de soutien au développement. <i>Exemple : envoi de coopérants ; stages des chantiers jeunesse...</i>	Logique de développement fondée sur l'échange culturel, technique, professionnel et économique. <i>Exemple : commerce équitable ; jumelage de municipalités...</i>
Institutionnalisation	Démarches de sensibilisation pour le financement d'activités humanitaires.	Démarches d'information et d'éducation aux problèmes de développement du Sud.	Démarches partenariales autour d'activités de développement.
Populations locales visées	Des <i>bénéficiaires</i>	Des <i>collaborateurs</i>	Des <i>partenaires</i>

Par contre, la « coopération internationale », de type professionnel, est une tendance qui a une présence significative et une portée structurante : des milliers de coopérantes et de coopérants – 600 par année en moyenne pour le Québec – travaillent dans les pays du Sud sur la base de leur expertise professionnelle et de leur compétence sociale et servent souvent, à leur retour, de passerelles entre organisations d’ici et organisations du Sud. Le risque de cette coopération au développement demeure d’avoir, dans certaines circonstances, un caractère supplétif. Cependant, elle s’inscrit dans une logique de développement lorsqu’elle est arrimée à de solides partenariats avec des ONGD du Sud. Moins happée par l’urgence, elle peut avoir des effets structurants. C’est le modèle associatif québécois du CECI ou d’OXFAM-Québec, de SUCO ou de CUSO pour ne nommer que quelques-unes de ces ONGD faisant ce type de travail.

La solidarité internationale est présente dans diverses formes d’action dont l’économie alternative, le commerce équitable, l’environnement, le tourisme durable, la sécurité alimentaire, la finance communautaire, la défense des droits des enfants, la mise en réseau d’entreprises collectives. Quand on parle de solidarité internationale qui s’identifie plus directement à la construction d’une « autre mondialisation », on se réfère à une tendance plus récente qui peut être :

1. **socioéconomique**, c’est-à-dire une mobilisation qui contribue à l’organisation économique et sociale des bidonvilles et des villages *a)* en misant par exemple sur le commerce équitable qui rend possible la constitution de réseaux internationaux d’échange et de commercialisation de produits du Sud – c’est le cas au Québec de l’ONG Équiterre, d’OXFAM-Québec, de Plan Nagua et du CECI ; *b)* en structurant l’entraide et en la transformant en mutuelles, en caisses d’épargne et de crédit, en habitat populaire et coopératif autour d’espaces communs ou en faisant des prêts plutôt que des subventions ou des dons, par

l'intermédiaire d'organisations coopératives permettant de lancer de petites entreprises – c'est le cas, par exemple, de SOCODEVI et de Développement international Desjardins (DID) ; c) en favorisant des jumelages de villages, d'écoles, de centres communautaires, de municipalités, de syndicats, ce qui rend possibles des échanges réguliers au plan technique et culturel – c'est le cas de SUCO au Mali (Konaté *et al.*, 1999).

2. **sociale**, c'est-à-dire une mobilisation qui favorise le développement de services de proximité dans le cadre de partenariats entre ONG du Nord et du Sud qui interviennent dans le même domaine, comme la santé communautaire – c'est le cas du projet de partenariat du regroupement des professionnels en organisation communautaire des CLSC (le RQIIAC) avec les associations de santé communautaire du Mali regroupées dans la FENASCOM (Lachapelle, 2008) ; l'éducation – par exemple la formation de jeunes professionnels du Sud dans les universités québécoises et de jeunes québécois dans des communautés du Sud.
3. **sociopolitique**, c'est-à-dire une mobilisation d'organisations comme les syndicats, qui permet, par exemple, de contester un sommet comme celui de l'OMC à Seattle en 1999 ; celle de 8 000 ONG qui se sont constituées en contre-pouvoir lors du sommet sur l'environnement à Rio de Janeiro en 1992 ; celle sur la condition des femmes dans le monde à Beijing en 1996, ou celle de Genève, point de convergence d'une marche mondiale contre l'exploitation des enfants en 1998. C'est aussi la perspective des Forums sociaux mondiaux initiés à Porto Alegre en 2001 sur la base du modèle franco-brésilien de critique du néolibéralisme et de propositions alternatives pour réguler l'économie comme la taxe Tobin. C'est le modèle nord-américain du *Global Trade Watch*, observatoire créé par *Public Citizen*, l'organisation de défense des consommateurs fondée par Ralph Nader, laquelle favorise le «*fair*

trade» et dénonce le «*free trade*»; ou celui de Greenpeace qui développe, en Allemagne, un modèle alternatif de réfrigérateur, le frigo vert. Ou le modèle québécois de Développement et Paix qui mène des campagnes annuelles d'éducation et d'action civique pour revendiquer par exemple un statut de bien public pour l'eau ou pour dénoncer les comportements des minières canadiennes dans les pays du Sud.

Bref, la coopération internationale dans son ensemble est aujourd'hui plus diversifiée et, surtout, assez éloignée de l'idée qu'on s'en fait généralement lorsqu'on la réduit à une «aide» principalement de caractère humanitaire. Elle repose sur des pratiques diverses dont certaines sont inscrites dans une logique humanitaire, d'autres dans une logique de développement sur fond de soutien technique et professionnel et d'autres enfin sur fond de partenariat, d'échange interculturel et de solidarité internationale.

COOPÉRATION NORD-SUD : ITINÉRAIRE AU QUÉBEC SUR PLUS DE 50 ANS (1950-2008)

Ces diverses pratiques sont aussi le résultat d'une évolution liée, entre autres, à l'émergence de nouvelles générations de militants, dirigeants et coopérants évoluant à l'intérieur d'un environnement général en pleine transformation. La coopération internationale s'est diversifiée dans ses formes et ses contenus avec le temps, comme le propose le tableau 3.2.

L'intervention de nombre d'ONG québécoises et canadiennes dans les pays du Sud suit, depuis sa création, un parcours partagé par d'autres ONGD européennes œuvrant dans le domaine de la coopération internationale. On retrouve, en effet, durant les décennies 1950 et 1960, des ONGD du Nord, principalement de filiation religieuse

TABLEAU 3.2
Coopération internationale Nord-Sud (1950-2000)

Caractéristiques	Organisation de la coopération dans les pays du Nord	Organisation de la coopération dans les pays du Sud	Tournant dans les organisations : espace d'innovation
Décennies			
1950-1970	<ul style="list-style-type: none"> - Aide humanitaire. - Organismes religieux de charité. - Mission d'évangélisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lieux privilégiés : les paroisses. - Consolidation des organisations paroissiales et aide sociale (dépannage). 	<ul style="list-style-type: none"> - Crise des Églises chrétiennes. - Crise du modèle «développementaliste». - Concile Vatican II.
1970-1990	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération au développement avec financement public. - Émergence de la solidarité internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lieux privilégiés : les bidonvilles. - Petits projets de développement communautaire. - Intervention sociale : éducation, santé... 	<ul style="list-style-type: none"> - Montée d'un tiers-mondisme militant dans les pays du Nord. - Encyclique sur le développement des peuples (1967) et théologie de la libération en Amérique latine. - Mouvements sociaux.
1990 à aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles formes de solidarité internationale (jumelages, liens de groupe à groupe entre syndicats, coopératives). - Coopération au développement et nouvelles formes de l'aide humanitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats entre associations des bidonvilles, municipalités, ONG et PME. - Développement économique et social local. - Économie solidaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Montée des ONG et des associations (paysannes, de femmes...) dans les pays du Sud. - Renouveau de l'économie sociale comme alternative. - Émergence d'une société civile internationale. - Réseaux internationaux.

(chrétienne), qui offrent des services à des communautés locales du Sud pour leur venir en aide. La philosophie de ces organisations est inspirée par les préoccupations humanitaires de l'époque. Leur intervention était conçue, dans ce contexte, plus comme une mission spirituelle ou évangélistrice. La collaboration s'établit alors, dans les pays du Sud, dans le cadre des paroisses.

Durant les décennies 1970 et 1980 s'amorce un processus de sécularisation des ONGD du Nord tout comme de l'ensemble des sociétés dans lesquelles elles évoluent (laïcité, non-confessionnalité des organisations, séparation de l'Église et de l'État et constitution d'associations citoyennes ouvertes à tous sont les tendances de la période). Les interventions visent l'organisation des communautés locales du Sud en s'inspirant des nouvelles orientations de développement des peuples et de justice sociale issues du concile Vatican II et des méthodes d'éducation populaire de Paolo Freire. La publication de l'encyclique *Populorum progressio* (1967) et la Conférence des évêques latino-américains (CELAM) à Medellin (Colombie, 1968) ont favorisé le développement d'une pastorale sociale et l'émergence de nouvelles théologies, notamment la « théologie de la libération » dans toute l'Amérique latine. Durant ces deux décennies, l'intervention des ONGD prend un virage vers des formes de coopération innovatrices et vise plus particulièrement les bidonvilles et quartiers périphériques. Le « social » prend une nouvelle dimension, celle de l'*empowerment* par le développement de services communautaires autogérés. Puis, dans les années 1990, on passe, sur un plan opérationnel, de la coopération par petits projets locaux à la coopération basée sur une relation partenariale à plus long terme (Assogba et Fréchette, 2007 ; Comeau et Boulianne, 2007).

Plan Nagua : la coopération et la solidarité avec la République dominicaine

Le Plan Nagua est une organisation de coopération internationale établie dans la ville de Québec depuis plus de 30 ans. Ses objectifs : contribuer à l'autodéveloppement durable dans les pays du Sud ainsi qu'à l'établissement de relations plus équitables et solidaires entre les pays du Nord et du Sud. Quatre volets complémentaires d'activités concourent à la réalisation de cette mission : le financement de projets de développement au Sud, l'organisation et la supervision de stages, des activités d'éducation au Nord et des services culturels et commerciaux liant des partenaires du Sud et du Nord.

Le Plan Nagua est une association à but non lucratif, gérée par un conseil d'administration élu chaque année par l'assemblée des membres. Elle emploie une vingtaine de personnes et compte également sur du travail bénévole. Ses sources de financement sont diversifiées : contributions d'institutions publiques ou privées (fondations, organismes de charité, entreprises, syndicats), dons individuels et revenus autogénérés grâce à la vente de services ou de produits promotionnels. L'organisation tire son nom de la ville de Nagua, en République dominicaine, où eut lieu une première expérience de coopération à la fin des années 1960. Trente ans et plus de 160 projets de développement plus tard, ses contributions à la coopération et à la solidarité s'effectuent toujours auprès d'organisations de la société civile dominicaine. Ainsi, Plan Nagua contribue à la consolidation d'initiatives et d'institutions locales. Le travail d'une agence de développement local dominicaine facilite le maintien de rapports soutenus avec les partenaires au pays.

Les stages internationaux, individuels ou de groupe, permettent à des jeunes du Québec d'acquérir une meilleure compréhension de la problématique du développement, de prendre part à des initiatives locales tout en vivant une situation de contact interculturel, et suscitent un engagement social à leur retour. Les stagiaires de Plan Nagua sont jumelés à des organisations partenaires à l'étranger, soit en République dominicaine ou dans différents pays d'Amérique latine.

L'animation en milieu scolaire en vue de la sensibilisation au développement est un volet d'activités très dynamique de Plan Nagua. Les thématiques de l'environnement et de l'interdépendance Nord/Sud y prennent une place prépondérante. Plan Nagua collabore aussi à des actions qui s'inscrivent dans un mouvement planétaire de résistance aux effets pervers de la mondialisation économique et

de recherche d'alternatives viables pour un développement à visage plus humain, telles la Marche mondiale des femmes ou les campagnes contre les mines anti-personnel. Enfin, la mise en place récente d'un réseau de commerce équitable du café avec des coopératives de la République dominicaine est conçue comme moyen de participer à l'instauration d'une véritable solidarité Nord-Sud.

Au cours de ses 30 ans d'existence, les relations entre Plan Nagua et ses partenaires sont passées d'interventions correspondant à la logique de l'aide à l'établissement de relations à plus long terme axées sur le développement. Les pratiques mises en place, ces dernières années, visent plus particulièrement à établir des alternatives à une économie-monde capitaliste dominée par le paradigme du profit. Elles contribuent ainsi à la promotion de relations avec les pays et les organisations partenaires qui dépassent la coopération internationale de type professionnel ou technique pour s'inscrire aussi dans la solidarité.

Pour en savoir plus, voir Boulianne et Favreau (2000).

Ces changements se sont également accompagnés d'une collaboration croissante entre les ONGD et les mouvements sociaux aussi bien dans le Nord que dans le Sud, même si parfois, dans la dernière décennie, on a pu observer un retour des interventions humanitaires dans certaines organisations. Mais surtout, la coopération au développement s'appuie de plus en plus sur des formes partenariales inédites, portées par des acteurs sociaux comme les gouvernements locaux ou les diasporas. Les quartiers, les associations et les collectivités locales du Sud continuent à être ciblés par l'aide au développement des pays du Nord. Les secteurs privilégiés sont encore l'éducation et l'organisation communautaire dans ses formules plus classiques, mais les interventions ont aussi tendance à appuyer des projets socioéconomiques générateurs de revenus pour les populations (coopératives agricoles, projets de commercialisation équitable, etc.). Plus souvent qu'autrement axée sur la dimension sociale, la coopération s'est engagée dans le développement d'une économie au service du « social » et de la protection de l'environnement.

L'établissement d'alliances entre mouvements sociaux du Nord et du Sud s'est intensifié au cours de la dernière décennie dans un contexte de mondialisation néolibérale croissante. Quant au public des pays du Nord, les ONGD visent davantage à le sensibiliser par un travail d'éducation qui s'adresse aux gens en tant que citoyens susceptibles d'exercer des choix de citoyens responsables lesquels se répercutent positivement sur les conditions de travail et de vie des populations du Sud.

Dans plusieurs cas, c'est d'une manière plus ou moins imperceptible que les ONGD ont opéré ce passage de la philanthropie à la dénonciation du néolibéralisme puis aux propositions pour renouveler le développement (GESQ, 2001).

Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC) à Montréal

En 1983, un groupe de passionnés de la radio communautaire se réunit à Montréal. En 1986, à Vancouver, ce mouvement devient l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC). En 1988, à Managua, au Nicaragua, l'AMARC devint officiellement une ONG. Aujourd'hui, cette organisation, basée à Montréal, regroupe plus de 3 000 membres dans 117 pays. L'association souhaite établir des ententes entre les radiodiffuseurs communautaires afin de promouvoir les échanges, le droit à la communication et le progrès social.

Toutes ces radios, qu'elles s'appellent radios communautaires, rurales, coopératives, participatives, libres, alternatives, populaires ou éducatives, ont pour objectifs de faire participer la population et de donner la parole aux opprimés. Elles encouragent la variété culturelle et luttent contre le conformisme commercial. C'est une façon de démocratiser la radio.

L'AMARC est l'instigatrice du projet Moebius ou Planeta Radio qui a débuté en Amérique latine et dans les Caraïbes en 1999. Il s'agissait de faire converger Internet et la radio traditionnelle. Le concept du projet est original et permet aux radios communautaires de déposer des données sous forme de programmation ou d'information sur un site Internet. Tous les renseignements contenus dans

les fichiers sont accessibles aux internautes et aux radios communautaires locales. C'est ainsi que les émissions se trouvent enrichies des expériences des autres. Il s'agit en fait d'une banque de données contenant de la musique et des nouvelles. Les radios peuvent y trouver des extraits de programmation, des clips audio, etc.

L'AMARC a aussi travaillé à convertir au numérique plusieurs documents contenus sur des cassettes et des bobines magnétiques. La conversion à l'audio numérique est bien adaptée à la réalité des radios communautaires car plusieurs possèdent déjà des ordinateurs. De plus, le son numérique est de meilleure qualité et la mise sur pied d'un studio numérique est moins onéreuse que la façon traditionnelle de faire. Pour mettre de l'avant ce projet, l'association a organisé une période de formation pour les radiodiffuseurs latino-américains qui souhaitent adopter cette nouvelle façon de faire de la radio. Cette nouvelle initiative devrait s'étendre à l'Afrique sous peu.

Par le projet Moebius, l'AMARC s'est attaquée à un enjeu de taille, c'est-à-dire la diffusion et l'accès à l'information pour les pays les plus pauvres qui se trouvent exclus des nouvelles technologies et du virage informatique. L'Association a des partenaires dans les cinq continents. Elle reçoit son financement de plusieurs organismes dont l'Agence canadienne de développement international (ACDI), OXFAM UK, Swedish International Development Agency, Fondation Ford, Fondation Rockefeller, Global Fund for Women et plusieurs autres.

Les ONGD et les défis de la mondialisation

Devant l'offensive néolibérale, **le défi est de multiplier les échelles d'intervention** (locale, régionale et fédérative, nationale et internationale) **et d'en tenir compte** pour passer du micro (du travail d'organisation au plan local) au macro qui permet d'agir sur les pouvoirs à l'échelle nationale et internationale.

Les organisations qui disposent d'une certaine expérience soulignent de plus en plus la nécessité d'**une organisation mondiale des solidarités**, en d'autres termes, des lieux d'articulation collective des projets et des propositions

d'une mondialisation équitable; des lieux qui permettent de façon plus soutenue que maintenant de mieux comprendre les enjeux, d'analyser les expériences qui réussissent, de formuler des projets nouveaux, de faire circuler les informations de manière plus systématique, etc. C'est dans ce sens qu'au Québec d'importants réseaux comme l'AQOCI et le GESQ et des ONG comme Développement et Paix conçoivent leur travail et soutiennent la mise sur pied d'initiatives internationales comme la Marche mondiale des femmes ou le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS). Nous y reviendrons dans un chapitre sur la coopération internationale et l'émergence d'un mouvement citoyen international. Mais en attendant précisons davantage la question de l'*empowerment* des communautés dans le travail de la coopération internationale de proximité.

NOTE

1. Nous avons commencé, il y a dix ans, à faire un inventaire d'expériences susceptibles de nous révéler le type de contribution québécoise à la coopération internationale. Puis, nous avons procédé à plusieurs études monographiques, notamment avec Plan Nagua (Boulianne et Favreau, 2000), avec Développement et Paix (Favreau et Van Kemenade, 2000), avec Carrefour Tiers-Monde (Billaud, 2006) et Équiterre (Nez, 2006). Par la suite, la CRDC a organisé plusieurs colloques: sur la coopération internationale en 2000, sur l'Afrique qui se refait en 2003 et une conférence internationale la même année sur «Le Nord et le Sud dans la mondialisation, quelles alternatives?». Elle a aussi contribué significativement à l'émergence de la dynamique maintenant désignée comme le RIPESS et à la constitution du Groupe d'économie sociale du Québec (GESQ). La CRDC a aussi un site en développement international depuis plusieurs années: <www.uqo.ca/ries2001>.



La coopération internationale des ONGD et le développement des communautés

Le développement des communautés au Sud est-il un objectif significatif de la coopération internationale de proximité ? Comment les ONGD travaillent-elles avec cet objectif ? La pratique de l'organisation communautaire telle qu'elle est développée au Québec depuis près de quatre décennies est-elle pertinente pour la coopération internationale ? Quels en sont les fondements et les lignes de force ? Que penser du virage socioéconomique de la dernière décennie en développement des communautés et quels sont les effets des débats autour de la notion controversée de « développement » sur les ONGD ?

LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE : MISE EN PERSPECTIVE À PARTIR DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

Au Québec, depuis plus de quatre décennies (1965-2008), l'organisation communautaire a pris racine sous différentes appellations : « animation sociale » dans les années 1960, notamment avec l'expérience du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) et celle du Conseil de développement social de Montréal (CDS) ; « action communautaire » dans les années 1970 avec les groupes populaires ; « organisation communautaire » avec sa consécration dans les CLSC et comme profession inscrite dans la convention collective des employés du secteur public ; puis « intervention communautaire » au début des années 1980 pour qualifier le travail des groupes, organisations et réseaux appartenant au secteur communautaire (action de défense de droits), par distinction de celle pratiquée dans le secteur public ; et « développement économique communautaire » et « économie sociale » dans les années 1990 pour traduire la transformation d'une partie de cette pratique. Ces 40 années de pratiques fort diversifiées d'organisation communautaire posent un premier ordre de questions : par-delà la diversité des pratiques, qu'est-ce qui caractérise l'organisation communautaire et qu'est-ce qui lui donne son identité et ses fondements comme pratique sociale ? Quels sont les principaux repères dont disposent les « professionnels du social » pour favoriser le développement des communautés ? Quelles sont les liens entre cette pratique et celle de la coopération internationale de proximité ?

LES FONDEMENTS ET SOURCES D'INSPIRATION DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DANS L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

Cette pratique sociale, d'abord inspirée des mouvements sociaux et des *Settlement Houses* et devenue aujourd'hui une profession, tire son fondement premier de l'affirmation selon laquelle les problèmes sociaux sont de nature collective et doivent faire l'objet de solutions collectives. En effet, que ce soit dans les milieux de travail ou dans les communautés locales, des groupes sociaux ou des populations vivent des situations d'inégalités sociales et de dépendance, voire de marginalité et d'exclusion sociale (Paugam, 2007). De plus, la littérature démontre que des inégalités sont présentes dans toutes les sociétés en fonction de la classe sociale, du revenu, du niveau de scolarité, du statut professionnel et de la qualité de l'environnement social. Il est scientifiquement établi que les indicateurs de santé (par exemple l'espérance de vie) sont fortement corrélés avec les conditions socioéconomiques dans lesquelles les personnes vivent et travaillent. De tous les déterminants de la santé (hérédité, habitudes de vie, système de soins, environnement physique, environnement social), les déterminants sociaux comptent parmi les plus importants et comportent deux composantes : **conditions de vie** (travail, revenus, logement, etc.) et **qualité des rapports humains** (réseaux sociaux, participation sociale, cohésion sociale, sentiment d'appartenance, estime de soi, etc.). Ces inégalités ne sont pas le fruit du hasard : elles s'inscrivent dans des sociétés où le pouvoir économique, politique et social est détenu par une minorité. Car, même dans les sociétés qui se réclament de la démocratie depuis plusieurs siècles, celle-ci n'est pas acquise. Il faut constamment la bâtir, la rebâtir, l'élargir et l'approfondir. En outre, des luttes entre groupes sociaux se font jour autour d'un certain nombre d'enjeux liés au développement économique et social des communautés. Enfin, des mentalités, des

valeurs, des préjugés forgent, légitiment ou accentuent des discriminations de tout ordre, le sexisme, le racisme et l'âgisme, entre autres choses.

L'organisation communautaire se définit comme une « intervention planifiée de changement social dans, pour et avec les communautés locales afin de s'attaquer à ces inégalités, à cette concentration du pouvoir et à ces discriminations » (Bourque *et al.*, 2007, p. 9). Pour ce faire, elle s'inspire des traditions, objectifs et modes d'organisation des mouvements sociaux.

Au Québec, la pratique de l'organisation communautaire a été influencée par deux courants de pensée – un venu du Royaume-Uni et des États-Unis, l'autre de l'Amérique latine – courants surtout liés à la stratégie de l'action sociale (défense de droits collectifs). Elle s'est d'abord inspirée de l'expérience américaine de lutte contre la pauvreté, soit celle de Saul Alinsky dans le cadre de l'organisation des quartiers pauvres des grandes villes américaines comme Chicago ; celle de Ralph Nader, dans la lutte pour la protection des consommateurs contre les grandes entreprises multinationales et toutes les entreprises qui abusent des consommateurs ; celle de Martin Luther King, qui a animé le mouvement des droits civiques de la minorité noire américaine ; et celle de César Chavez, pour l'organisation syndicale et communautaire des travailleurs agricoles mexicains travaillant dans les grandes plantations du Sud des États-Unis. Avec ces différentes contributions, l'expérience américaine d'organisation communautaire a su développer une perspective sociale qu'il est convenu d'appeler la *grassroots democracy*, à savoir l'instauration dans les communautés locales de contre-pouvoirs face aux autorités publiques ou privées. Elle s'inspirera également de l'héritage québécois de l'action catholique de milieu et du mouvement des communautés chrétiennes progressistes latino-américaines (Brésil, Chili et Pérou notamment), lesquelles misent sur l'éducation populaire et l'organisation des bidonvilles (Comeau et Boulianne, 2007 ; Favreau et Fréchette, 2002).

Les lignes de force de l'organisation communautaire québécoise

Dans ses visées, l'organisation communautaire s'adresse aux différentes collectivités en misant sur leur auto-développement lorsqu'elle les envisage en tant que **communautés géographiques** ; elle intervient dans ce cas pour favoriser le regroupement des populations sur la base de leur quartier, ville ou région, ceux-ci étant considérés comme des lieux significatifs d'appartenance sociale. En considérant les collectivités en tant que **communautés d'intérêts**, elle intervient pour regrouper autour de problèmes sociaux spécifiques des groupes donnés (locataires, sans-emploi...).auprès des collectivités en tant que **communautés d'identité**, elle intervient pour soutenir des catégories sociales prédisposées au regroupement par leur identité acquise ou souhaitée (en tant que jeunes ou femmes par exemple).

En outre, contrairement à la tradition de l'« aide » sociale, l'organisation communautaire ne s'intéresse pas aux milieux populaires parce qu'ils sont démunis (psychologiquement ou socialement), mais bien pour la force réelle et potentielle dont ils peuvent disposer. La tradition de la réforme sociale, celle des *Settlement Houses*, est sa filiation première. Ce mouvement est apparu au XIX^e siècle dans les grands centres urbains de l'Angleterre et des États-Unis, pour répondre aux besoins des communautés locales aux prises avec les problèmes de l'urbanisation et de l'industrialisation rapide (logements temporaires, absence de services de santé et de services sociaux, manque d'emplois). Il a cherché à développer des actions collectives de services, d'éducation populaire et de revendications avec les populations concernées (on pense par exemple aux YMCA). Ce mouvement se différencie des Charity Organization Societies, initiatrices de la création d'agences sociales et de conseils d'agences sociales misant non pas d'abord sur l'action collective et la réforme sociale mais surtout sur l'aide individuelle et le service, ainsi que sur

leur rationalisation. L'organisation communautaire se rattache principalement à l'une des deux grandes traditions qui ont donné naissance au travail social, les *Settlement Houses*.

L'organisation communautaire emprunte beaucoup aux mouvements sociaux. La stratégie de l'« action sociale » emprunte au syndicalisme tout comme celle du « développement local » au mouvement coopératif. Ces pratiques s'inspirent des initiatives sociales de type alternatif notamment dans le secteur de la santé et des services sociaux, du mouvement des femmes et du mouvement associatif (communautaire). Réciproquement, les « professionnels » de l'organisation communautaire favorisent la progression de mouvements sociaux et leur capacité de développement de projets au sein des communautés locales.

L'organisation communautaire mise sur la démocratie, mais ne considère pas que cela aille de soi. La démocratie résulte d'un long et permanent processus, toujours précaire et toujours menacé. Elle a aussi une perspective fondamentale : « La démocratie devrait assurer aux plus faibles les mêmes chances qu'aux plus forts », disait Gandhi. L'organisation communautaire ne vient pas d'abord aider les gens, mais soutenir leur organisation. Elle comporte donc un souci d'efficacité sociale. En d'autres termes, le gage de la vitalité d'une collectivité repose sur son degré d'organisation et sur sa capacité de générer des ressources qui lui sont propres, de prendre des décisions et d'entreprendre les actions collectives qui s'imposent autour d'enjeux connus de tous, et cela, en concertation ou en opposition avec les institutions et les pouvoirs publics.

Pour ce faire, l'organisation d'une communauté donnée doit, par l'action collective entreprise, gagner des points et obtenir des victoires, fussent-elles symboliques. Elle cherche à modifier les conditions antérieures, c'est-à-dire de piètres conditions de vie et une mentalité marquée par le fatalisme et le sentiment d'impuissance. Saul Alinsky

formule bien ce problème lorsqu'il mentionne que l'oppression réside très souvent dans le conditionnement des pauvres qui se résignent à leur pauvreté, à leur exclusion et au pouvoir des autres : « Le pouvoir n'est pas seulement ce que l'ordre établi possède, mais bien plus ce que nous croyons qu'il a. »

Mais cela n'est pas suffisant. Pour être efficace, l'organisation communautaire doit aussi contribuer à bâtir des organisations dans lesquelles une communauté a le sentiment d'augmenter son pouvoir, son influence et où les gens considèrent être en train de changer leurs conditions de vie. Harry C. Boyte (1980) résume bien la question en citant en exemple le Midwest Academy et son rôle comme centre de formation d'organiseurs communautaires aux États-Unis :

The Academy's three essential lessons of successful movement building are hammered home again and again: to be effective organizing must win real victories that improve people's lives; it must build organization through which people can gain a sense of their own power and it must contribute to the general change in power relations, democratizing the broader society (Boyte, 1980, p. 110).

On peut donc caractériser ainsi le travail d'organisation communautaire : 1) une intervention sociale qui agit principalement au sein de communautés locales, ce que les Américains appellent un *bottom-up process*, une approche « par le bas » par différenciation avec le *top-down approach* ou approche « par le haut » à partir des politiques sociales d'un État ; 2) une intervention sociale qui mise sur le potentiel de changement social des communautés locales à partir de l'identification de besoins ou de problèmes qui sont objets de tensions dans ces communautés ; 3) une intervention sociale qui a une visée de transformation sociale et de démocratisation permanente, y compris à l'intérieur des organisations démocratiques qu'elle a elle-même contribué à mettre sur pied ; 4) une intervention sociale qui a une préoccupation centrale d'organisation de nouveaux pouvoirs et services au sein de ces communautés locales ;

5) une intervention sociale qui se démarque du travail social d'assistance et de la pratique traditionnelle d'aide sociale (les *Charity Organizations*), c'est-à-dire qu'elle met l'accent sur les forces, les talents et les habiletés des gens plutôt que sur leurs insuffisances, et sur l'accès à l'organisation et à l'exercice de prise de décisions de populations qui en sont exclues d'où la notion d'*empowerment* ou de capacité autonome d'agir entendue comme processus de création d'un pouvoir d'organisation, d'expression, d'influence, de représentation...

COMMUNAUTÉS LOCALES, ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE DE PROXIMITÉ

Les communautés locales dans lesquelles peut se déployer l'organisation communautaire sont aujourd'hui confrontées aux effets de la mondialisation néolibérale. Dans le contexte où le libéralisme occupe tout l'espace idéologique, des initiatives, le plus souvent modestes, se définissent comme des alternatives à une activité économique dominée par la logique de marché. Les cuisines collectives, le microcrédit et la microfinance, les coopératives de production culturelle, les coopératives nées dans le giron du commerce équitable... surgissent dans les pays du Sud et du Nord comme autant d'initiatives qui voyagent selon une dynamique qui n'est plus à sens unique. L'émergence, par exemple, d'entreprises à propriété collective qui se réclament d'une économie solidaire est un phénomène d'actualité universel. Partout dans le monde, dans les pays du Nord comme du Sud, ces expériences inédites surgissent et participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets.

Depuis quelques décennies déjà, les organisations non gouvernementales (ONG) québécoises sont inscrites dans ces nouvelles formes de coopération internationale :

elles soutiennent l'organisation de communautés dans des bidonvilles; elles accompagnent des initiatives socio-économiques, entreprises à propriété collective et développement économique local, au sein du secteur informel de nombreuses villes du Sud; elles travaillent souvent dans le cadre de projets structurant les communautés dans une perspective de développement durable.

Le virage socioéconomique des ONGD de la dernière décennie

Les ONGD se nourrissent beaucoup, directement et indirectement, des mouvements sociaux qui évoluent dans leur périphérie. Ces derniers ont beaucoup évolué particulièrement au cours de la dernière décennie, ce qui a influencé les ONGD de façon assez marquée, notamment par l'intermédiaire de rendez-vous internationaux comme le Forum social mondial et de réseaux internationaux tissés par le mouvement des femmes dans le cadre de la Marche mondiale des femmes (2000) et par les promoteurs de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS).

Aujourd'hui, après plusieurs échecs tels ceux de la coopération étatique des pays capitalistes du Nord au Sud, du communisme et son effondrement, des mouvements de libération nationale et de leur modèle «développementiste» et celui encore plus marquant des programmes d'ajustement structurel (PAS), que pouvons-nous faire?

Les mouvements sociaux, aux prises quotidiennement avec les problèmes, ont cherché à répondre à cette question et ont amorcé un virage en s'investissant eux-mêmes dans un développement qui allie l'économique, le social et l'environnemental. Pourquoi? D'abord parce qu'au Nord le cadre de l'État social a été ébranlé et qu'au Sud il a été pratiquement balayé de sorte que la position

«développementiste» classique misant sur l'État central pour assurer la redistribution de la richesse par le biais de services publics est devenue caduque. Les services publics ont tellement été dépouillés de ressources – surtout lorsqu'on pense à l'Afrique – que l'appel à la défense de ceux-ci, tout légitime qu'il soit par ailleurs, tombe à plat. Les initiatives économiques des secteurs populaires – les organisations économiques populaires (OEP) – ont pris la relève en offrant un ensemble de services de proximité à moindre coût. Accusant le choc, les mouvements sociaux aussi bien au Nord qu'au Sud, le syndicalisme en l'occurrence, n'ont pas immédiatement compris cette nouvelle dynamique et se sont attachés au côté sombre de la chose : le développement de ressources associatives pour offrir des services aussi essentiels que la santé et l'éducation menace le respect des normes internationales du travail ou sert de justification au désengagement de l'État. Des ONGD, par contre, ont donné naissance, sur ce terrain, à de nouvelles initiatives. Ce qui pose la question des rapports entre, d'un côté, la protestation contre l'affaiblissement des services publics et, de l'autre, la contribution d'alternatives qui n'attendent pas le grand jour de l'État social.

Simultanément, l'effondrement du modèle socialiste de référence pour les pays du Sud (que ce soit l'URSS, la Chine ou Cuba) a remis les mouvements sociaux face à eux-mêmes et, du coup, les a amenés à réinterroger les fondements du développement de leur société et les modes d'organisation de la démocratie. De nouveaux thèmes sont apparus comme composantes nécessaires d'une nouvelle conception du développement pouvant générer aussi de nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté : le rôle des gouvernements locaux ; le développement de partenariats entre ONG, associations, municipalités et PME ; le développement durable des territoires ; le développement d'organisations économiques populaires et d'entreprises collectives auxquelles on associe généralement l'économie sociale et solidaire ; la coopération

internationale décentralisée de gouvernements locaux du Nord avec leur alter ego du Sud... Tout cela a été accompagné d'une batterie de nouveaux créneaux et de dispositifs tels que les finances solidaires, le commerce équitable, le tourisme durable, la souveraineté alimentaire...

En outre, le **développement durable** des communautés a pris son élan sous l'impulsion du mouvement écologique. Ce qui constitue probablement ce que nous pourrions qualifier, avec Lipietz, de la plus grande percée conceptuelle de la fin du xx^e siècle. L'exigence intergénérationnelle introduite par la notion de développement durable (Lipietz, 1999) a eu de fortes retombées. Portée par nombre d'ONGI et forgée au sein de grandes institutions internationales de caractère culturel (UNESCO) ou social (Rapport Brundtland en 1987, Sommet de Rio en 1992), la vision liée à cette notion s'est rapidement diffusée dans plusieurs États, dans les gouvernements locaux, dans la communauté scientifique. Elle déborde aujourd'hui les organisations et mouvements spécialisés dans l'écologie pour être réappropriée par l'ensemble des mouvements sociaux à la faveur de la montée en puissance du mouvement « altermondialiste ». L'usage des ressources naturelles selon le principe de précaution – le travail de la communauté, par la communauté et pour la communauté – est désormais à l'ordre du jour comme l'expriment les organisations de commerce équitable et les ONG telle Équiterre et une large partie des milieux associatifs, coopératifs et même syndicaux. Sur quoi se fondent ce virage et ces nouvelles composantes pratiques du développement ?

Un nouveau paradigme de développement au sein des OCI depuis la fin des années 1990 ?

Des économistes du Sud ont introduit l'indice de développement humain (IDH). Année après année depuis 1990, cet indicateur alimente la base de calcul du *Rapport sur le développement humain* que publie le Programme des Nations

Équiterre, une OCI québécoise engagée dans le commerce équitable

Équiterre est une organisation à but non lucratif qui vise la promotion de choix écologiques et socialement équitables par l'action, l'éducation et la recherche dans une perspective intégrant la justice sociale, la solidarité et la défense de l'environnement. Cette organisation anime et participe à différentes activités au Québec et dans les pays du Sud, qui visent à développer des habitudes de vie plus écologiques au sein de la population ainsi que le développement durable, tant dans les communautés québécoises que dans celles des pays du Sud avec lesquelles elle est en réseau.

Le commerce équitable, notamment le café, est le moyen de prédilection d'Équiterre. Il permet de soutenir directement le développement durable de communautés qui s'organisent pour améliorer leur situation. Les produits qui portent la certification équitable « Transfair » sont payés un juste prix à des coopératives. Cela leur permet de développer leurs propres projets communautaires en santé, en éducation et en protection de l'environnement. Parmi les coopératives soutenues, on compte des entreprises collectives du Mexique, de la Tanzanie et du Nicaragua. C'est ainsi, par exemple, que la coopérative de production de café *Union des communautés autochtones de la région de l'Istmo* à Oaxaca au Mexique a été créée en 1983. Cette organisation implique 2 076 familles, lesquelles cultivent chacune en moyenne de 2 à 5 hectares de café et de 10 à 12 hectares pour l'agriculture de subsistance. Ensemble, ces familles ont pu mettre sur pied une école d'agriculture biologique, un centre de médecine naturelle, un système de transport collectif, des magasins alimentaires, une quincaillerie, des moulins pour le maïs, l'amélioration des habitations et un système de prêts.

Pour en savoir plus, voir Nez (2006).

Unies pour le développement (PNUD). L'IDH, avec ses trois composantes que sont l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction et le niveau de revenu, fait valoir des dimensions tout à la fois économiques et sociales. À ses débuts en 1990, l'IDH a ainsi induit une véritable petite révolution dans les organisations internationales (ONGI et agences de l'ONU) et dans les recherches sur lesquelles se fondent nombre de politiques publiques pour

le Sud. On peut désormais compter sur des référents qui n'assimilent plus de façon opérationnelle croissance et développement. Les travaux d'Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998, dans *Repenser l'inégalité* (2000), ajoutent le paramètre politique de la démocratie, c'est-à-dire un régime politique où peuvent s'exprimer des choix et donc des libertés qui jouent un rôle très important parce que les dirigeants doivent davantage tenir compte des pauvres qui y font entendre leur voix.

Ce type de référence et d'indicateurs introduit l'idée que le développement comporte plusieurs dimensions et ouvre la porte à une approche débordant les besoins dits de base. Une autre voie s'ouvre avec des repères de développement qui ne sont plus strictement économiques, soit l'éducation, l'accès à l'eau, un environnement non pollué, le capital social, la liberté d'expression et d'organisation, etc., et vers d'autres recherches qui poussent encore plus loin les choses y compris pour les pays du Nord (Anielski, 2001).

Le développement est donc aujourd'hui plutôt conçu comme une mobilisation économique, sociale et culturelle de toutes les potentialités d'un pays (ou d'une région, ou d'une communauté locale) – autrement dit un *empowerment* ou une capacité d'agir – autour d'un certain nombre d'objectifs d'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations. Nombre de travaux avancent donc l'idée d'une **pluralité des modèles de développement** à travers le monde et d'une **pluridimensionnalité** du développement puisque celui-ci n'a de sens qu'en combinant l'économique, le social et l'environnemental. On peut synthétiser la pensée actuelle sur le développement de la façon suivante: 1) le social doit être au poste de commande; 2) l'économie doit être considérée pour ce qu'elle est, soit un instrument de développement et non une fin; 3) l'environnement doit constituer une conditionnalité nouvelle dans les choix économiques qui s'opèrent; 4) la poursuite simultanée de quelques grandes priorités s'impose, notamment l'emploi, la création d'institutions démocratiques et le partage de la richesse¹.

La plupart des ONGD dans le monde s'inscrivent d'ailleurs aujourd'hui dans cette conception pluridimensionnelle du développement. C'est le cas, par exemple au Québec, de Développement et Paix qui, dans sa planification des dernières années, dégagait cinq grands critères pour appuyer leurs partenaires du Sud :

1. Soutien à des groupes qui font la promotion de la démocratie ;
2. Soutien à des projets qui appuient des organisations populaires ;
3. Soutien à des projets qui favorisent la promotion collective des femmes ;
4. Soutien à des projets capables de susciter des alternatives économiques ;
5. Soutien à des projets qui mettent en œuvre une gestion populaire de l'environnement.

Développement et Paix

Développement et Paix est l'une des plus importantes et des plus anciennes organisations de coopération internationale (OCI) au Québec et au Canada. Fondée et mandatée par les évêques du Canada il y a près de 40 ans comme l'organisme de développement de l'Église catholique canadienne, Développement et Paix s'inspire « des valeurs de l'Évangile, particulièrement l'option préférentielle pour les pauvres » inspirée de la théologie de la libération latino-américaine. Sa mission consiste à promouvoir la solidarité internationale par un programme d'éducation au Canada et par le financement de projets d'éducation populaire, d'organisation sociale des communautés et de développement socioéconomique dans les pays du Sud.

Développement et Paix n'est pas seulement une institution disposant de plus de 20 millions de dollars par année pour soutenir des projets dans le Sud (dont 70 % va au développement et 30 % seulement à l'aide humanitaire), c'est aussi un mouvement de justice sociale réunissant plus de 12 000 membres mobilisés autour de la perspective d'une mondialisation équitable (membres qu'on pourrait qualifier de « chrétiens de gauche » bien que ce ne soit pas la seule composante de l'organisation). Développement et Paix n'envoie pas de coopérants, c'est une ONG d'appui. Elle ne réalise pas elle-même des projets de terrain. Elle construit des partenariats avec des

acteurs de la société civile, c'est-à-dire des mouvements sociaux locaux dans les pays où elle est présente (syndicats paysans ou ouvriers, coopératives, ONG, réseaux nationaux ou internationaux de développement local...).

Développement et Paix est une organisation postconciiliaire. Contrairement aux ONG de la mouvance fondamentaliste, elle soutient donc les projets de ces partenaires sur la seule base de critères sociaux. En outre, la force de l'organisation repose sur les acteurs impliqués, pour la plupart des militants et bénévoles, qui assurent autant la sensibilisation de la population québécoise et canadienne que le soutien financier des partenaires. Mais ce qui distingue aussi Développement et Paix de plusieurs autres organisations œuvrant dans le domaine du développement, c'est de mettre de l'avant depuis ses débuts en 1967 la perspective de l'*empowerment* économique, politique et social des communautés. C'est la matrice première de cette OCI.

Le Fonds Solidarité Sud de Développement et Paix

Afin de conserver toute sa marge de manœuvre à Développement et Paix comme OCI, des militants, membres de l'organisation, ont démarré en 2007 un fonds de dotation entièrement consacré au renforcement de la capacité d'agir des communautés dans les pays du Sud (seuls les intérêts du capital serviront au soutien à des partenaires du Sud). Le Fonds Solidarité Sud s'appuie sur quelques donateurs importants comme tous les fonds de ce type mais sa distinction est de s'appuyer sur une dynamique démocratique, un réseau avec des ancrages régionaux, et sur la mobilisation collective. Une priorité : solidarité avec les communautés du Sud pour favoriser leur « *empowerment* » et pour développer la solidarité de communautés d'ici avec des communautés du Sud. Un dispositif : des dons mensuels ou annuels, des polices d'assurances, des legs testamentaires, des dons d'action. Tout juste un an après son démarrage, le Fonds Solidarité Sud disposait de près d'un million de dollars sur la base de ces différents types de dons. Un bon début disent leurs animateurs. Mais aussi une méthode : un fonds ouvert à toutes les personnes concernées, des donateurs qui deviennent membres et participent aux orientations du Fonds. Des professeurs d'universités, des enseignants de cégeps et d'écoles secondaires, des organisateurs communautaires professionnels, des infirmières et travailleurs sociaux, de petites entreprises et des salariés d'organisations sociales ou culturelles sont à l'origine de ce fonds qui vise cinq millions de dollars dans les prochaines années.

Dans cette perspective, des ONGD comme Développement et Paix misent d'abord sur leurs fonds propres pour assurer à leurs partenaires un soutien à long terme qui ne soit pas à la merci de politiques gouvernementales changeantes et de leurs conditionnalités qui, trop souvent, font dériver les projets de leurs motivations fondatrices.

NOTE

1. Le PNUD par exemple avance dans un de ses rapports un pacte pour le développement humain du type 20-20 : les pays aidés affectent 20% de leur budget à la couverture des services sociaux et les pays donateurs, 20% de leur aide financière à la même destination (Rapport mondial sur le développement humain, 1994, p. 82-83).



La coopération internationale et l'économie sociale et solidaire

Économie informelle, économie populaire, économie sociale et solidaire sont des notions fréquemment utilisées dans les interventions de développement des communautés et dans la mouvance de la coopération internationale de proximité. Des clarifications s'imposent et des questions nouvelles apparaissent : l'économie populaire, creuset d'une économie solidaire ? Comment favoriser des initiatives économiques de sortie de la seule survie ou de la seule subsistance ? À quelles conditions ? Peut-on penser le développement à l'échelle d'un pays sans regarder

d'abord la force du tissu économique local, ce que certains appellent le « premier développement » ? Les entreprises collectives sont-elles de véritables actrices de développement ou de simples gestionnaires de la « lutte contre la pauvreté » ? Assistons-nous à l'émergence d'une nouvelle internationalisation de ces initiatives généralement plutôt locales ? Autant de questions auxquelles il convient de répondre adéquatement pour faire de la coopération de proximité non pas à côté des dynamiques existantes dans le Sud mais à partir d'elles.

LES ORIGINES ET FONDEMENTS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'économie sociale des sociétés du Nord a vécu, comme l'économie populaire du Sud, une longue période d'incompréhension au sein des pouvoirs publics, de la plupart des institutions internationales et dans les milieux universitaires. Et même dans le mouvement ouvrier d'où elle tient son origine, plus particulièrement dans sa tradition communiste. Pour démêler rapidement les choses, il faut d'abord remonter loin dans le temps (150 à 200 ans) :

1. Les entreprises collectives s'inscrivent dans le sillage de mouvements sociaux, soit du mouvement ouvrier et paysan – syndical et coopératif – du xix^e siècle et des nouveaux mouvements sociaux du xx^e siècle (mouvement associatif, mouvement écologique, mouvement des femmes). Les initiatives du mouvement ouvrier et paysan, notamment, ont été pour la plupart, du moins à l'origine, des organisations économiques populaires.
2. Les entreprises collectives font partie de l'histoire des classes populaires et moyennes qui se sont investies – ou plutôt se sont aventurées sur le terrain de l'économie – dans le développement d'entreprises d'abord par la force des choses (l'économie sociale est fille de

la nécessité, disait le sociologue de la coopération H. Desroches) mais aussi par aspiration à plus de justice sociale et de démocratie.

3. Les entreprises collectives ont une éthique sociale forte héritée des mouvements sociaux de leur époque qui est inscrite directement, non seulement dans sa mission, mais dans leur fonctionnement et leurs règles (Favreau, 2008 ; Demoustier, 2001).

Le **sens premier et fondamental** attribué à l'économie sociale et solidaire aujourd'hui peut se résumer dans l'heureuse formule de l'économiste française Danièle Demoustier (2001) : **s'associer pour entreprendre autrement**. Il est aussi permis, dans un deuxième temps, de pousser un peu plus loin la réflexion en mettant en relief que ces initiatives, à certaines conditions, servent de **tremplins à de nouvelles formes de régulation sociale** : innovations sociales par des systèmes locaux de production fondés sur la coopération interentreprises (Favreau et Fréchette, 2003) ou solidarités inédites dans le cadre d'États sociaux renouvelés (Favreau et Fall, 2007).

Ces initiatives, comme toutes les initiatives populaires, éprouvent, bien évidemment, des **difficultés** souvent **similaires** d'un continent à l'autre, d'un pays à l'autre que l'on pourrait résumer de la façon suivante :

1. D'abord la difficulté pour les entreprises collectives de maintenir la dynamique participative initiale. Concevoir que les personnes qui travaillent dans une entreprise sont des associés ne va pas de soi. Historiquement, certaines de ces entreprises ont échoué mais d'autres ont remarquablement réussi bien que les formes de cette participation puissent s'être grandement modifiées avec le temps (l'expérience de Mondragon au Pays basque en Espagne ou celle de Desjardins au Québec en témoignent). Mais cette association, cette participation dans l'entreprise n'est jamais vraiment acquise. C'est un construit social et une tâche permanente.

2. Ensuite, pour les initiatives issues du monde associatif (à la différence du monde coopératif), il apparaît difficile de développer une culture d'entreprise rendue nécessaire par la présence, en règle générale, au moins partiellement, d'activités sur le marché alors qu'elles ont longtemps baigné dans une culture principalement de financement public (de l'État national ou de l'aide internationale);
3. La difficulté des entreprises collectives de définir leur horizon propre en étant « coincées » entre l'entreprise privée, qui a ses règles et sa logique tout en opérant sur le même marché, et les services publics, qui se sentent souvent menacés par ce type d'entreprises car, sur certains terrains, elles se positionnent mieux;
4. La difficulté de faire reconnaître par les pouvoirs publics nationaux ou par les organisations internationales l'importance et la pertinence de logiques d'intercoopération là où le fond de l'air a depuis longtemps été celui de logiques sectorielles, concurrentielles et de programmes compartimentés et ciblés.
5. La difficulté de transiger, à partir d'un certain seuil de développement, avec la transformation des structures démocratiques initiales qui misaient fortement sur le bénévolat et le militantisme vers une professionnalisation dans laquelle les salariés auront tendance à occuper une place de plus en plus grande, voire prépondérante (Favreau, 2008).

Ces activités économiques cherchent à croiser **initiative et solidarité**, mais il n'y a pas de formule unique : l'économie sociale et solidaire peut être l'expression d'une néophilanthropie, en particulier quand l'État social fait défaut, ou être au contraire l'expression de nouvelles formes de régulation socioéconomique et politique, d'identité et d'utilité sociale. Elle peut être une nouvelle forme de

gestion sociale de la pauvreté ou une réponse inédite à des besoins sociaux qui se conjuguent à une aspiration à la vie démocratique et au renouvellement de la protection sociale et des politiques d'emploi des États. Son instrumentalisation par les pouvoirs publics ou sa banalisation par une complète adaptation au marché dominant sont des scénarios possibles. Mais le contraire est tout aussi vrai ! Qu'il y ait des syndicats instrumentalisés par les patrons est un scénario non seulement possible mais bien réel, ce qui n'empêche pas qu'il y ait des syndicats combatifs aussi. L'état général des mouvements sociaux et le type de régime politique en place y jouent pour beaucoup.

En toute éventualité, ces difficultés et limites peuvent être utilisées par certains pour se débarrasser d'une notion trop encombrante parce qu'ils se contentent d'une compréhension simpliste des mouvements sociaux identifiés à la seule résistance sociopolitique et de l'économie réduite à sa seule logique marchande. Mais partout dans le monde, après l'éclipse des trente glorieuses, est réapparue cette notion d'économie sociale et solidaire et de contrôle des communautés sur leur développement (*l'empowerment*) et un ensemble relativement nouveau de pratiques qui peuvent se regrouper sous cette dénomination. Des recherches et des débats sur l'économie sociale et solidaire se font jour, au Sud comme au Nord, que ce soit pour insister sur son potentiel et son internationalisation ; pour chiffrer son importance dans le Sud comme dans le Nord ; pour la situer dans un cadre plus large, celui d'une économie davantage plurielle où cohabitent entreprises du secteur privé, entreprises d'utilité publique et entreprises à propriété collective (coopératives et OBNL) ; pour signaler son renouvellement au Nord ; pour signaler son émergence au Sud et l'importance des mouvements et/ou des ONG qui lui donnent naissance ; pour signaler ses rapports complexes avec les pouvoirs publics et les conditions de sa contribution au refaçonnage d'un État social.

DANS LES PAYS DU SUD : L'ENJEU DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

L'économie informelle est le maillon faible de tous les acteurs de développement. Faiblesse d'analyse, mur d'incompréhension à l'égard de ce secteur pourtant devenu une variable structurelle de l'économie. Monde des travailleurs « indépendants » qui ne sont pas salariés et donc étrangers à l'univers de la plupart des États et des institutions internationales, et même étrangers au syndicalisme. Ce mur d'incompréhension a prévalu dans les États du Nord et au sein même de l'Organisation internationale du travail (OIT) pendant plus de 30 ans, y compris dans des organisations théoriquement proches de ce monde-là comme le mouvement syndical.

Dans les années 1980, certaines institutions internationales ont d'abord compris que ce secteur était venu à la rescousse d'un système économique en crise. Dans les années 1990, elles ont compris que ce secteur n'avait pas le caractère transitoire qu'on lui avait attribué pour conclure... qu'il fallait plutôt l'aider à se structurer (programme pour la microentreprise, pour le secteur urbain...). En fait, le secteur informel longtemps considéré comme transitoire et, pour les syndicalistes de la gauche traditionnelle, comme une forme de capitalisme populaire était dénoncé en attendant des jours meilleurs où il se marginaliserait. Bien au contraire, dans les trois ou quatre dernières décennies, loin de se marginaliser, ce secteur est devenu prévalent mais l'OIT est demeurée prisonnière d'une logique exclusive de promotion d'une législation formalisant l'informel. Que faire alors ? Comment redéfinir tout cela ? Les années 2000 s'ouvrent au BIT (1999) avec la notion de travail décent mais aussi avec l'aveu, trois ans plus tard d'une certaine impuissance :

Les personnes qui exercent des activités informelles ont leur propre « économie politique » : leurs propres règles, conventions, institutions et structures informelles ou de groupe qui régissent l'entraide et la confiance réciproque, l'octroi de

prêts, l'organisation de la formation, le transfert des technologies et des compétences, le commerce et l'accès au marché, l'exécution des obligations, etc. Nous ignorons, par contre, sur quoi se fondent ces règles ou normes informelles, et si elles respectent les droits fondamentaux des travailleurs et de quelles manières (BIT, 2002, p. 4).

Par contre, pour certains chercheurs de l'OIT comme Maldonado (2001), l'introduction de la notion d'« économie populaire » vient modifier la donne, ce que plusieurs ONG et chercheurs bien avant avaient conceptualisé (Peemans, 1997).

Économie dite informelle et économie formelle

On a beaucoup fait état dans les années 1970 d'une relation forte, au niveau de la production, entre les deux économies, l'une sous-traitant l'autre. En réalité « le nombre de branches où la sous-traitance peut concerner des microentreprises informelles est très limité » (Lautier). La sous-traitance est un phénomène significatif dans certains pays du Sud mais cela concerne surtout des entreprises moyennes (50 à 200 employés) et non la microentreprise informelle. C'est au plan commercial que la relation existe surtout en Afrique où des produits de l'industrie formelle transite par le commerce informel. Au cœur de cette relation : les biens de consommation à destination des couches populaires (bière, confection, matériaux de construction élémentaires comme la tuile ou la brique) (Lautier, 1994, p. 72-98).

L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET L'ÉCONOMIE POPULAIRE : DES NOTIONS DISTINCTES

Globalement, l'économie informelle s'inscrit à l'intérieur d'une tendance lourde apparue dans les trois dernières décennies dans les pays du Sud, une **urbanisation sans industrialisation**. Une population urbaine flottante de travailleurs, laquelle représente plus ou moins 50 % à 80 % de la population active selon les pays, vit de petits boulots ou d'un travail précaire dans le cadre de cette économie

dite informelle. Dans la plupart des études réalisées, **l'économie informelle** peut se résumer de la façon suivante: 1) une économie de survie car il n'y a pas ou peu d'accumulation; 2) une économie de la débrouille où des millions de gens s'organisent en marge de toute aide et réglementation de l'État; 3) une économie qui privilégie des stratégies d'embauche au sein des groupes familiaux; 4) une économie où les moyens de financement sont faibles (Bairoch, 1997). Cette notion fait son apparition au Bureau international du travail (BIT) en 1972 à la suite d'une étude sur l'emploi au Kenya.

Dans l'économie informelle, il y a de tout. Il s'agit aussi bien d'activités comme celle du cireur de chaussures, du vendeur ambulant, du travailleur indépendant d'un petit atelier de réparation automobile, ou, à la limite, d'activités de prostitution ou du trafic de drogue. Si l'on en retire les activités économiques plus ou moins criminalisées, cette notion n'en demeure pas moins fortement connotée parce qu'utilisée sous le mode comparatif avec l'économie formelle, d'où la caractérisation courante par la négative: en marge de la loi, disposant de peu d'accumulation, n'offrant pas de protection sociale, transitoire... C'est de cette **caractérisation uniquement par la négative que se sont longtemps nourris de nombreux acteurs de développement** à partir notamment des études et des orientations de l'OIT.

Depuis une décennie, la notion d'**économie populaire** tend à se substituer à celle d'économie informelle. Pourquoi? Quelques-uns en avaient parlé comme d'une économie très libérale qui aurait ainsi investi les milieux populaires bloqués dans leur capacité d'initiative par les réglementations désuètes des pouvoirs publics (Desoto, 1994). D'autres, comme le Fonds monétaire international (FMI), le considèrent comme un secteur socialement utile en tant que palliatif à la pauvreté extrême. Dans un cas comme dans l'autre, la principale faiblesse est d'ignorer le point de vue des acteurs. Or, des études plus récentes révèlent, sous cet angle, qu'il s'agit d'acteurs mettant en

œuvre des stratégies de subsistance de même que des réseaux sociaux misant sur le facteur **travail** et la **coopération** entre pairs plutôt que sur le facteur capital et l'esprit d'entreprise inscrit dans une logique marchande. **Il s'agit bien d'une économie du travail** (Fonteneau, Nyssens et Fall, 1999 ; Ortiz, 1994). Cette notion d'économie populaire, par nombre de ses activités et formes d'organisation, rend possible le rapprochement avec de nombreux mouvements sociaux, tout particulièrement les organisations économiques populaires et les microentreprises familiales.

TABLEAU 5.1
Économie populaire

	Organisations économiques populaires	Microentreprises familiales	Initiatives individuelles
Niveau de croissance	Ateliers autogérés	Ateliers productifs	Chauffeurs de taxi
Niveau de subsistance	Groupes d'achat	Petits magasins	Petites réparations
Niveau de survie	Cuisines collectives	Récolte des déchets	Vendeurs de rue

L'ÉCONOMIE POPULAIRE : UN CREUSET POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES COLLECTIVES ?

L'économie populaire est-elle un **creuset** pour le développement d'entreprises ? Quelles sont les conditions de transformation de celle-ci en entreprises collectives pour qu'un processus d'accumulation s'enclenche tout en procurant de meilleures conditions pour leurs travailleurs et une vie associative ? L'entreprise populaire peut, si elle est en croissance, devenir une entreprise collective (une

coopérative, une mutuelle...). **À certaines conditions!** Lorsque, par exemple, elle reçoit l'appui de mouvements sociaux locaux, tels les syndicats ou des ONG qui lui font connaître ce mode d'organisation et qui l'accompagnent au plan de la capitalisation, de la mise en marché, etc., elle participe alors **d'une stratégie d'organisation collective** en s'inscrivant dans la construction de systèmes locaux d'échanges et dans une plus grande coopération entre pairs au niveau du travail. L'étude systématique de certaines expériences est révélatrice à cet égard comme celle de Villa el Salvador au Pérou :

Villa el Salvador : économie populaire et solidaire, développement local et coproduction de services dans un bidonville

Peut-être la réussite la plus grande dans l'édification d'une communauté d'entraide locale dans le monde est-elle celle de Villa El Salvador à Lima, où les citoyens ont planté un demi-million d'arbres, construit 26 écoles, 150 garderies, 300 cuisines communautaires, et formé des centaines d'assistants médicaux qui vont de porte en porte. [...] Les principaux artisans de cette réussite ont été un vaste réseau de groupes de femmes et la structure administrative démocratique des associations de quartier, qui a des représentants dans chaque bloc d'habitations. Ensemble, ils forment un dosage équilibré entre une organisation très développée à la base et un système d'administration, qui réagit vite, afin d'obtenir une plus grande participation possible dans la conception et la mise en œuvre des actions de la communauté (Durning, Worldwatch Institute, 1989, p. 264-265).

Ce diagnostic des années 1980 peut être reconduit en l'an 2008. Villa el Salvador (VES), bidonville de 350 000 habitants, en banlieue de Lima au Pérou est devenue en plus de 35 ans d'organisation communautaire une municipalité qui se caractérise par son haut degré d'organisation sociale (plus de 3 000 associations de quartier et sectorielles y œuvrent) et par son Parc industriel cogéré par la municipalité et les associations locales d'entrepreneurs.

L'aménagement du territoire à Villa el Salvador

VES est dotée d'une forme particulière **d'organisation sociale de son espace en faisant du groupe résidentiel l'unité de base de l'organisation de son territoire**. Le groupe résidentiel comprend en moyenne 384 familles organisées par pâtés de maisons, soit entre 2 000 et 2 500 personnes. Les familles disposent de maisons regroupées autour d'une place commune réservée aux services de base qu'elles ont en commun : l'école maternelle, le centre de santé, le local communal, le terrain de jeu. VES a planifié son développement en créant en quelques années 120 places communes. Chaque place a son groupe résidentiel et chaque groupe résidentiel, ses délégués à la Communauté autogérée de Villa el Salvador (la CUAVES). Ce faisant, Villa el Salvador innove surtout en brisant le modèle colonial classique des villes d'Amérique latine héritées de la colonisation espagnole et construites autour de la *Plaza de armas*, bordée par le palais du gouverneur, l'église, le palais de justice et la prison. Dans Villa el Salvador, au contraire, la place commune est conçue de façon communautaire avec une démocratie à l'échelle microsociale favorisant la décentralisation.

L'organisation sociopolitique de VES

En 1983-1984, Villa el Salvador se détache de la municipalité de Lima et élit ses représentants. Cette nouvelle structure politique introduit alors une première institution de caractère public fondée sur la citoyenneté et la démocratie représentative. L'organisation de la ville se modifie alors en conséquence : le pouvoir est partagé entre l'organisation communautaire de la population et la municipalité. Des délégués sont nommés par chacun des 120 groupes résidentiels qui forment la *Communauté urbaine autogérée de Villa el Salvador* (CUAVES). Une fois mise en place en tant qu'administration, la municipalité et ses élus ont d'abord reconnu la CUAVES, puis, les deux parties ont passé un accord pour confier le pouvoir à une commission mixte à laquelle participent les élus municipaux, des fonctionnaires et des délégués de la CUAVES chargés de traiter de toutes les questions qui les concernent avec la municipalité. Le dernier Plan de développement intégral a même prévu la réalisation d'un budget participatif.

Le Parc industriel

Comme la grande industrie montre peu d'intérêt pour le projet de parc industriel de VES, **elle laissera ainsi une porte ouverte à la communauté** de Villa El Salvador (la CUAVES), à l'Association de petits industriels (APEMIVES) et à la Municipalité pour demander

au gouvernement le transfert de terrains à la municipalité. C'est ainsi qu'en 1987 se constitue l'*Autoridad Autónoma*, entité mixte formée par trois représentants du gouvernement national et trois de VES. Les objectifs principaux seront de : a) promouvoir l'installation et le développement de projets de petites entreprises en leur fournissant, en contrepartie de leur présence dans le parc industriel, une infrastructure de base et une assistance technique ; b) réaliser des études, des designs, des programmes de financement, de commercialisation, de construction et de développement des petites unités productives. Demeuré jusque-là une ville-dortoir, VES cherchait ainsi à développer sa propre économie. Le Parc sera **le résultat d'un travail d'organisation des petits entrepreneurs populaires** déjà présents à VES mais disséminés un peu partout dans le bidonville et très faiblement organisés et d'un développement intégral basé sur **la commercialisation, l'assistance technique à la production, le financement et la formation entrepreneuriale**.

VES a aussi incité les artisans de la production locale à s'organiser par champ professionnel au sein d'entreprises débordant le seul cadre familial et à mettre en commun leurs achats, leur machinerie et la commercialisation de leurs produits. Après 10 ans d'efforts, les résultats ont été probants : sur une population active de 100 000 habitants, VES aura réussi à regrouper, dans son parc industriel **30 000 postes** de travail distribués **dans 8 000 petites et microentreprises** dont 5 000 dans le commerce, 2 000 dans l'industrie et 1 000 dans les services.

Extraits tirés du rapport de recherche de Favreau, Fréchette, Boulianne et Van Kemenade, 2001, CRDC, Université du Québec en Outaouais. Voir aussi Favreau et Fréchette, 2003.

L'**économie populaire** est donc aujourd'hui de plus en plus examinée, par la positive, dans sa relation avec cette famille de dynamiques socioéconomiques (économie sociale et solidaire ; développement des communautés), ce qui, jusqu'à maintenant, avait peu été fait parce que les théories dominantes de développement présentes dans les grandes institutions internationales et dans les milieux universitaires avaient longtemps sous-estimé les facteurs suivants : 1) qu'il y a des activités économiques non régies exclusivement par la recherche d'un profit ; 2) que

l'économie locale n'est pas résiduelle et que son ancrage territorial peut favoriser des mises en réseaux; 3) qu'il faut prendre en compte l'encastrement social de l'économie; 4) qu'il existe des échelles complémentaires de développement économique et de gouvernance du développement (l'échelle locale, régionale, nationale et internationale); 5) que le rapport entre la démocratie et l'économie ne constitue pas une évidence mais bien un processus social en construction. Plus largement, les théories libérales ont raisonné et agi comme si l'économie du développement, avec ses investissements, ses infrastructures et ses circuits financiers, avait commencé au XIX^e siècle en Europe occidentale sans besoin de l'État et les théories marxistes ont raisonné et agi comme si l'intervention de l'État pouvait faire l'économie des économies locales et du marché.

Cette « autre économie », cette économie populaire très locale, dans la plupart des sociétés du Sud, constitue aujourd'hui un mode important d'ascension économique pour plusieurs groupes. Cette « économie de la débrouille », caractérisée principalement par l'auto-emploi, la création d'entreprises familiales, la forte présence sur le marché des biens et services liés à la vie quotidienne, a également pris encore plus de vigueur avec la recrudescence des migrations internationales, d'où le questionnement actuel sur le rôle des diasporas à l'égard de leurs pays d'origine. Autrement dit, contrairement à l'idée fortement répandue, les ONGD ne sont pas les seuls acteurs collectifs du développement en contexte de précarité. Sur le registre du **premier développement**, celui des échanges locaux qui sont la plupart du temps en dehors – voire exclus – des régulations classiques des États et des pratiques de commerce international de l'OMC, on retrouve trois principaux acteurs :

- a) D'abord, les **entrepreneurs populaires**, ces dizaines de milliers de petites entreprises familiales qui forment 50, 60, 70 et même 80 % de l'économie des pays du Sud, chaînon premier de ce redéploiement par le bas du développement.

- b) Ensuite, les **entrepreneurs nomades**, ces migrants transnationaux qui font transiter toutes sortes de marchandises du Nord au Sud et du Sud au Nord.
- c) Enfin, les **diasporas** devenues, un peu malgré elles, des **agents de développement** en y exerçant non seulement une fonction sociale que les États ne remplissent pas ou plus (sécurité sociale...) mais aussi une fonction économique (développement de leur village natal...) (Doucet et Favreau, 2007).

Avec ces acteurs économiques nouveaux, le **défi du développement** devient alors le suivant: comment sortir ces activités économiques populaires de la stricte survie, de la seule survivance et de l'ambivalente informalité parce que ces entreprises populaires demeurent néanmoins des « cache-misère » ? Comment faire en sorte que ces activités

L'Organisation internationale du travail (OIT) et l'économie sociale

L'Organisation internationale du travail (OIT) est la plus ancienne des organisations sous l'égide des Nations Unies. À partir de son secrétariat, le Bureau international du travail (BIT), dont les bureaux sont situés à Genève, elle entend promouvoir à travers le monde les droits du travail. Le BIT est doté d'une politique en faveur de l'économie sociale depuis les années 1990. Le BIT travaille ainsi à l'identification et à la promotion d'activités économiques innovatrices en plus de consacrer une grande partie de ses actions au lobbying en faveur de la modification des cadres législatifs qui paralysent le développement des entreprises collectives et qui en compromettent le rayonnement. Le BIT choisit de faire la promotion des petites et microentreprises, des coopératives et du microcrédit qu'il identifie comme étant des composantes importantes dans toute stratégie pour en arriver à un développement économique et social durable.

Pour en savoir plus: N. McSween et L. Favreau (2004). *L'Organisation internationale du travail, l'économie sociale et la mondialisation: L'OIT, une « alliée de choix » de la mouvance altermondialiste?*, Gatineau, CRDC, Université du Québec en Outaouais, 49 p.

économiques populaires deviennent de véritables alternatives socioéconomiques et des parties prenantes d'un développement intégré de leur pays (Develtere, 1998) et de cette autre mondialisation à laquelle tant de mouvements aspirent (Favreau, Larose et Fall, 2004)? C'est ici que se pose **la question de la jonction** entre d'un côté ces initiatives et, de l'autre, les mouvements sociaux locaux (syndicats, ONGD locales...), entre d'un côté ces initiatives et, de l'autre, des institutions de proximité (coopération internationale des OCI, gouvernements locaux, Églises locales, confréries religieuses...). Les acquis de l'économie sociale tels qu'ils ont été initiés par le mouvement ouvrier des pays du Nord, puis par un ensemble de mouvements sociaux peuvent ici devenir précieux car **toutes ces expériences à l'origine sont des initiatives économiques populaires.**

Cela nous invite à introduire la notion de **second développement**, celui qui est susceptible de faire émerger des entrepreneurs nationaux (privés, publics ou collectifs) capables de constituer progressivement des créneaux pour un pays le rendant ainsi susceptible de mieux affronter la mondialisation capitaliste. On retrouve ici quatre types d'acteurs :

- a) Il y a, en premier lieu, ce qu'on pourrait appeler **l'économie sociale de l'intérieur**: les mutuelles d'épargne et de crédit, les coopératives agricoles, les mutuelles de santé, les réseaux émergents de commerce équitable de produits alimentaires ou de produits artisanaux... (Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999).
- b) En deuxième lieu, il y a **le développement local de l'intérieur**, celui de municipalités où existe une coproduction de biens et de services entre les entreprises locales et les municipalités (Ndiaye, 2005).
- c) Un troisième acteur collectif de développement serait sans doute la **coopération internationale de proximité**: celle des associations, des mutuelles et des coopératives du Nord dans le Sud; celle des organisations de coopération internationale; celle des organisations

paysannes ; celle de syndicats de travailleurs ; celle des jumelages de municipalités ; celle des finances solidaires... (Favreau, Larose et Fall, 2004).

- d) La contribution aux initiatives de populations locales de **certaines institutions ou programmes internationaux de l'ONU** (Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUD ; Bureau international du Travail, le BIT...) (Rouillé d'Orfeuil, 2006).

DE L'ÉCONOMIE POPULAIRE À L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE : L'INITIATIVE DE LA « SOCIÉTÉ CIVILE »

Comment concrètement se manifeste ce point de jonction entre l'économie populaire et l'économie solidaire ? D'abord l'une des principales caractéristiques des organisations économiques populaires dans les pays du Sud est précisément la grande diversité de leurs créneaux d'intervention. Elles voient le jour dans tous les secteurs, aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural, sous des formes très variables car souvent directement issues de pratiques communautaires traditionnelles. Leurs activités, marchandes ou non marchandes, peuvent concerner l'ensemble d'un village ou d'un quartier, ou seulement un groupe spécifique, comme les femmes, les jeunes, les commerçants, les agriculteurs, les artisans, etc. Elles peuvent prendre un statut d'association, de mutuelle ou de coopérative mais très souvent elles n'en prennent pas.

Illustrons par quelques exemples ce que sont ces **chantiers** de l'économie populaire en phase avec l'économie sociale et solidaire :

1. la création ou le maintien d'emplois : *talleres de producción* en Amérique latine, groupements d'artisans en Afrique de l'Ouest ;

2. le développement agroalimentaire: groupements villageois en Afrique de l'Ouest, coopératives de producteurs, syndicats multi-activités de paysans en Afrique;
3. la commercialisation des produits et intrants agricoles: greniers villageois et banques de céréales en Afrique, systèmes collectifs de mise en marché;
4. la commercialisation communautaire de l'artisanat: associations artisanales féminines en Inde, groupements d'artisans en Afrique et en Amérique andine;
5. l'épargne et le crédit solidaire: tontines en Afrique et en Asie, coopératives d'épargne-crédit et caisses villageoises d'épargne-crédit en Afrique francophone, *credit unions* dans les pays anglophones, systèmes de crédit solidaire de type *Grameen Bank* en Asie, en Afrique et en Amérique latine;
6. les services collectifs de santé: cases de santé et mutuelles de santé en Afrique, coopératives de santé en Amérique latine;
7. la protection collective de l'environnement: associations de reboisement et entreprises sociales de récupération et recyclage;
8. l'habitat collectif: associations et coopératives d'auto-construction en Amérique latine et associations de quartiers en Afrique;
9. la souveraineté alimentaire: cuisines collectives et jardins communautaires en Amérique latine...

Contrairement aux coopératives étatiques développées dans les années 1950, 1960 et 1970, ces organisations sont généralement **des initiatives de la société civile** qui renouvelle le monde coopératif et développe des associations entreprenantes. Elles sont souvent de petite taille et

Coopératives et syndicats dans la coopération internationale : quelques exemples

Créé en 1970, Développement international Desjardins (DID) travaille dans l'immense chantier de la finance communautaire dans plus de 20 pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie en soutenant le développement de mutuelles d'épargne et de crédit. De son côté, la Caisse d'économie solidaire Desjardins évolue depuis les années 1990 dans la finance solidaire en soutenant la mise sur pied d'initiatives d'insertion socioprofessionnelle (jeunes de la rue du Cirque du Monde par exemple), des reprises d'entreprises, des filières de commerce équitable...

En 1993, l'Union des producteurs agricoles (UPA) crée l'UPA Développement international (UPA DI) qui pratique la coopération de paysans à paysans avec une bonne trentaine d'organisations d'une quinzaine de pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Dans une perspective de développement durable et d'agriculture viable, elle valorise concrètement la commercialisation collective de produits agricoles par la mise sur pied de coopératives. Pour sa part, la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), relais international du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), accompagne quelque 325 projets depuis sa naissance en 1985 dans des domaines aussi variés que les ressources forestières ou le commerce équitable de différents produits du secteur agroalimentaire.

La contribution de ces organisations, et elles ne sont pas les seules, est impressionnante et surtout méconnue et sous-estimée. De ces expériences, il convient de relever, derrière les pratiques, une

relativement homogènes du point de vue de la situation socioéconomique de leurs membres. Elles répondent à un besoin ressenti par les membres (production, financement, logement, éducation et formation, soins de santé primaires, alimentation, etc.). Le rythme de développement des activités ainsi que le mode d'organisation, de fonctionnement interne, de contrôle s'adaptent bien aux réalités locales et à une insertion dans la communauté locale (village ou quartier), ce qui confère à ces organisations une assez grande flexibilité et une relative stabilité.

chose très importante : la participation de mouvements sociaux québécois au développement d'alternatives économiques au capitalisme au Québec et dans les pays du Sud. C'est l'UPA, c'est-à-dire historiquement le syndicalisme agricole québécois, qui développe un modèle de gestion collective de la mise en marché des produits de ses membres, notamment le lait et les œufs. UPA DI est la traduction de cette orientation dans un travail avec le mouvement paysan dans des sociétés du Sud. La Caisse d'économie solidaire Desjardins, c'est l'utilisation de l'argent des syndicats de la CSN pour en faire un outil de développement économique alternatif au Québec, mais aussi pour des engagements internationaux conséquents avec cette option. SOCODEVI est un dispositif associatif, une OCI, qui traduit l'engagement international de différents secteurs du mouvement coopératif (mutuelles d'assurance, coopératives forestières...) tout comme DID traduit celui du mouvement Desjardins.

Fait à noter, le constat de départ de toutes ces initiatives n'est pas la pauvreté, mais plutôt le manque d'organisation de communautés sur le terrain du développement économique lequel manque engendre la dépendance par laquelle vient la pauvreté. Telle est la matrice d'origine du modèle de développement coopératif et mutualiste québécois à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Comment alors ne pas penser à une certaine similitude avec la situation actuelle de nombreuses sociétés du Sud aujourd'hui : similitude de diagnostic, c'est-à-dire un monde populaire acculé à la survie et donc aux petits boulots ou à la migration vers la ville ou vers les pays du Nord ; similitude de perspective, soit la lutte contre la dépendance économique.

LE PREMIER DÉVELOPPEMENT : LE CHAÎNON MANQUANT

Que retenir de ces expériences que nous pouvons coiffer de la notion de **premier développement**? D'abord que les sociétés industrielles nées en Europe au XIX^e siècle se sont très précisément construites, **pendant au moins deux cents ans**, dans le creuset de cette « économie de rez-de-chaussée » (Braudel, 1985). De là l'importance de bien saisir cette dynamique dans les pays du Sud. Ce développement

ne réside pas seulement dans une économie de subsistance pour se nourrir mais bien dans un « vivre-ensemble » qui prend appui et nourrit tout à la fois un système local d'échanges sur des territoires à pertinence sociale. En d'autres termes, occuper un territoire ne consiste pas seulement à se loger et à se nourrir mais bien à **occuper un espace social** particulier pour des échanges, économiques et sociaux, au plan local, sur un territoire qui prend peu à peu sens à travers ces échanges, et donc à **cohabiter** dans le cadre d'un premier développement qui instaure un marché intérieur. D'où la critique des théories traditionnelles du développement et de l'aide publique qui en a découlé :

L'essentiel est allé à l'aide globale ou macro-économique... Il manque le chaînon du premier développement, celui qui vise la prise en charge, par les populations elles-mêmes, des éléments clés de leur subsistance. Ce développement du pays profond, des « pays » et des quartiers, est le fondement incontournable d'un développement moderne, urbain, industriel et tertiaire, car il restaure ou instaure un marché intérieur (Verschave et Boisgallais, 1994, p. 138).

Certes, on pourrait en insistant trop sur l'existence de ce premier développement dans l'Europe du XVIII^e et XIX^e siècle commettre la même erreur que les défenseurs du modèle libéral de développement en prenant encore une fois la dynamique qui a caractérisé l'Europe comme référent de développement. Il ne s'agit pas ici d'adopter un nouveau schéma déterministe de développement. Mais il ne faut pas non plus tomber dans le relativisme complet sur cette question. Il faut plutôt prendre acte ici de la prégnance de l'économie de marché sur la planète, de la mondialisation du capitalisme et des tendances, dans les économies industrielles en émergence dans le Sud, de **certaines conditions similaires à celles du Nord** rencontrées dans des stades antérieurs de leur histoire économique : **une intervention de l'État, des sociétés civiles fortes, des systèmes locaux d'échange, une présence accrue des gouvernements locaux dans le développement, un environnement favorable à l'entrepreneuriat, des mouvements**

sociaux locaux qui animent des entreprises et des organisations collectives. Partant de là, on doit viser à faire cohabiter et faire interagir les trois grandes composantes du développement d'une société, soit le marché, l'État et la société civile.

L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX RÉSEAUX

À Lima au Pérou, en juillet 1997, une rencontre internationale réunit plus de 200 personnes provenant d'une trentaine de pays des Amériques, d'Europe, d'Afrique et d'Asie. Elles avaient en commun d'être toutes engagées dans diverses initiatives d'économie sociale et solidaire. L'objectif: dans un monde où la logique de marché est dominante, comment établir des échanges internationaux sous le mode d'une véritable coopération internationale entre partenaires du Nord et du Sud. En adoptant la Déclaration de Lima à l'issue de cette semaine de partage d'expériences, des Québécois représentant des organisations coopératives, syndicales et de femmes de même que des chercheurs ont alors reçu du groupe péruvien le mandat d'assurer la suite des choses.

C'est ainsi que s'est mise en marche l'organisation d'une deuxième Rencontre internationale à l'initiative d'une nouvelle coalition, le GESQ. En 2001, 411 personnes provenant de 37 pays y ont participé, dont 323 à titre de représentantes d'organisations, le tiers provenant de 25 pays du Sud. Les travaux de cette deuxième rencontre ont débouché sur la Déclaration de Québec, *Résister et construire*, et lancé une Commission internationale de liaison chargée d'assurer un avenir à la dynamique Lima-Québec en vue d'une troisième rencontre à Dakar en 2005, selon le principe de l'alternance Nord-Sud.

Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ)

Le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) est un organisme à but non lucratif qui réunit les regroupements nationaux de l'économie sociale que sont le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et le Chantier de l'économie sociale mais aussi les mouvements sociaux – syndicats, groupes de femmes, etc. – qui soutiennent et favorisent l'émergence des entreprises collectives, les organisations de solidarité internationale de même que des chercheurs du milieu universitaire qui explorent les nouvelles avenues de leur développement et des élus municipaux.

Le GESQ a été créé en 2000 pour prendre en charge l'organisation à Québec de la rencontre internationale de 2001 des acteurs promoteurs de l'économie sociale provenant d'Amérique latine, d'Europe, d'Afrique et d'Asie. La charte du GESQ identifie comme suit ses raisons d'être :

1. Promouvoir et supporter le développement de réseaux entre les entreprises et associations de divers pays ;
2. Organiser des activités, événements et rencontres de tout ordre pour stimuler le développement de l'économie solidaire et mettre en réseau les personnes et groupes intéressés ;
3. Réaliser et publier des études, documents et autres ouvrages de nature à promouvoir l'économie solidaire.

Après avoir assuré le relais vers la troisième Rencontre à Dakar de 2005, le GESQ s'est donné comme mission de travailler avec d'autres dont l'AQOCI à la mise en œuvre de projets favorisant une mondialisation équitable. Sa principale activité est une activité de formation à la solidarité internationale et de croisement de réseaux (universités d'été pour ses membres et sympathisants et préparation des délégués du Québec à des rencontres internationales comme celle qui fait suite à Dakar 2005 qui se tiendra en Europe, au Luxembourg en 2009) : <www.uqo.ca/ries2001>.

À l'occasion des travaux de sa Commission internationale de liaison (CIL) à Dakar en 2002, la dynamique Lima-Québec-Dakar fut désignée sous le nom de Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS). Le RIPESS est un réseau ; son organisation repose surtout sur les liens entre des organismes par ailleurs autonomes chacun dans leur pays ou continent ; il

est intercontinental pour bien marquer que ses travaux reposent sur des démarches nationales qui se coordonnent à l'échelle de chaque continent. La Rencontre de Dakar (Sénégal) qui s'est tenue en 2005 a réuni plus de 1 200 personnes provenant de 66 pays. Durant la troisième Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, le contenu des activités s'est organisé autour de cinq thèmes : les finances solidaires, les alternatives populaires aux modèles de développement privés et publics, le développement local, le commerce équitable et le commerce éthique, la promotion de l'économie sociale et solidaire (Doucet et Favreau, 2006).

Le RIPESS

Le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire se considère comme l'une des dynamiques de globalisation de la solidarité dans l'économie. Il se dit intercontinental pour bien marquer que ses travaux reposent sur des démarches nationales qui se coordonnent à l'échelle de chaque continent. Ce qui nous réunit, par-delà les différences culturelles, c'est la promotion internationale de l'économie sociale solidaire. Nous retenons cette désignation pour bien marquer le caractère inclusif de notre démarche : nous voulons demeurer ouverts à l'ensemble des pratiques d'inclusion de la solidarité dans l'économie, quel que soit le nom que l'on donne aux réalités qui correspondent à cette visée.

La mission du Réseau est de renforcer les dynamiques continentales et les différentes façons de penser l'économie sociale solidaire. Sa démarche doit demeurer ouverte, inclusive, itérative. Nous invitons tous les réseaux à s'y associer, de façon à représenter la richesse et la diversité des divers courants de solidarité en économie, dans le respect des diversités culturelles et nationales et du principe d'alternance Sud-Nord (RIPESS, Déclaration initiale, 2003).

Le RIPESS se veut un réseau de réseaux en développement à l'échelle des continents. Il est actuellement à se donner une structure qui se veut décentralisée et reposant sur des secrétariats techniques continentaux chargés de maintenir les communications entre les réseaux nationaux et d'établir des ponts avec de nouvelles organisations intéressées au maillage d'entreprises collectives et à leur inscription dans des dynamiques internationales de solidarité.

L'initiative est modeste. Constitué en réseau intercontinental où les initiatives Nord-Sud, Sud-Sud et Sud-Nord sont centrales, le RIPESS tente de relever l'immense défi de créer **un espace de dialogue interculturel** et de **réciprocité** entre le Nord et le Sud. La preuve n'est pas encore faite qu'il y parviendra. Mais cet exemple d'initiative internationale – ce n'est pas la seule – illustre bien à notre avis que les entreprises collectives, celles inscrites dans la mouvance coopérative tout comme les plus récentes issues du giron associatif, sont en quête d'une sortie du seul « national » et cherchent les voies de leur internationalisation. Ce faisant, elles cherchent à se donner de nouvelles formes de représentation politique créant des espaces de coordination intercontinentale et à devenir des interlocuteurs nouveaux pour les institutions internationales plus sensibles à ces causes comme l'OIT ou le PNUD et pour les mouvements internationaux représentant le monde des travailleurs – la Confédération syndicale internationale (CSI) –, le monde agricole – la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) et Via Campesina –, le monde coopératif – l'Alliance coopérative internationale (ACI).

« L'international » en économie sociale et solidaire prend plusieurs formes qu'il ne faut pas confondre : celle qui passe surtout par l'établissement de **relations internationales** (bilatérales ou multilatérales) entre organisations similaires dans le monde. C'est le cas du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et de sa participation à l'Alliance coopérative internationale (ACI) ou du Chantier d'économie sociale avec des réseaux latino-américains (Brésil, Argentine) ou européens (France) d'économie sociale et solidaire. Ici, c'est **surtout la logique de la complicité sociopolitique entre organisations sœurs** à l'échelle internationale qui prévaut.

Le cas qui nous occupe tient surtout aux initiatives de **développement international** pour répondre à des besoins sociaux à partir de la perspective coopérative, mutualiste ou associative de développement de communautés locales,

de régions ou de pays du Sud délaissés par le développement économique dominant. Ici, c'est la **logique sociale de la solidarité internationale** Nord-Sud et Sud-Sud qui prime plutôt que la logique politique des relations internationales. Ces différentes logiques ne sont pas mutuellement exclusives mais c'est de cette dernière dont il est question dans ce chapitre. Au Sud, dans le cadre des Forums sociaux mondiaux, le Brésil a popularisé à l'échelle internationale le concept d'économie solidaire mais c'est le Pérou, avec le GRESP, qui a pris l'initiative de l'organiser à l'échelle continentale tout en animant une solidarité Sud-Sud avec l'Afrique, notamment avec le Sénégal et les pays de cette zone.

Grupo Red de Economía Solidaria del Perú (GRESPE)

Le GRESPE est la formalisation juridique en 1999 du « Groupe d'initiative » qui réalisa la première Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité à Lima en juillet 1997. Ce groupe était formé de personnes préoccupées par les relations de solidarité en économie et engagées dans le partage d'expériences (ONG, regroupements paysans, coopératives, groupes de femmes...). La Rencontre a débouché sur la formation de réseaux à l'intérieur du Pérou et la promotion de réseaux d'économie solidaire à l'échelle internationale avec les personnes et les organisations qui y avaient participé. Le GRESPE est le principal initiateur des rencontres continentales latino-américaines du RIPESS (Cochabamba, Bolivie en 2005, La Havane, Cuba en 2007 et Montevideo, Uruguay en 2008) : <www.gresp.org.pe>.

L'économie sociale et solidaire au Sud, même sortie de son éclipse, demeure extrêmement fragile et très hétérogène. Plusieurs de ces initiatives ont de la difficulté à sortir de la phase émergente : 10 à 20 % seulement si l'on se fie aux travaux péruviens sur la chose (Macquet, 2004). Et la jonction avec un mouvement plus large comme celui des forums sociaux mondiaux est un casse-tête permanent lié au manque de ressources financières propres. Pour l'instant, elle obtient une faible reconnaissance de la plupart des pouvoirs publics et de la plupart des institutions internationales ; elle oscille souvent entre la prestation

autonome de services dans les communautés ou une cohabitation active avec les pouvoirs publics et vit par ailleurs un problème chronique de sous-capitalisation qui la met en situation de fragilité dans certains de ses secteurs, surtout ceux liés à la santé, à l'éducation et aux services sociaux. Leur soutien par la coopération internationale de proximité est sans doute un enjeu prioritaire car il s'agit, pour employer l'expression de certaines ONGD, d'une question de justice économique. Leur valeur réside dans leur capacité à générer un développement économique durable et solidaire des territoires (Jean, 2007).



La coopération internationale

L'engagement des gouvernements locaux du Nord avec leurs organisations sœurs du Sud dans le développement des communautés

Les gouvernements locaux au Québec sont-ils engagés dans des initiatives de coopération internationale et si oui comment ? En quoi sont-ils concernés ? Qu'est-ce que l'expérience européenne et notamment française peut nous apprendre à cet égard ? Avons-nous des expériences pertinentes réalisées au Québec dans les deux dernières décennies ? Si les municipalités se décident à agir,

sur quelles ressources humaines et financières peuvent-elles compter ? Exploration d'un levier de coopération internationale très peu connu et encore très faiblement exploité (Proulx et Favreau, 2007).

COOPÉRATION DE PROXIMITÉ ET JUMELAGES

Le concept de « jumelage » apparaît dans le vocabulaire européen au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à l'initiative d'un résistant français nommé Bressand. Il s'agit alors surtout de jumelages entre « collectivités locales » (ou municipalités) de pays d'Europe en vue de consolider les liens entre les anciens alliés de cette guerre et contribuer à la réconciliation entre anciens pays belligérants. Les jumelages constituent alors principalement un cadre d'échanges culturels. Les élus locaux espèrent ainsi poser les bases d'une nouvelle construction européenne. Dans les années 1960, en plus de ce jumelage dit de réconciliation, se développera, au temps fort de la guerre froide, un jumelage de paix avec les pays de l'Europe de l'Est.

Il faudra attendre dans les années 1970 pour voir se développer le jumelage dit de coopération. Ces nouveaux jumelages suivant les Indépendances des pays colonisés et l'émergence du tiers-monde s'établissent entre les pays « industrialisés » et les pays « en voie de développement » et associent au concept de paix celui de développement tel qu'il est réfléchi à l'époque. Au Québec, c'est à la ville de Granby que revient l'honneur d'avoir signé la première entente de jumelage en 1957.

Depuis, l'horizon des jumelages, suivant celui du développement, s'est considérablement élargi. En matière de développement, nous sommes passés de 1960 à ce jour d'une *aide au développement* surtout humanitaire ou basée sur la réalisation de vastes projets d'infrastructure menés pour l'essentiel par les États à une *coopération internationale* favorisant le développement des communautés et

s'appuyant davantage sur les OCI et ONG nationales ainsi que l'envoi de coopérants. Depuis quelque temps, on parle davantage de *solidarité internationale* qui repose sur une vision partenariale du développement. Les nouvelles formes de coopération préconisent la proximité pour une meilleure analyse des besoins, des actions plus appropriées et efficaces et un codéveloppement.

Apparaissent alors, surtout dans les années 1980, des échanges entre gouvernements locaux du Nord et du Sud plus axés sur le développement des communautés. Le phénomène ira en s'accroissant à l'aube des années 1990 alors que les pays du Sud, sur recommandations de la communauté internationale, s'engageront résolument dans la voie de la décentralisation que l'on associe désormais à un gage de développement et de maintien de la paix. On passera alors de la notion de « jumelage » à celle de « coopération décentralisée » pour marquer l'évolution et l'élargissement de ces nouveaux échanges entre gouvernements locaux.

Si l'on prend le cas de la France où la réflexion sur le thème de la « coopération décentralisée » a une bonne longueur d'avance sur la nôtre, les mesures concrètes prises pour son déploiement (mise en place de lois et d'un cadre juridique, création d'associations régionales, nationales, etc.) ainsi que le nombre d'expériences menées nous précèdent et font référence¹.

La France a joué un rôle majeur dans l'essor de la coopération décentralisée en établissant dès le début des années 1980, un cadre favorable au développement de ces liens. Les nouvelles dispositions donnent lieu à un certain engouement et de nombreuses initiatives voient le jour de telle sorte qu'en 1992 une loi est promulguée pour rendre officielles ces nouvelles prérogatives des gouvernements locaux. L'événement officialise le concept de *coopération décentralisée*. En 2007, une nouvelle loi affirme que « désormais, ces collectivités peuvent conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement ».

Il est à noter que la coopération décentralisée dans son acception française n'engage que les collectivités territoriales (communes, départements, régions...). Cette définition plus restrictive de la coopération décentralisée que celle de l'Union européenne se concilie toutefois avec cette dernière dans la pratique car de nombreux partenariats reposent sur le binôme municipalités/associations citoyennes. L'Union européenne, pour sa part, retient d'emblée une définition élargie plus explicite sur les acteurs de la **coopération décentralisée** que peuvent être les ONG, les coopératives, les syndicats, les institutions d'enseignement et de recherche, les PME, associations et autres aux côtés des pouvoirs locaux. Sur le plan opérationnel, la démarche repose sur trois axes d'action prioritaires : appui à un processus de décentralisation ; appui à des initiatives et dynamiques de développement local et appui au dialogue politique et social.

Qu'en est-il du concept au Canada et au Québec ? Le concept de « coopération décentralisée » n'apparaît pas dans la terminologie canadienne. Au Canada, c'est plutôt l'expression « coopération municipale à l'échelle internationale », sur laquelle s'accordent et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), qui est utilisée. Le concept « englobe toutes les activités d'envergure internationale auxquelles travaillent en collaboration des organismes publics et des spécialistes locaux dans le but de renforcer les administrations démocratiques locales » (FCM, 2004).

La FCM prolonge cette orientation en utilisant le terme de **partenariat municipal**. La distinction vise à éviter toute confusion avec le concept européen de *coopération décentralisée* car le cadre d'exercice de la coopération, les moyens et dispositifs disponibles au Canada s'expriment différemment parce que les relations internationales et la coopération internationale relèvent du gouvernement fédéral. Officiellement donc, on retient que ce n'est pas du ressort des municipalités et que ces dernières, contrairement au

modèle européen, n'ont par conséquent aucune ressource financière propre qui les rendrait plus autonomes sur la question. Cet état de fait n'empêche toutefois pas les deux paliers, municipal et provincial, de prendre des initiatives pour tisser des relations à l'étranger.

Quant au concept plus générique de *coopération de proximité* que nous proposons dans cet ouvrage, il nous semble mieux convenir car il intègre la participation citoyenne dans ces processus. Ce dernier concept permet de parler de coopération à l'international en tenant compte des initiatives de solidarité Nord-Sud menées par la « société civile » avec ou sans les municipalités. Choisir de parler de coopération de proximité permet de ne pas se cantonner lorsque vient le temps de concevoir et d'imaginer une vision de territoires à territoires de la solidarité Nord-Sud. Le terme « proximité » fait ici référence à des opérations de solidarité Nord-Sud plus près du local et des populations, opérations réalisées par des acteurs de calibre et de nature similaires à même de mieux comprendre les enjeux, besoins, modes de fonctionnement, contraintes et possibilités des uns et des autres.

La nature des actions de la coopération internationale est variée. En milieu rural, elle peut consister, entre autres, à soutenir le développement agricole (circuits de commercialisation, amélioration de la production, appui aux associations de producteurs...); les aménagements hydro-agricoles; les infrastructures sociosanitaires et d'adduction d'eau. En milieu urbain, elle est plus axée sur la gestion municipale (renforcement des services municipaux, formation des agents communaux, appui à l'équipement); la promotion des petites activités économiques; la mise en œuvre de projets de quartier (construction de latrines, infrastructures, appui aux associations de quartier); l'installation de systèmes sociosanitaires (appui aux équipements et à leur fonctionnement, sensibilisation); l'assainissement et l'adduction d'eau, la collecte des ordures à titre d'exemples.

C'est pour leur expertise en matière de gestion participative et en matière de prestation de services que les municipalités du Québec et du Canada sont très recherchées. « Un véritable espace mondial s'est développé dans lequel les municipalités canadiennes et québécoises en particulier, occupent une place de choix et peuvent, tout en y trouvant leur compte, influencer la donne mondiale » (Jobin, 2004, p. 288).

ENJEUX ET RETOMBÉES

Comment au Sud se présente cette dynamique qui côtoie celle d'autres acteurs comme les ONG, les coopératives et les syndicats? Les pays au Sud, depuis surtout le milieu des années 1990, procèdent, par nécessité et dans un souci de reconnaissance de la démocratie et du développement au plan local, à une vague de décentralisation de l'État central. Après des décennies de mal-développement et d'échecs des mégaprojets de développement, beaucoup d'espoirs ont été placés – trop peut-être! – dans l'esprit d'initiative et le génie créatif de la « société civile » et le potentiel d'animation de ce développement en provenance des gouvernements locaux. Cependant, après des années de pouvoirs centralisés et de gestion du développement par des agents externes aux communautés, ces nouvelles prérogatives et compétences transférées aux gouvernements locaux s'accompagnent de besoins importants en formation, encadrement technique, ressources financières et humaines, partage de savoir-faire et de savoir-être. Les communautés locales au Sud apprennent alors, par-delà les exigences administratives de leur mandat, à gérer dans l'innovation, avec rigueur et transparence, un développement à la recherche de moyens concrets. L'enjeu en est un de survie, de création de richesse en contexte de précarité et de développement.

Selon Jobin (2004), les municipalités au Nord se trouvent de ce fait de plus en plus sollicitées par les institutions multilatérales (FMI, BM...) et les agences bilatérales de développement (ACDI) pour partager leur expérience avec les communautés au Sud et s'engager dans divers programmes qui peuvent s'avérer parfois même rentables pour elles (volet contractuel pour certaines expertises). L'expertise recherchée va de l'appui institutionnel (expertise en développement local ou en matière de prestation de services) à l'appui de projets dans les communautés car, bien souvent, si les municipalités au Nord sont concernées en tant qu'institutions, elles le sont également en tant que gestionnaires de communautés qui recèlent des associations et organisations diverses elles aussi porteuses d'une expertise. Cette articulation entre les pouvoirs locaux et la société civile est considérée par plus d'un comme l'un des ingrédients essentiels de l'efficacité sociale des villes du Nord et, dans cette perspective, le monde municipal québécois apparaît bien outillé pour répondre à l'appel de ses homologues au Sud.

Gouvernements locaux, ONGD et coopération internationale: deux exemples

SUCO au Mali ou les petites routes de la démocratie

En 1993, l'OCI québécoise, SUCO (Solidarité, Union, Coopération) devient partenaire du village de Sanankoroba au Mali en Afrique de l'Ouest. Mais les relations entre le Mali et le Québec ont débuté bien avant ce partenariat. C'est en 1984 que le village de Sainte-Élizabeth dans Lanaudière s'est jumelé à celui de Sanankoroba pour un projet d'échange entre des jeunes Québécois et des jeunes Maliens, dans le cadre du projet «Jeunesse Canada Monde». Au début, il s'agissait surtout de correspondance et, très vite, deux comités prirent en main le projet de jumelage. Du côté québécois, on retrouvait le comité *Des mains pour demain* et au Mali, le *Benkadi*, association villageoise qui regroupait plus de 70 membres représentant les 15 clans du village.

Le premier projet mis de l'avant fut l'achat d'équipement servant à améliorer le rendement agricole du village. Puis, les habitants décidèrent de se servir de l'aide financière attribuée par les gens de Sainte-Élizabeth pour capitaliser. Ceux qui utilisaient le matériel devaient payer des redevances annuelles. Avec ces revenus, les villageois firent l'acquisition de matériel supplémentaire.

Depuis 1988, plusieurs projets ont été réalisés, comme l'organisation d'activités portant sur la condition féminine, la création d'un champ collectif de 15 hectares, un secrétariat pour l'association du village, l'achat d'équipements pour la culture avec attelage, la construction de trois moulins, l'organisation d'activités pour les jeunes, la construction d'une case de passage pour les visiteurs et les étrangers qui séjournent au village, etc. Ces activités ont fait circuler dans le village plus de 32 000 \$ CAN.

Le succès des projets mis sur pied à Sanankoroba s'est répandu comme une traînée de poudre et les agglomérations voisines ont décidé de tenter l'expérience à leur tour. En 1993, le village de Sanankoroba a fait une demande de partenariat à SUCO dans le but de réaliser des projets dans les villages situés à proximité. Les villages de Douban, Koniobla, Digato et Fareintoumou ont été choisis pour participer à l'expérience. Le choix des villages s'est fait par le *Benkadi* qui les sélectionna selon six critères : 1) la cohésion sociale au sein du village ; 2) la volonté d'alphabétiser ; 3) la connaissance des projets menés à Sanankoroba ; 4) l'existence d'instances de prise de décisions ; 5) une population de plus de 500 habitants ; 6) l'accord de la collectivité avec l'esprit des projets. Les projets mis sur pied ont tous eu pour objectifs de faciliter l'appui aux organisations locales, de favoriser des activités à caractère économique afin d'améliorer les conditions de vie à long terme et de prendre en considération la communication, pour une meilleure concertation et une ouverture sur le monde.

La communauté de Sainte-Élizabeth finance ses projets grâce à l'appui de la Fédération canadienne des municipalités. De plus, un champ collectif à Sainte-Élizabeth rapporte chaque année des revenus intéressants servant à développer d'autres idées de projets.

Les expériences vécues dans les villages partenaires de SUCO ont été un tremplin vers l'autonomie et le rêve de ne plus être dépendants de l'aide. De nouvelles façons de vivre la démocratie ont été inventées et intégrées par la population locale, des changements

significatifs se sont produits au niveau social et les femmes ont pu prendre le pouvoir qui leur revenait dans la vie communautaire. Cela a été réalisé à Sanankoroba, Fareintoumou et les trois autres villages est en train de se répandre. En effet, SUCO envisage la possibilité de réaliser des projets semblables dans des communes urbaines. Pour en savoir plus, Konaté *et al.* (1999).

Le jumelage de deux municipalités : Buckingham au Québec et de Nioro du Rip au Sénégal

Il s'agit, dans ce cas, d'un jumelage entre deux petites villes, l'une de quelque 10 000 habitants, Buckingham dans l'Outaouais, et l'autre de 20 000 habitants, la commune de Nioro du Rip au Sénégal. C'est en 1993 que la ville de Buckingham a établi ses premiers liens de partenariat avec la commune sénégalaise. Le projet entrepris sur deux ans aura duré près de sept ans (1993-2000). Les objectifs de ce jumelage ont été l'échange interculturel et des échanges techniques.

Pour réaliser leurs projets, les partenaires de Buckingham et de Nioro du Rip ont effectué des consultations afin de clarifier les besoins de la commune sénégalaise. Au terme des discussions, les délégués ont décidé de placer en priorité la formation des fonctionnaires municipaux, l'amélioration des soins de santé et la planification d'un programme de gestion des déchets.

Entre 1993 et 2000, chaque délégation a effectué quatre séjours dans l'autre communauté. Les réalisations ont été l'informatisation des services municipaux de Nioro du Rip; un projet en matière de santé dans lequel des intervenants du CLSC et du Centre hospitalier de Buckingham se sont engagés en se rendant sur place pour concevoir un programme en obstétrique; et, finalement, la mise sur pied d'un système de collecte des ordures par lequel dix charrettes hippomobiles tirées par des ânes ont été construites afin de recueillir les déchets, deux fois par semaine, dans l'ensemble de la commune. Ce projet emploie plus de 40 personnes.

Le jumelage de la ville de Buckingham avec celle de Nioro du Rip a été financé par le programme international Nord-Sud de la Fédération canadienne des municipalités qui a pour mission de jumeler des villes canadiennes avec des municipalités des pays du Sud. Pour en savoir plus : Favreau et Fréchette (2002).

Pendant ce temps au Nord

Avec la mondialisation et les crises successives qui ont marqué ces dernières décennies, les États nationaux ont perdu, en partie, le contrôle sur leurs politiques internes et externes au profit du «supranational» (institutions internationales et entreprises multinationales) et ont transféré au «local» (ONG, gouvernements municipaux...) certains de leurs pouvoirs.

Dans les dernières années, le monde municipal a vu sa configuration (remaniement par fusions...) et la nature de son mandat se modifier. De fait, à bien des endroits, les municipalités sont en train de devenir de véritables gouvernements locaux disposant d'une légitimité renouvelée, de nouvelles responsabilités de développement économique mais aussi social : avec la mondialisation, elles sont appelées à être des joueurs plus importants non seulement sur l'échiquier national mais également sur celui de la gouvernance mondiale. Reste à savoir si elles sauront saisir cette occasion de s'affirmer. Les municipalités sont reconnues pour être plutôt réactives que proactives et, dans l'ensemble, peut-être peu enclines à se prévaloir de nouveaux pouvoirs. La confirmation de la pertinence des municipalités comme levier de développement constitue pourtant un enjeu majeur des décennies à venir spécialement pour les régions où le bien-fondé même du maintien de ces dernières est constamment questionné dans un monde de métropolisation. Les élus peuvent dès maintenant revoir leur vision du pouvoir local et de leur rôle à l'aune de cette nouvelle donne.

Quelques prétextes pour ne pas s'engager

Au Québec, des municipalités se sont engagées par le passé dans des activités de jumelage en particulier Nord-Nord mais aussi Nord-Sud. Les jumelages Nord-Sud étaient surtout des jumelages classiques (échanges culturels,

envoi de dons...) à la différence des jumelages à teneur plus économique entre le Nord et le Nord. L'exercice de fusion des municipalités de 2002 a changé la donne et la plupart des jumelages hérités des anciennes villes sont en processus d'évaluation, ce qui pourrait conduire à la formulation d'une politique renouvelée à leur égard et à l'élaboration de critères de sélection. Jusqu'à présent peu de municipalités semblent s'être livrées à l'exercice d'élaboration d'une politique internationale, jugeant peut-être que cela dépasse leur mandat. Les grandes villes ont été plus promptes à se doter de lignes de conduite claires. La Ville de Québec, par exemple, s'est empressée de mettre sur pied sous la gouverne du maire Lallier un commissariat international et a opté pour maintenir des partenariats Nord-Sud avec le Burkina Faso et le Vietnam tout en impliquant les arrondissements.

Dans le quotidien, les prétextes évoqués par les élus pour ne pas s'impliquer plus avant ou pour contourner la question de l'engagement international vont du « ce n'est pas notre mandat » à « c'est mal perçu par les populations » en passant par « nous n'avons pas les moyens de ces ambitions ». Arrêtons-nous un moment à cette base argumentaire qui justifie à tout coup une fin de non-recevoir lorsque des projets de solidarité Nord-Sud sont déposés sur la table des élus municipaux.

Argument n° 1 : Mandat ou pas mandat ?

Certaines villes ont eu des projets à l'international, surtout de développement économique, qui ont donné lieu à la controverse, les retombées estimées n'étant pas aux rendez-vous. Dénoncées par certains médias, ces expériences malheureuses ont largement contribué à scléroser toute initiative à l'international et à conforter les populations dans leur détermination à surveiller leurs élus pour ne pas que des expériences similaires se reproduisent et que ces

derniers respectent les limites de leur mandat. Eu égard aux enjeux mentionnés ci-dessus, il apparaît toutefois important de dépasser cet état de fait. Un effort d'information du public et des médias sur les enjeux internationaux et les nouveaux rôles des pouvoirs locaux, un élargissement de mandat, une plus grande transparence en ce qui concerne les projets internationaux, un accompagnement par des spécialistes du développement lors de l'élaboration des projets font probablement partie des pistes de solution à explorer à ce chapitre.

Argument n° 2: Désintérêt des populations: vrai ou faux?

Quant au désintérêt apparent des populations, de nombreuses expériences nous indiquent plutôt qu'il ne faut pas généraliser. De plus en plus, les questions internationales préoccupent ces dernières qui le prouvent en participant à diverses manifestations (colloques, séminaires, manifestations dans la rue...) et en s'engageant dans des organisations de développement international ou des groupes de sensibilisation. Les enjeux internationaux touchent particulièrement les jeunes que l'on retrouve depuis quelques années en nombre croissant dans les programmes de développement international offerts par les institutions d'enseignement du Québec et dans des stages effectués à l'étranger.

Des institutions et organisations diverses sont plus promptes que les pouvoirs locaux. Les collèges d'enseignement, les universités, le mouvement coopératif, les organisations communautaires, le monde agricole et les syndicats de travailleurs prennent position pour une citoyenneté renouvelée et s'engagent dans une panoplie d'actions dont certaines peuvent même parfois se révéler rentables en termes d'emplois créés ici et de revenus (commerce équitable, délocalisations de programmes

d'études au Sud qui permettent l'expansion de nos institutions scolaires...). Les organisations de la société civile regrettent souvent la frilosité des municipalités qui, tout à leurs enjeux politiques à court terme, hésitent à s'engager. À défaut de prendre l'initiative de projets en concertation, les pouvoirs locaux devraient tout au moins connaître, encourager et promouvoir ces initiatives.

Argument n° 3 : En avons-nous les moyens ?

Quant à attendre d'avoir les moyens de ses ambitions avant de s'engager, le manque de ressources évoqué pour ne pas s'impliquer semble être un faux problème. S'il y a engagement d'abord... les ressources peuvent suivre : les municipalités peuvent, à petite échelle à tout le moins, réaliser des projets avec le soutien de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre de son programme international financé par l'ACDI. Des projets qui serviront à développer une expertise utile pour l'organisation de projets plus importants plus tard. De fait, l'expertise québécoise au plan municipal est déjà très recherchée par les organisations multilatérales pour leur projet d'appui aux municipalités au Sud.

Des expériences concrètes de municipalités, dans le cadre du programme de la FCM, qui ont dégagé du temps et quelques ressources pour assurer une coordination locale des actions... démontrent que cela ne demande pas trop et peut facilement se justifier auprès de l'électorat. À terme cependant, les municipalités devront revoir la teneur de leur mandat et proposer des amendements qui leur permettront d'avoir les coudées franches. En attendant, le développement d'une expertise collective à l'international doit être considéré comme un premier pas dans la bonne direction.

Et autres retombées très concrètes...

S'il est vrai que la coopération et la rencontre des cultures nous transforment et qu'elles entraînent la plupart de ceux qui en font l'expérience dans une formidable aventure humaine, elles ne se limitent pas à cela. Elles procurent des retombées plus « concrètes », aussi.

Parmi les autres retombées liées à ce type de coopération, on n'a qu'à penser aux questions liées à la gestion des diversités culturelles (accommodements raisonnables, intégration des immigrants, valorisation du savoir et des réseaux de contacts ainsi que leur intégration dans les projets des diasporas). Les municipalités du Nord peuvent aussi apprendre des municipalités au Sud qui ont à gérer notamment des savoir-faire démocratiques dont des municipalités du Nord peuvent s'inspirer comme celui des budgets participatifs. C'est également vrai pour un certain nombre d'organisations sociales : les cuisines collectives et le crédit communautaire sont des innovations qui nous sont venues du Sud.

Au contact d'un contexte de travail culturellement différent, les individus et institutions disent être en mesure de mieux saisir leur propre originalité, de comparer leur réalité avec d'autres réalités et façons de faire dans un processus générateur d'innovations. L'expérience permet de valider certaines pratiques et d'en questionner d'autres. Plusieurs redécouvrent les bénéfices de la créativité et tout ce qui peut être réalisé avec peu de moyens. Qui plus est, dans les pays du Sud, le manque de ressources dans les institutions nous permet de redevenir des touche-à-tout et de nous intéresser à différentes tâches, ce qui n'a plus cours dans les emplois spécialisés qui offrent peu d'occasions de comprendre l'organisation dans son ensemble.

Les acteurs de la coopération « décentralisée » ou municipale

Lorsqu'une municipalité décide de prendre le virage de la solidarité Nord-Sud, qui risque-t-elle de croiser sur sa route et sur qui peut-elle miser ? Des ressources qui peuvent provenir du secteur public, associatif et institutionnel.

La société civile

La société civile, telle que nous l'entendrons ici, fait référence aux initiatives des regroupements volontaires dans lesquels se retrouvent des groupes communautaires, des organisations comme les Carrefours jeunesse emploi, des syndicats, des groupes de femmes, des organisations environnementales et des institutions d'enseignement comme les cégeps et les universités. Nous la distinguons du secteur privé, de l'État et des gouvernements locaux. Son implication en solidarité internationale se réalise à divers niveaux : manifestations politiques, collecte de fonds, bénévolat pour des organisations liées à l'international, coopération volontaire sur le terrain, stages à l'étranger, participation à des activités d'ordre interculturel ou d'éducation au public, la recherche... Certaines de ses activités sont ponctuelles, d'autres comme celles de coopération d'institution à institution s'inscrivent plus souvent dans la durée. C'est le cas des membres de la Table de concertation de l'Outaouais en matière de solidarité internationale, le ROSI.

Le ROSI : Réseau outaouais de solidarité internationale

Le ROSI est un regroupement volontaire dont l'intérêt est de contribuer à améliorer le réseautage des personnes et organisations engagées dans des actions diverses de solidarité internationale menées en Outaouais et soucieuses de mieux se concerter. Le ROSI se veut un espace d'échange d'informations mais aussi de débat sur les enjeux et stratégies en développement international de même qu'un dispositif de promotion et de sensibilisation à la solidarité Nord-Sud et à l'économie sociale et solidaire. Il se veut un outil de réseautage du volet international (Nord-Sud) des organisations (associations, coopératives, organismes communautaires...) et d'institutions (cégep, université, municipalités) en Outaouais.

Parmi les actions préconisées, on retrouve la volonté de mieux articuler et structurer des actions de solidarité internationale au sein de nos propres organisations; la mise sur pied d'un registre des actions menées en Outaouais en matière de solidarité internationale; l'élaboration d'un argumentaire et d'une politique régionale de solidarité internationale; la mise sur pied et la préparation de délégations pour des rencontres internationales jugées pertinentes, ainsi qu'une meilleure intégration des actions de solidarité internationale entre organisations.

Pour en savoir plus long sur le ROSI, voir Proulx et Favreau (2007).

Ces projets se réalisent plutôt sur une base volontaire sans grands moyens sinon ceux alloués par les collectes de fonds ou par le biais des organisations de coopération internationale (OCI) qui couvrent certains frais de formation ou de séjours des volontaires. Cependant, si les partenaires réussissent à démarrer leur projet et arrivent à démontrer ses retombées bénéfiques, ce dernier pourra éventuellement attirer l'attention de bailleurs de fonds plus importants et prendre l'expansion qu'il mérite.

Ces organisations sollicitées par le Sud au hasard d'un stage ou d'une visite, parce qu'elles sont innovatrices d'un point de vue institutionnel ou parce que l'on s'intéresse aux services qu'elles rendent, ou simplement parce qu'elles aimeraient poser des gestes de solidarité, ne savent pas

toujours par où commencer ni comment procéder pour opérationnaliser leur démarche de solidarité internationale. Mettre en œuvre des projets n'est pas chose aisée : d'une part, parce que pour les organisations civiles intéressées, le monde de la solidarité internationale est souvent difficile à appréhender ; d'autre part, parce que les OCI disposent de budgets très limités pour l'éducation du public ou la promotion de programmes. Il faut donc établir des passerelles entre l'intérêt des uns et l'expérience des autres tout en sachant qu'on mise avant tout sur des engagements militants et la plupart du temps sur des moyens modestes.

Ces passerelles sont cependant de plus en plus nombreuses. Nous pensons ici à l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI) ou au Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) par exemple qui par leurs activités, notamment des universités d'été, contribuent grandement à sensibiliser, à éduquer et à mettre en contact les individus et organisations intéressées par les questions de solidarité internationale et de développement de proximité. Le GESQ est aussi pour plusieurs OCI une passerelle vers une plus grande présence internationale par son affiliation au RIPPSS qui a pour mission, entre autres, d'assurer un meilleur réseautage des expériences de solidarité internationale de proximité.

Les collectivités locales (gouvernements locaux)

«Ni État, ni société civile, une collectivité territoriale, en tant que "pouvoir public", peut donner du sens à la coopération internationale en montrant sa capacité à concrétiser la notion de politique publique» (Lévy, 2007). Les collectivités locales (arrondissements, municipalités, MRC), en ce qui concerne la solidarité Nord-Sud, disposent d'un statut propre et peuvent être perçues comme porteuses

d'espoirs de développement notamment parce qu'elles sont plus près des réalités du terrain et plus pragmatiques. D'autre part, «les collectivités apportent une dimension structurante aux débats par rapport à des associations ou des individus qui œuvrent pour la cause» (Leblanc, 2007, p. 25). Selon Marc Lévy (2007, p. 21), «L'État, dans certains pays en développement, et sur le continent africain en particulier, est souvent déconsidéré aux yeux des populations pour son incurie... Si une collectivité territoriale relève de la sphère publique, elle n'est pas pour autant un acteur étatique. Elle n'est pas non plus un acteur de la société civile...»

Cela dit, mentionnons que l'expertise québécoise développée dans le monde municipal est très recherchée sur la scène internationale. En font foi toutes les demandes d'appui en provenance de l'étranger et des institutions supranationales. Cependant, comme le mandat des relations internationales et de coopération ne relève ni des municipalités, ni des MRC, et que le tout se déroule sur une base volontaire et sans fonds propres, le nombre et l'ampleur des expériences auxquelles prennent part actuellement les municipalités et associations de municipalités demeurent assez limités. De fait, la plupart des municipalités s'initient à la coopération internationale par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), maître d'œuvre pour l'Agence canadienne de développement international (ACDI) du programme de partenariats municipaux. Le manque de légitimité formelle auprès des populations et de ressources demeure un frein au développement de projets de collaboration Nord-Sud d'envergure tels que ceux déployés par certaines collectivités locales européennes au Sud. De fait, au Québec, le rôle d'animateur du monde municipal pour une plus grande participation à des activités de solidarité internationale semble être plus assumé par leurs regroupements, l'UMQ et la FQM, pour l'instant du moins.

Les regroupements des municipalités au Québec

Au plan provincial, les municipalités peuvent adhérer à deux regroupements d'importance qui ont un rôle de représentation, d'amélioration de la gestion municipale, de formation et d'information. Concernant leur engagement de solidarité internationale...

L'Union des municipalités du Québec (UMQ), mise sur pied en 1919, est engagée dans des activités de solidarité internationale depuis 1995, année où elle a conclu un partenariat avec l'association chilienne des municipalités. En 2005, elle débutait un partenariat avec l'Union des associations des élus locaux du Sénégal et, en 2006, un protocole avec l'association régionale africaine pour le développement municipal (PDM) était signé. Il s'agit de partenariats en partie financés par la fédération canadienne des municipalités (FCM) et qui visent le partage de l'expertise de l'UMQ en matière de prestation de services professionnels aux populations. L'UMQ veille à impliquer les municipalités et les élus québécois dans ses projets et à se tenir informée des activités de ces dernières dans une préoccupation d'animation autour des enjeux internationaux. Pour en savoir davantage : <www.umq.qc.ca>.

La **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**, créée en 1944, n'a pour l'instant, et selon les documents disponibles, aucun programme défini ni ressources consacrées à la question de la solidarité internationale ; <www.fqm.ca>.

Le regroupement des municipalités et associations au plan fédéral

Le mandat officiel des relations internationales et de la solidarité internationale au Canada est du ressort du gouvernement fédéral qui confie le mandat de la solidarité internationale à l'Agence canadienne de développement international (ACDI). L'interlocuteur privilégié de cette dernière en ce qui concerne la coopération municipale est la Fédération canadienne des municipalités (FCM), devenue, au fil du temps, la clé de voûte de la solidarité Nord-Sud pour le monde municipal canadien.

La **Fédération canadienne des municipalités (FCM)** est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Aujourd'hui, elle compte plus de 1 600 membres dont des grandes villes, des petites collectivités urbaines et rurales à la grandeur du Canada ainsi que 18 associations provinciales et territoriales de municipalité. En 1987, la FCM a reçu de ses membres le mandat de les représenter à l'échelle internationale.

Parmi les programmes de la FCM, celui des **partenariats municipaux** vise explicitement la création de liens entre des municipalités canadiennes et des municipalités du Sud ayant des mandats et objectifs semblables afin de répondre à des problèmes et défis concrets. Le partenariat municipal repose sur le partage de connaissances et d'expertises techniques pertinentes dans un objectif de renforcement des capacités des municipalités partenaires ou de lutte pour favoriser le développement social (notamment l'égalité entre les hommes et les femmes, l'environnement et le bien-être économique). La durée des programmes de partenariat entre municipalités est de deux à trois ans et elle est renouvelable. La FCM couvre les coûts directs liés au programme incluant le transport et hébergement; la municipalité ou l'association, pour sa part, contribue en offrant le temps de travail des employés qui participent aux missions car la participation est de nature bénévole.

Depuis 1987, la FCM a mobilisé plus de 200 municipalités et 1500 experts municipaux dans des projets de développement international dans une vingtaine de pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient. Pour la seule année 2006-2007, la FCM disposait de près de 11,5 millions de dollars pour ses projets internationaux. Durant la période, 100 municipalités canadiennes ont travaillé avec plus de 140 gouvernements municipaux partenaires et plus de 40 associations nationales et régionales de municipalités dans le monde.

Les regroupements de municipalités à l'échelle internationale

Dans un rôle de représentation, de réseautage, de carrefour de réflexion et de défense des intérêts, on retrouve au plan international un certain nombre d'organisation fédératives. Ces dernières comptent parmi leurs objectifs le renforcement des pouvoirs locaux et de leurs associations, la participation des citoyens à la vie publique et la coopération internationale municipale. Mentionnons les plus importantes.

IULA (Union internationale des autorités locales):

Fondée en 1913, elle est la plus ancienne association internationale de gouvernements locaux. Elle compte des membres dans plus de 100 pays à travers le monde. Pour en savoir davantage : <www.iula.org>.

FMCU (Fédération mondiale des Cités Unies):

Créée il y a 45 ans, elle rassemble plus de 110 villes dans plus de 80 pays. Pour en savoir plus : <www.fmcu-uto.org>.

Metropolis:

Mise sur pied en 1984, l'association regroupe plus de 90 villes de plus d'un million d'habitants. C'est l'association des grandes métropoles. Pour en savoir plus : <www.metropolis.org>.

En 2004, ces trois puissantes associations ont décidé de se joindre pour devenir les leviers de la plus importante organisation mondiale des municipalités, **Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)** qui a pour mission *d'être la voix unie et le défenseur de l'autonomie locale démocratique, défendant ses valeurs, objectifs et intérêts sur la scène internationale et par la coopération entre gouvernements locaux.*

Pour en savoir plus : <www.cities-localgovernments.org>.

L'État et la coopération de proximité

Au plan fédéral

Au Canada, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est l'organisme responsable de l'aide internationale au développement pour le Canada. Elle s'acquitte de son mandat par le biais de différents

programmes et projets. Les programmes doivent inscrire leurs actions dans le cadre de secteurs prioritaires (santé, gouvernance, secours d'urgence, développement du secteur privé, éducation et environnement). C'est dans le cadre de ses programmes de partenariat canadien que l'ACDI travaille en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités, son relais auprès du monde municipal, pour la mise en œuvre des projets de coopération municipale à l'échelle internationale.

Au plan provincial

Le ministère des Relations internationales (MRI) ne dispose pas des mêmes moyens que l'ACDI et ne s'est pas donné de programme particulier pour appuyer des initiatives de coopération intermunicipales autrement que par le biais de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) à laquelle il adhère. Au MRI, on peut davantage parler de coopération « citoyenne » en ce que le ministère, par ses programmes, mène des actions de solidarité internationale par un appui important aux organisations de coopération internationale (OCI) pour la plupart représentées par l'AQOCI, partenaire important du MRI. Ce mandat d'appui, qu'il a depuis 1997, se réalise à partir de quatre programmes qui ont bénéficié dans leur ensemble, durant la période de 1996-2005, d'un financement total de 45 673 761 \$ (MRI, 2005). Il s'agit du Programme québécois de développement international, du Programme Québec sans frontières, du Programme de sensibilisation au public et de celui d'appui à la mission d'éducation des organisations de coopération internationale. Si le mandat officiel des relations internationales et de la solidarité internationale revient au gouvernement fédéral, force est de reconnaître que le Québec surtout depuis les années 1960 et s'appuyant en grande partie sur la doctrine Gérin-Lajoie² se taille de plus en plus un espace d'expression et d'intervention sur la scène internationale.

Les OCI se sont peu intéressés jusqu'à maintenant au travail conjoint avec les municipalités. Une voie nouvelle s'ouvre peut-être de ce côté. C'est en toute éventualité ce que le ROSI, entre autres, tente de faire dans l'Outaouais. Et ce que le SUCO a fait au Mali dans le cadre d'un partenariat avec des organisations diverses de la région de Lanaudière dont celle des producteurs agricoles (Konaté *et al.*, 1999).

NOTES

1. En 2005, même si la coopération décentralisée consistait en des montants relativement modestes par rapport à l'aide de l'État ou des ONG françaises au Sud, 3250 collectivités françaises avaient noué au moins un lien de coopération avec l'étranger pour un total estimé à 230 millions d'euros dont la moitié est destinée au Sud surtout en Afrique subsaharienne.
2. La doctrine Gérin-Lajoie « reconnaît le principe de prolongement externe des compétences internes. La conclusion d'un engagement international doit revenir à celui qui dispose des pouvoirs nécessaires à son application ». Le prolongement des compétences internes du gouvernement provincial (santé, éducation, culture et institutions municipales...) doit se faire cependant dans le respect de la politique étrangère canadienne.



Coopération internationale et mouvement citoyen international

Y a-t-il un mouvement planétaire naissant issu d'organisations et de réseaux locaux et nationaux qui s'internationalisent ? Si oui, quelle est son influence réelle pour favoriser la solidarité Nord-Sud ? De quel type d'organisations est-il composé ? Qu'est-ce qui le caractérise ? Quel avenir a-t-il devant lui ? Comment les organisations internationales plus anciennes de travailleurs, de paysans et de coopérateurs se positionnent-elles dans ce mouvement aux côtés de nouveaux réseaux de commerce équitable, de protection de l'environnement, d'économie sociale et solidaire,

etc. ? Le Forum social mondial et d'autres réseaux de ce type sont-ils à la hauteur des ambitions qu'ils mettent de l'avant ? Quelques pistes pour clarifier la nouvelle conjoncture de la coopération internationale de proximité et les avancées de ce mouvement citoyen international.

MOUVEMENTS SOCIAUX ET ACTION SOCIOPOLITIQUE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Y a-t-il un mouvement planétaire naissant ? Son influence permettra-t-elle de construire une nouvelle gouvernance mondiale ? Débutons la réponse à ces questions par un petit incident raconté par Serge Latouche (2003, p. 97) qui illustre comment ces questions se posent aujourd'hui, incident qui en dit d'ailleurs assez long sur la gouvernance mondiale actuelle. Cela se passe à l'ONU en 1995, James Wolfensohn, alors président de la Banque mondiale, répondait à James Gustave Speth de la direction du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à propos de la lutte contre la pauvreté en Afrique :

Nous avons les mêmes objectifs de lutte contre la pauvreté. Je ne veux pas de vos conseils et je ne veux pas que la Banque mondiale soit coordonnée par l'ONU... Nous sommes ici pour aider les peuples les plus pauvres et non pour répondre à quelque impératif bureaucratique...

En termes plus généraux, cette prise de position du président de la Banque mondiale signifie 1) que les institutions financières internationales censées relever de l'ONU n'ont de compte à rendre à personne ni à aucune autre institution que la leur (quelques grands pays, les États-Unis en tête, qui en sont les principaux bailleurs de fonds) ; 2) que leur légitimité ne relève pas de la démocratie mais de leur « expertise » économique qui, à leurs yeux, va bien au-delà des connaissances acquises par d'autres institutions, organisations ou mouvements. C'est ce qui sous-tend l'attitude générale que le FMI et la BM ont eue

pendant plus de deux décennies avec leurs programmes d'ajustements structurels (PAS) sans compter que pour tous, de la Banque mondiale jusqu'à l'ONG caritative, la lutte contre la pauvreté a constitué le discours admis.

Un mouvement citoyen international émergent dans une nouvelle conjoncture politique

Un mouvement citoyen international est venu remettre en question ces propos lénifiants car pour les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, la lutte contre la pauvreté signifie très précisément cibler les poches mondiales d'extrême pauvreté et y intervenir sans s'occuper des inégalités engendrées par les politiques économiques qu'elles soutiennent. Tandis que, pour d'autres, la lutte contre la pauvreté signifie plus de démocratie et de développement, prendre en charge la survie de la planète et initier une mondialisation équitable. Un discours similaire qui recouvre cependant des objectifs et des stratégies qui sont très souvent aux antipodes. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'espace de négociation, mais cet espace reste à ouvrir de façon qu'un jour les uns puissent être écoutés et que les autres acceptent de négocier et se considèrent tenus de rendre des comptes le principe avéré étant, qu'à l'échelle nationale comme internationale, les sociétés sont des républiques de citoyens et non des entreprises d'experts.

Les décennies 1990 et 2000 ont donc ouvert une conjoncture nouvelle, c'est-à-dire une mondialisation néolibérale certes, mais aussi l'entrée en scène d'un mouvement international qui, avec le temps, est en train de faire émerger une société civile internationale, une notion certes discutable mais commode pour opérer une démarcation d'un certain nombre d'initiatives avec celles des États. Des associations, des réseaux, des mouvements situent de plus en plus leur intervention dans le cadre d'une solidarité

internationale contre les politiques de ces grandes institutions économiques internationales et en faveur d'alternatives socioéconomiques tout à la fois locales et internationales. Autrement dit, il n'y a pas que le seul front du refus ou de la résistance qui s'est mobilisé. Il y a aussi un front de la construction de propositions pour ici et maintenant. Quelles sont les nouvelles avenues possibles pour en arriver à une mondialisation équitable avec la fin des modèles doctrinaux? Dans quel rapport de forces sommes-nous? Par où passe le changement social? Quel potentiel offrent ces réponses inédites de nouveaux acteurs collectifs investis dans des initiatives socioéconomiques et sociopolitiques populaires diverses? Quel impact a et aura cette internationalisation des différents réseaux en train de se constituer? Ce qui nous introduit à l'examen de la **force actuelle des mouvements sociaux dans l'espace public international**.

On n'y échappe pas! S'il existe une diversité de points de vue, de stratégies et de théories sur la mondialisation en cours, néanmoins, en dernière analyse, deux grandes options, deux grands projets se présentent à nous: 1) le projet de quelques grandes puissances, États-Unis en tête, policier du monde avec sa politique unilatérale, qui dispose de l'appui de grandes institutions financières internationales; 2) le projet d'une communauté des nations incarnée par l'ONU, seul ou presque seul dispositif pour rendre la planète un peu plus vivable et auquel les pays européens en majorité et nombre de pays du Sud semblent croire. Avec ce second scénario, on pourrait penser qu'à partir d'un certain nombre de bricolages continentaux, on finira par construire un monde un peu plus vivable parce que **multipolaire et multilatéral** et un monde où l'on se démarquera d'une vision trop exclusivement économique comme celle véhiculée par la BM et le FMI. Il reste cependant, au sein du mouvement citoyen international lui-même, à se départir du schéma politique simpliste de la société civile contre l'État et contre les institutions économiques internationales.

Autrement dit, à l'intérieur de cette conjoncture internationale, le combat politique est peut-être davantage celui de construire des **institutions internationales plus variées et disposant de plus de pouvoirs** comme ce serait le cas si le BIT, le PNUD, l'UNICEF et le nouveau programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), etc., en venaient à avoir les pouvoirs que détient déjà une grande institution comme l'OMC. Mais, pour en arriver là, les mouvements, les organisations et les réseaux internationaux devront servir de contrepoids aux pouvoirs en place et déployer des mobilisations sociales puissantes afin de favoriser de telles avancées. Quels sont ces mouvements ? Où en sont-ils rendus ? De qui sont-ils composés ? Dans quelle direction vont-ils ?

Les nouveaux mouvements sociaux internationaux

Le concept de **mouvement social** a généralement deux sens (Whitaker, 2003, p. 39-42) : d'abord celui d'une action collective entreprise par des militants qui ont une **cause particulière** à défendre et des objectifs concrets, limités dans le temps et l'espace, avec des stratégies, des règles de fonctionnement, des plans d'action et des structures appropriées. On parle alors de « mouvements » qui sont pluriels dans leur composition sociale, leurs orientations, leurs règles, leurs manières de faire. Il suffit de penser au mouvement syndical, au mouvement des femmes, aux organisations paysannes et au mouvement écologique pour voir se dessiner les contributions particulières des uns et des autres. Ensuite, celui d'une **action collective fédérative** de plusieurs types d'organisation où se dessinent peu à peu des convergences. Il s'agit alors d'un processus de longue durée qui peut grandir au fil des ans. On parle alors du « mouvement » parce qu'il y a différentes causes et courants en interaction dans la durée. C'est de cela qu'il s'agit lorsqu'on utilise la notion de mouvement « altermondialiste ». L'inédit des années 2000, c'est que bon nombre de mouvements, qui ont une portée et un caractère surtout

nationaux et spécifiques, ont commencé à investir l'espace international en participant à l'émergence d'un mouvement citoyen international de type nouveau, « une minorité active qui s'affirme mais qui refuse de se considérer comme une avant-garde » (Massiah, 2005, p. 56).

Les conditions d'émergence du mouvement dit « altermondialiste »

Ce mouvement a d'abord un **héritage**, celui du tiers-mondisme des années 1970, mouvement du Nord qui appuyait les mouvements de libération nationale des pays du Sud : Cuba, puis le Salvador et le Nicaragua en Amérique latine ; la Guinée-Bissau, l'Angola, le Mozambique et l'Afrique du Sud de même que le Vietnam en Asie. Ces pays ont tous été l'objet de luttes dites de libération qui ont alimenté l'imaginaire de transformation sociale des années 1960-1970. L'érosion des modèles de société de l'après-guerre (1945-1975), tant au Nord qu'au Sud, a laminé ce courant dans les 25 dernières années. Celui-ci n'en a pas moins formé des générations de militants internationalistes dans le giron des partis de gauche mais aussi en dehors. L'émergence de nouveaux acteurs dans les années 1980-1990 – les femmes, les associations des bidonvilles, les jeunes, les écolos – a provoqué la réouverture des débats, notamment la sortie de l'éclipse des alternatives économiques populaires et de développement local dans le nouveau contexte où l'État ne suffit plus à la tâche. Ces générations des années 1970 et les nouvelles des années 1980 ou 1990 se croisent aujourd'hui à l'intérieur de forums sociaux mondiaux et de réseaux internationaux en voie de construction.

Ce mouvement « altermondialiste » qui a rassemblé des générations différentes d'organisations a aussi bénéficié d'un événement **précurseur** : le Sommet sur l'environnement de Rio en 1992, qui a réuni, sur ses propres bases, plus de 20 000 participants et 8 000 ONG (Lipietz, 1999). Par la suite, les ONG sont venues occuper l'espace public international nouvellement créé par les sommets subséquents

organisés par l'ONU : sur le développement social en 1995 ; sur la condition des femmes en 1996 ; sur la lutte contre l'exploitation des enfants à Genève en 1998 ; puis le second Sommet de la Terre à Johannesburg en Afrique du Sud en 2002. Mais cette mobilisation de type institutionnel ne comblait pas toutes les demandes et toutes les aspirations.

Le **coup d'envoi** et le premier grand **tournant** fut Seattle en 1999, puis la marche mondiale des femmes en 2000 et les Forums sociaux mondiaux de Porto Alegre (2001, 2002, 2003) et d'autres depuis, comme le RIPESS initié depuis l'Amérique latine. Il faut aussi compter dans cette mouvance les mobilisations massives dans la rue comme celle contre le G8 à Gênes en 2001 (300 000 participants) et l'émergence d'une nouvelle génération d'organisations dont ATTAC en France (et ailleurs maintenant) qui en constitue le prototype.

Les principales caractéristiques

Dans leur première phase, ces forums sociaux internationaux mobilisèrent ainsi des ONG de développement notamment dans le secteur de l'environnement mais aussi du développement social. Dans la même période, on assiste à une importante croissance des ONGI (plus de 15 000 selon Ruano-Borbalan, 2003 ; près de 50 000 selon Laroche, 2003). Puis d'autres organisations emboîtèrent le pas : les organisations de défense de droits sociaux (enfants...), des organisations syndicales, des organisations paysannes, des réseaux d'organisations coopératives et de promotion de l'économie sociale et solidaire ou de commerce équitable, des réseaux de développement local et durable, des réseaux du mouvement des femmes, des réseaux d'Églises progressistes... Certains font même l'hypothèse qu'une diplomatie non gouvernementale est actuellement en émergence à l'échelle internationale (Rouillé d'Orfeuil, 2006).

Que révèlent ces différents types de mobilisation ? Au Nord comme au Sud, une **recherche commune**, celle de doter la planète de contreponds démocratiques à la

gouvernance économique du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC et d'un contrepois politique mondial au Conseil de sécurité de l'ONU dans la foulée d'un diagnostic de base qui confirme le caractère dévastateur de la mondialisation néolibérale: la montée des inégalités, les perturbations majeures de l'environnement et la montée des facteurs de guerre.

Mais ces mobilisations se révèlent être d'une **grande hétérogénéité et porteuses d'importantes tensions entre sensibilités différentes**: d'un côté, une gauche politique classique et, de l'autre, une nouvelle gauche et une extrême gauche politique; d'un côté, des mouvements de lutte revendiquant leur autonomie envers et contre tous et une identité propre sans affiliation de parti ni idéologie précise et, de l'autre, des réseaux de culture religieuse, surtout chrétienne de souche; d'un côté, des syndicalistes luttant contre la désindustrialisation et, de l'autre, des écologistes luttant pour une décroissance durable; d'un côté, des producteurs défendant une agriculture industrielle menacée par les nouvelles politiques de l'OMC et, de l'autre, des organisations favorables à l'agriculture familiale... Ajoutons à cela que les couches sociales surtout mobilisées pour l'instant sont les couches moyennes politisées, soit des étudiants, des intellectuels et des professionnels de l'associatif.

Un nouveau cycle de mobilisation capté par la guerre

Retenons par ailleurs que ce nouvel espace public international de dialogue aura fait émerger de nouveaux thèmes: le travail des enfants; l'annulation de la dette; le VIH/sida; la lutte contre les politiques d'ajustement structurel; la responsabilité sociale des entreprises; la taxe sur la spéculation (taxe Tobin) et sur la pollution (écotaxe); le changement climatique de la planète; la démocratie à l'échelle mondiale; la paix...

Un autre tournant a aussi marqué ce jeune mouvement, celui du 11 septembre 2001 avec la montée d'une nouvelle forme de terrorisme qui s'introduit dans l'espace

public international sur fond de montée en puissance d'un islam intégriste dans les pays du Moyen-Orient. Sans compter une situation plus instable due au déploiement d'un nucléaire venant de pays du Sud : la Corée du Nord, le Pakistan, l'Iran... À l'intérieur de cette conjoncture de guerre et de menace nucléaire, l'intervention militaire américaine en Irak a provoqué une mobilisation sans précédent en faveur de la paix le 15 février 2003 quand des millions de personnes partout en Europe et en Amérique du Nord (dont 150 000 au Québec) sont descendues dans les rues pour dénoncer la politique américaine. Ce ne fut pas la seule mais cela traduit néanmoins l'ampleur de l'audience de ce mouvement international en gestation.

Forces et faiblesses du mouvement altermondialiste : quel avenir ?

Le mouvement « altermondialiste » nous laisse cependant avec certaines questions : ne serait-il que rebelle, fraternel et mobilisateur pour un temps ? Est-il possible qu'il se dégage quelque chose de rassembleur et de portée structurante par-delà le souhaitable véhiculé à satiété dans les rencontres qu'il organise ? Est-il entré dans sa « phase syndicale » (Laïdi, 2003) ? L'organisation politique de ce processus est un angle mort, dit-il. Ce qui n'est pas un mal en soi car toutes les questions de santé, de culture, d'éducation, etc., en entrant dans le jeu de la compétition mondiale, sont devenues des objets de délibération où des citoyens, de plus en plus nombreux peut-être, veulent et voudront affirmer qu'ils sont directement concernés.

Mais ce mouvement doit éviter certains pièges :

1. celui de prendre la mondialisation néolibérale comme le seul et exclusif adversaire, cause de tous les malheurs et finalement conclure que le front du refus suffit à casser le vieux monde. Des alternatives sont

à bâtir ici et maintenant : **résister et construire** fut la conclusion de la rencontre internationale de Québec en 2001 (Favreau, Lachapelle et Larose, 2003) ;

2. la fuite en avant d'une partie du mouvement qui s'autoproclame le porteur des transformations sociales à venir et des stratégies pour y arriver par opposition à l'ouverture à de **multiples alternatives à différents niveaux** (local, national, international) (Whitaker, 2006 ; Fardeau, 2005) ;
3. la tentation d'enterrer la démocratie représentative en l'opposant à la démocratie directe : si la démocratie représentative est quelque peu figée, elle reste néanmoins une forme incontournable de prise de décision pour en arriver à dégager l'intérêt général dans une société. La démocratie directe a aussi ses travers : la trop grande présence de l'informalité et la faible représentativité par exemple de certains groupes, la cooptation des responsables... bref, le risque récurrent de formes déjà expérimentées de démocratie directe qui ont fait tomber dans une sorte de « néocorporatisme » un certain nombre d'organisations sociales.

Sur des questions plus concrètes (telles que l'organisation des rendez-vous internationaux, la participation au mouvement des différentes organisations et réseaux... le financement des rencontres), les défis sont considérables comme le signalent très clairement les fondateurs des Forums sociaux mondiaux (Houtart, 2003) : présence dominante des classes moyennes et quasi-absence d'organisations des classes populaires, montages financiers qui sont de véritables casse-tête, rythme débridée des mobilisations... Il s'agit là de problèmes de régie interne. Mais les pressions externes sont également très fortes comme le relèvent à juste titre Boulianne et Beaulieu dans leurs travaux (2004, p. 151) :

Paradoxalement, une partie des activités des mouvements antimondialisation est rendue possible grâce à des fonds qui proviennent du dispositif international de développement et de coopération, suscitant des tensions et des

controverses dans et entre les mouvements. Ces tensions et contradictions liées aux conséquences politiques de l'utilisation de certaines sources de financement ne sont pas sans rappeler celles qui se vivent sur le terrain du développement local...

Autrement dit, les dirigeants des mouvements sociaux internationaux ne sont pas plus à l'abri de l'influence de certains dispositifs internationaux que ceux engagés localement dans des initiatives économiques populaires ou de développement local. Au-delà de ces contradictions, nous dit Houtart, « un grand pas est en train de s'accomplir : celui de recréer l'utopie... ». Recréer l'utopie ou des utopies ? Houtart n'anticipe-t-il pas un peu trop sur l'avenir ?

Les nouveaux réseaux internationaux

Le Forum social mondial est un espace de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements sociaux, de réseaux, d'ONG et autres organisations de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme (Whitaker, 2006). À la première rencontre mondiale de 2001 a succédé un processus mondial de recherche et de construction d'alternatives aux politiques néolibérales. Cette définition est inscrite dans la « Charte des principes du Forum social mondial ».

Le Forum social mondial se caractérise également par sa pluralité et par sa diversité. Il n'est ni confessionnel, ni gouvernemental, ni partisan. Il se propose de faciliter l'articulation, décentralisée et en réseau, d'associations et de mouvements engagés, tant au plan local qu'international, dans des actions concrètes de construction d'un autre monde, sans prétendre pour autant incarner une instance représentative de la société civile mondiale. Le Forum social mondial n'est ni une association, ni une organisation mais une toile internationale de réseaux. D'autres initiatives

sont nées dans la même période, et ce, presque simultanément, comme ce fut le cas de la Marche mondiale des femmes et le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS).

La Marche mondiale des femmes

La Marche mondiale des femmes (MMF) est un réseau mondial d'actions sur la condition des femmes rassemblant près de 6 000 groupes de la base issus de 163 pays et territoires. Ces groupes agissent pour éliminer la pauvreté et la violence envers les femmes. Les valeurs de la MMF sont fondées sur l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. Elles s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, la diversité, le leadership des femmes et la force des alliances entre femmes et entre mouvements sociaux.

Née du désir de rassembler les femmes du monde autour d'un projet commun, la Marche s'est rapidement imposée comme un mouvement mondial après l'organisation de la Marche des femmes en l'an 2000 où elle a donné au mouvement l'occasion de se manifester, de se faire entendre dans des sphères où il navigue rarement.

« Nous avons réussi, en l'an 2000, à faire résonner nos pas et nos voix comme il a été peu donné au mouvement des femmes de le faire », affirment les responsables. Pour y arriver, une méthode toute simple, déjà éprouvée, qui consiste à créer une occasion pour que les femmes puissent se parler, se raconter, trouver le fil conducteur et agir ensemble. Avec la Marche mondiale, les femmes ont élargi leur réseau d'influence les unes envers les autres mais aussi vis-à-vis les décideurs les plus proches ou ceux bien à l'abri des regards dans des institutions comme l'ONU, la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international.

Mais il n'y a pas que de nouveaux réseaux. Dans plusieurs secteurs préexistaient des mouvements internationaux présents au sein du mouvement citoyen international qu'on ne saurait sous-estimer et avec lesquels les nouveaux réseaux devront compter d'une manière ou d'une autre. Ces organisations sont par ailleurs en plein processus de transformation que ce soient les organisations de travailleurs avec la constitution d'une nouvelle

centrale syndicale internationale, la CSI, l'organisation des producteurs agricoles, la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) ou le mouvement coopératif avec l'Alliance coopérative internationale (ACI). Voyons de plus près ce qu'elles sont, ce qu'elles font et comment elles évoluent avec la montée d'une mondialisation néolibérale.

LES MOUVEMENTS PLUS ANCIENS AU PLAN INTERNATIONAL ET LEUR TRANSFORMATION

Le mouvement syndical international : l'entrée en scène de la Confédération syndicale internationale (CSI)

Il est de bon ton aujourd'hui dans certains milieux d'affirmer que le syndicalisme est en déclin un peu partout dans le monde et qu'il a été remplacé en quelque sorte par le mouvement associatif comme acteur de changement social (ou par les ONG dans les pays du Sud). Rien n'est moins sûr ! Tout comme on assiste à un renouveau coopératif et à une transformation des organisations du monde agricole dans un certain nombre de pays et de régions du monde, le syndicalisme des travailleuses et travailleurs salariés opère des transitions. Ces trois mouvements sociaux des travailleurs, des paysans et des coopérateurs, dont la portée historique est forte, sont, dans un premier temps, demeurés sur la défensive. Aujourd'hui, les signes de renouvellement sont là. C'est ainsi que le mouvement syndical, après un siècle de divisions, est en train de se réunifier. C'est en 2006 que la réunification du syndicalisme mondial est consacrée par la création d'une nouvelle centrale syndicale internationale, la CSI.

Genèse d'une nouvelle centrale syndicale internationale

La Confédération internationale des syndicats libres (CISL), de tradition social-démocrate, et la Confédération mondiale du travail (CMT), de tradition chrétienne, décidaient en 2006 de se dissoudre et de former une nouvelle organisation, la Confédération syndicale internationale (CSI). Des syndicats de tradition communiste de nombreux pays, auparavant réunis à la Fédération syndicale mondiale (FSM), la France et la Russie par exemple, vont les y rejoindre. Que s'est-il passé dans le syndicalisme international depuis le début du XXI^e siècle pour qu'une telle chose apparaisse ? Pendant qu'un mouvement citoyen international émergeait avec sa face la plus visible, des Forums sociaux mondiaux, le mouvement syndical opérait sa petite révolution interne. En 2006, le 1^{er} novembre, à Vienne en Autriche, 1600 délégués syndicaux représentant 300 organisations syndicales nationales en provenance de 153 pays signaient l'acte de naissance d'une nouvelle centrale¹. La moitié venait du Sud, ce qui n'est pas en soi significatif de leur influence dans la nouvelle centrale, influence généralement très faible sauf exception (Afrique du Sud, Brésil, Inde, Corée du Sud), mais une marque tout de même de l'enracinement du monde syndical dans la plupart des pays du Sud et de l'intérêt qu'il porte à cette réunification.

Perspective : démocratiser la mondialisation et soutenir un modèle alternatif de développement

La nouvelle centrale regroupe 180 millions de travailleurs du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest. Ce chiffre s'établit à partir des organisations nationales qui sont cotisantes : la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), 226 organisations affiliées et 155 millions de membres revendiqués ; la Confédération mondiale du travail (CMT), 114 organisations, 26 millions d'adhérents.

Cette réunification, fruit d'un assez long processus de maturation (de quatre à cinq ans) est d'abord consacrée politiquement au congrès de la CISL au Japon (à Miyazaki)

en 2004. Après plus d'un siècle de divisions entre trois familles syndicales distinctes (la social-démocrate, la chrétienne et la communiste) et un constat général d'inefficacité à peser sur la vague de mondialisation néolibérale en cours, le congrès de Vienne représente probablement un tournant majeur. En tout état de cause, quelques indicateurs le laissent voir : 1) l'entente initiale entre la CISL et la CMT et l'ouverture qui se fait en direction des organisations syndicales indépendantes, notamment celles de la défunte FSM ; 2) la présence au sein du mouvement syndical des perspectives nouvelles en provenance du mouvement « altermondialiste » ; 3) la création d'un dispositif de coordination entre la nouvelle centrale internationale et les fédérations professionnelles internationales (les « *global unions* »).

Itinéraire d'une réunification

En février 1945, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Trade Unions britanniques, voulant casser le moule de la division syndicale entre sociaux-démocrates, communistes et chrétiens, convoquent une conférence syndicale mondiale qui donnera naissance six mois plus tard à la FSM. Les syndicalistes américains de l'AFL-CIO refusent de se joindre à la Fédération syndicale mondiale (FSM) qu'ils disent dominée par les communistes. Les syndicats chrétiens refusent également d'y participer parce qu'on ne reconnaît pas le pluralisme dans les statuts de la nouvelle centrale. Finalement, les syndicalistes d'orientation social-démocrate (syndicats britanniques, allemands et scandinaves) quittent la FSM quelques années plus tard (1948) et forment la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) l'année suivante. Ils seront vite rejoints par d'autres organisations en provenance d'Italie, de France et d'Espagne. Position de principe : la démocratie syndicale suppose l'indépendance à l'égard des partis politiques et des gouvernements. Après ce départ, la FSM ne rassemble plus dès lors que les syndicats ralliés à l'Union soviétique. La CMT, de filiation chrétienne, partage ce principe

d'indépendance et est depuis ses débuts en 1920 profondément « anticommuniste ». Mais elle est prudente car la CISL de l'époque est dominée par le syndicalisme américain (qui quittera finalement la CISL en 1969 pour n'y revenir qu'en 1982). La CMT se définit, étant donné sa forte présence en Amérique latine, contre tous les impérialismes, le soviétique par idéologie et l'américain parce que ses syndicats le subissent directement.

Toutefois, au sein de la CMT, dans les années 1960, le processus de déconfectionnalisation et d'ouverture au socialisme démocratique, que vivront la CFDT en France tout comme la CSN au Québec, achève de convaincre plusieurs organisations nationales – surtout en Europe – de rejoindre la CISL (la CFDT le fera dès 1988, la CSN, en 1998). Le grand syndicat polonais Solidarnosc sera le premier au sein des pays de l'Est à faire le saut vers la CISL. Puis ce sera la CUT brésilienne, la COSATU sud-africaine, la CGIL italienne... La CISL, à l'intérieur de laquelle les « *trade unions* » britanniques et les syndicats des pays scandinaves sont influents, vont finalement se diriger vers une tout autre façon de réaliser l'unité syndicale que celle de 1945 : en 2003, c'est la dissolution de leur propre organisation (plutôt que l'absorption) qui est à l'ordre du jour de la CISL. Après la chute du mur de Berlin qui fait fondre une des raisons d'être de la CMT comme de la CISL, la porte est désormais ouverte.

Dans cette perspective, la CISL a donc résolu le 31 octobre 2006 de « fonder, avec la CMT, la Confédération syndicale internationale (CSI) pour assurer la représentation la plus efficace des droits et intérêts des travailleuses et travailleurs dans le monde entier... Le congrès déclare formellement par la présente la CISL dissoute » (libellé de la résolution). Dans la même journée du 31 octobre, la CMT a fait de même (par un vote favorable à 95 %, 2 % contre et 3 % d'abstention). Le lendemain, les délégués des deux organisations consacraient la formation de la CSI.

La présence des perspectives du mouvement de l'«altermondialisation»

Avec la nouvelle vague de mondialisation néolibérale au cours de la dernière décennie, l'action internationale des syndicats ne peut plus être un domaine réservé à quelques initiés des plus grandes organisations syndicales nationales. La contribution internationale des syndicats ne pesait de toute façon pas très lourd dans la balance d'autant plus que le « tripartisme » (patronat, gouvernements, syndicats) porté par l'OIT avait été fortement ébranlé, d'une part, par la puissance conjuguée des grandes institutions financières comme le FMI et la Banque mondiale, et, d'autre part, par la montée de mouvements sociaux internationaux dans des cadres comme les Forums sociaux mondiaux où les syndicats ne semblaient pas être des acteurs déterminants.

L'OIT, qui défend une mondialisation à visage humain, a des moyens somme toute limités et n'a pas de pouvoir contraignant sur les États membres et sur les institutions économiques de l'ONU (McSween, 2004). Cette situation handicape l'influence syndicale face à la mondialisation. Guy Rider, nouveau secrétaire de la CSI, le disait clairement : « Il s'agit moins de regrouper des troupes au sein d'une nouvelle internationale que de construire un nouvel internationalisme syndical. » Bref, il faut « changer fondamentalement la mondialisation pour qu'elle fonctionne en faveur des travailleuses et travailleurs, des sans-emploi et des pauvres... en combinant les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental », affirme le programme de la CSI lors de son congrès fondateur (article 5). D'où le rapprochement des dernières années avec le mouvement de l'«altermondialisation» et l'engagement «à proposer des solidarités concrètes sous forme de campagnes internationales de mobilisation», comme le relève le représentant de l'exécutif de la CSN sur les dossiers internationaux. Les luttes contre le travail des enfants chez Nike et Reebok initiées

par des ONG à travers le monde – dont Développement et Paix au Québec et au Canada – en collaboration avec des syndicats ont servi d'exemple.

La solidarité syndicale internationale dans une perspective Nord-Sud

Si la question de l'unification des grandes centrales syndicales suscite un intérêt politique certain dans la perspective de peser sur les grandes décisions internationales au sein de diverses institutions de l'ONU en commençant par l'Organisation internationale du travail (OIT), celle des projets de solidarité l'est aussi. Ils sont davantage bilatéraux (par exemple entre la CSN et la CUT brésilienne) mais aussi continentaux notamment du côté de la FTQ qui, dans les cadres de la CISL où elle était présente (un siège d'office en vertu des ententes de souveraineté-association de la FTQ et du CTC), a travaillé pendant près d'une dizaine d'années à créer une organisation continentale africaine francophone... De ce côté-là des choses, c'est l'actif des dispositifs spécifiques de la CISL qui ont de bonnes chances de se perpétuer à l'intérieur de la nouvelle centrale: 1) la CISL disposait en effet jusqu'en 2006 d'un Fonds de solidarité internationale (entrée d'un million d'euros par an) lequel a servi notamment à la mobilisation internationale contre le travail des enfants; 2) elle disposait également d'un Fonds d'aide au développement (entrée d'un million et demi à deux millions d'euros par an) lequel a servi notamment à la lutte contre le VIH-sida mais plus globalement à soutenir des projets de travailleurs au sein de l'économie informelle dans divers pays.

Le syndicalisme au Sud

Mis à part les organisations syndicales des grands pays du Sud comme l'Afrique du Sud, l'Inde et le Brésil, le syndicalisme au Sud a été profondément affaibli dans les 30 dernières années. Dans les années 1960-1970, on assistait à un double mouvement: un mouvement d'affirmation qui

donne naissance ou consolide des États nationaux et un mouvement de développement qui se traduit par une certaine industrialisation. Bref, il y a des entreprises qui se créent et un service public de base en éducation et en santé qui se met en place. Le syndicalisme participe à ce double mouvement car il est « tributaire de la santé économique et politique d'un pays, les deux vont de pair », nous dit Vincent Dagenais qui fut pendant plus de cinq ans représentant de l'exécutif de la CSN à la CISL. Mais, par la suite, les programmes d'ajustement structurel vont laminer les services publics et la montée en puissance de l'économie informelle va correspondre à une période longue d'un nouveau sous-développement. De nombreux délégués du Sud dans les ateliers préparatoires, que ce soient ceux de l'Afrique ou de l'Amérique latine traduisaient au moment du congrès de Vienne cette faiblesse généralisée. Faiblesse des moyens... souvent comparée aux moyens obtenus par les ONG locales à partir d'un financement du Nord, faiblesse de l'unité syndicale mais peut-être d'abord limitation des possibilités de faire de l'organisation syndicale (industrialisation stoppée) et perte d'effectifs (syndicats du service public en déclin).

Quelques chiffres du syndicalisme de pays du Sud où il est numériquement fort

Afrique du Sud: trois centrales syndicales (total: 2 527 000 adhérents). Principale centrale syndicale: le COSATU, 1 700 000 adhérents.

Brésil: trois centrales syndicales (total: 4 176 000 adhérents). Principale centrale syndicale: la CUT, 1 500 000 adhérents.

Inde: trois centrales syndicales (total: 13 000 000 adhérents). Principale centrale syndicale: la INTUC, 6 820 000 adhérents.

L'avenir du syndicalisme au Sud repose en bonne partie sur les pays où il est fortement implanté comme l'Afrique du Sud, le Brésil ou l'Inde. Il est problématique là où l'absence ou le peu de place occupée par le travail

salarié rend son implantation trop limitative pour en faire un acteur social de poids. Le développement économique local à partir d'initiatives socioéconomiques populaires devenant des entreprises collectives constitue à ce point de vue une avenue intéressante de renforcement du syndicalisme. C'est peut-être de ce côté que la coopération internationale de proximité pourrait concentrer son effort pour faire progresser *l'empowerment* de communautés locales.

Le mouvement paysan et le renouvellement de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)

Un premier aperçu

On connaît fort peu les regroupements des producteurs agricoles à l'échelle mondiale. La FIPA, principale organisation des producteurs agricoles à l'échelle internationale, est en quelque sorte un miroir des préoccupations des organisations paysannes locales, régionales et nationales dans le monde. L'engagement plus marqué des agriculteurs sur la scène mondiale vient témoigner du déploiement en cours des organisations de la « société civile » à l'échelle internationale. Les producteurs agricoles sont un acteur social d'importance dans ce mouvement. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), les agriculteurs forment, à l'échelle de la planète, le plus grand groupe de professionnels au monde. Deux milliards de personnes exercent ce métier et, dans de nombreux pays, ils représentent bien plus de la moitié de la population active totale. Et ce groupe, peut-être plus que tout autre, est touché de plein fouet par la mondialisation actuelle qui a entraîné la libéralisation internationale des échanges des produits à une échelle encore inconnue à ce jour.

La FIPA d'hier à aujourd'hui²

C'est dans l'après-guerre qu'est née en 1946 à Londres la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA). La FIPA se veut en quelque sorte le porte-parole des agriculteurs sur la scène mondiale et travaille à se tailler une place au sein du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales. La FIPA permet ainsi aux producteurs agricoles de faire entendre leur voix au plan international en collaborant avec la FAO sur des préoccupations communes. La FIPA a d'ailleurs un statut consultatif général auprès de la FAO depuis 1949.

À l'origine, la FIPA est clairement une organisation qui représente les pays du Nord, le monde des pays alliés. Mais cette tendance est aujourd'hui inversée. Les membres des pays du Sud sont plus nombreux. Ce changement est grandement dû à l'accélération en cours de la mondialisation qui a favorisé une augmentation considérable de la productivité agricole mais aussi une baisse croissante des exploitations agricoles et une montée en puissance de la précarité de ce métier. De plus, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dicte les règles commerciales en matière d'agriculture. Les accords internationaux qui en découlent et qui tendent de plus en plus à se substituer aux lois nationales font ressortir de nouveaux enjeux. La FIPA cherche donc à adapter sa structure, son organisation et ses orientations pour répondre à ce nouveau contexte. Le rôle de cette organisation prend donc de l'importance à mesure que les enjeux se déplacent à l'échelle internationale.

Les producteurs agricoles du Nord sont très organisés en syndicats à diverses échelles. Ces organisations, moins présentes au Sud, émergent toutefois de plus en plus notamment avec des partenariats Nord-Sud qui passent souvent par une mobilisation générée par la présence d'organisations internationales dirigées par les producteurs agricoles à partir de Via Campesina qui a vu le jour au Brésil en 1993 et de la FIPA, unique organisme reconnu par les Nations unies comme représentant de la profession agricole au plan mondial.

Enjeux de la mondialisation pour les producteurs agricoles

L'agriculture n'est pas seulement une production, elle est également au cœur des problématiques de l'alimentation, de l'environnement et du développement socio-économique de plusieurs communautés et régions. Alors qu'on peut croire qu'une telle activité est nécessairement enracinée sur les territoires, le contexte mondial menace de la déraciner. Revendiquer pour maîtriser son agriculture et ses politiques agricoles nationales, privilégier le commerce local et régional et donc l'autonomie locale deviennent essentiels pour le monde agricole dans le contexte du commerce mondial qui veut imposer ses règles aux producteurs agricoles. Depuis 1995, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dicte les règles commerciales en agriculture, prônant la libéralisation des marchés par l'élimination des entraves à la circulation des produits entre les pays. Parce qu'elle favorise les gros producteurs et les pays plus concurrentiels, cette prise de position risque de mener plusieurs pays vers une crise agroalimentaire caractérisée, notamment, par la diminution de la qualité de vie des producteurs agricoles, la difficulté d'accès aux produits locaux dans les grandes chaînes, la difficulté d'assurer la traçabilité et la qualité des produits importés, la pollution par l'agriculture industrielle, la perte de contrôle de l'agriculture et la disparition des modèles agricoles basés sur un système de mise en marché équitable comme le modèle québécois et canadien.

Le modèle de gestion de l'offre au Québec et au Canada : l'enjeu de la souveraineté alimentaire

Dans les années 1970 et 1980, plusieurs pays ont opté pour le modèle libéral et donc pour une déréglementation de l'agriculture. Dans des pays comme les États-Unis et plusieurs pays d'Europe, il n'y a pas de quotas sur la production agricole, ce qui entraîne des surplus de production. Puisque l'offre est importante sur le marché, les prix des produits sont instables et, par la même occasion, le revenu des producteurs agricoles aussi. L'État intervient alors en

soutenant l'agriculture par l'entremise d'importantes subventions. Cependant, seules les plus importantes entreprises peuvent survivre à un tel régime. Les surplus sont souvent écoulés dans des pays en développement à des coûts inférieurs au prix de revient, une pratique de *dumping* qui met en péril l'agriculture locale.

Appui à la gestion de l'offre

En juin 2006, la Coalition GO5 rendait publics les résultats d'un sondage Léger Marketing démontrant que 85 % des Canadiens souhaitent que leur gouvernement défende la gestion de l'offre à l'OMC ; 98 % estiment qu'il est important pour eux d'avoir accès à un approvisionnement stable en produits agricoles canadiens.

Source : Document de référence de l'UPA présenté à la CAAAQ, 2007, p. 47.

D'autres pays ont plutôt opté pour une gestion de la production excédentaire avec la mise en place d'un modèle plus équitable. C'est le cas du Québec et du Canada qui ont instauré une politique de la gestion de l'offre notamment pour les productions d'œufs, de volailles et de lait. Dans ce modèle, la production agricole est planifiée et contingentée avec des quotas afin de s'ajuster aux besoins estimés des consommateurs québécois et canadiens, évitant ainsi une surabondance de produits agricoles. Il s'agit d'un modèle agricole équitable basé sur la mise en marché collective afin de maximiser le pouvoir de négociation des producteurs agricoles, d'assurer aux petits producteurs des revenus décents et la préservation de leur autonomie.

Alors que les producteurs s'engagent à approvisionner le marché canadien en produits de qualité et en quantité suffisante, le gouvernement s'engage à contrôler les importations en fixant des tarifs douaniers élevés. Les avantages de ce modèle sont nombreux pour les producteurs qui retirent un revenu stable et équitable, mais également pour les consommateurs qui ont accès à des aliments de qualité, produits au Québec, en quantité

suffisante et à des prix abordables et le gouvernement qui n'a pas à déboursier des sommes faramineuses en subvention. Sans compter que le Canada évite d'exercer une concurrence déloyale dans les autres pays.

Le modèle de la gestion de l'offre est considéré par l'Union des producteurs agricoles (UPA) comme un outil efficace pour protéger la souveraineté alimentaire d'un pays. Lors de son dernier congrès annuel en 2007, il a d'ailleurs fait de la souveraineté alimentaire sa politique et sa priorité dans les prochaines années. Elle n'est pas la seule puisque le concept de souveraineté alimentaire qui est proposé s'inspire des deux grands regroupements d'agriculteurs au plan mondial, la FIPA et Via Campesina, qui, en dépit de stratégies respectives qui diffèrent, partagent cette perspective. Ce qui va à l'encontre du système international que l'OMC tente actuellement d'imposer.

Depuis, le concept de souveraineté alimentaire a été repris par la mouvance « altermondialiste » et adopté par de nombreux acteurs autant au Nord qu'au Sud et de toutes allégeances, comme en témoigne la diversité des acteurs (<www.equiterre.net/agriculture/alimentation/souvalimentaire>).

Transformation des orientations et de la composition des membres

Aujourd'hui, tout comme lors de sa création, la FIPA conserve sa vision: « Vivre dans un monde libéré de la faim, où les agriculteurs et leurs familles peuvent vivre décemment du fruit de leur travail. » Toutefois, sa mission a quelque peu changé. Engagée davantage dans des structures institutionnelles internationales qui influencent le monde agricole, elle est de plus en plus opposée dans la dernière décennie aux politiques de l'OMC et à la gouvernance mondiale en cours qui privilégie les orientations des grandes institutions économiques internationales (FMI, Banque mondiale, OMC).

Le programme de travail de la FIPA s'est élargi et le nombre d'adhérents a considérablement augmenté, si bien qu'aujourd'hui la majorité des membres de la FIPA sont des organisations du Sud. Il y a, en effet, 115 organisations nationales d'agriculteurs qui sont membres en provenance de 80 pays. L'ensemble des organisations membres représente 600 millions d'exploitants familiaux dont plus de 80% proviennent des pays en développement. Ajoutons que l'année 2000 a constitué une charnière dans le renforcement des liens entre les organisations du Nord et celles du Sud avec la création de deux « programmes » : d'une part, la création d'un Comité de coopération au développement (CCD) a permis d'instaurer une nouvelle structure d'adhésion à la FIPA plus accessible pour les pays du Sud ; d'autre part, AgriCord, une alliance d'ONG de pays du Nord travaillant à soutenir les organisations paysannes du Sud, a été mis sur pied.

La mise sur pied du Comité de coopération au développement a permis à la FIPA d'intégrer davantage les organisations agricoles des pays en développement à partir d'un nouveau statut. Car les pays en développement, en raison d'un manque de capacités financières et organisationnelles, ont de la difficulté à devenir membres de la FIPA. Ce forum qui est permanent permet aux producteurs agricoles de développer leur capacité et de discuter de leurs priorités.

L'évolution de ce comité est intimement liée à celui d'AgriCord qui vient fournir des services d'appui pour les producteurs des pays du Sud. En fait, la mission d'AgriCord est de renforcer les organisations de producteurs agricoles dans les pays en développement en fournissant de meilleurs services aux membres et particulièrement aux plus pauvres. Huit pays du Nord sont membres fondateurs d'AgriCord dont le Canada par l'intermédiaire d'UPA-DI. Le siège social de cette organisation est situé à Leuven en Belgique.

Enjeux et défis majeurs pour la FIPA

« L'accès aux marchés est l'élément clé des négociations sur l'agriculture, et aussi le plus épineux. »

David King, Secrétaire général de la FIPA
au comité des agriculteurs africains de la FIPA à Tunis,
septembre 2005.

Les défis posés au monde agricole actuellement sont nombreux, de sorte qu'on peut sans doute parler d'une crise agroalimentaire à travers le monde. Malgré la pluralité des enjeux de cette crise, il faut en retenir un qui revient de façon récurrente : la difficulté d'accès aux marchés pour les petits producteurs agricoles.

La chaîne agroalimentaire mondiale contrôlée par quelques multinationales

Depuis les années 1990, la libéralisation du marché vient favoriser les gros producteurs et les pays qui se démarquent en termes de concurrence. En France, par exemple, c'est Carrefour qui est le premier distributeur et bon second au plan international. En Amérique, c'est la chaîne américaine Wal-Mart. Les conséquences de cette concentration sont majeures pour les producteurs agricoles car les multinationales contrôlent l'ensemble de la chaîne alimentaire : de la commercialisation des semences à la distribution dans les supermarchés en passant par la transformation des matières premières agricoles.

La domination des géants de l'alimentation constitue donc, selon la FIPA, le principal problème des producteurs agricoles actuellement. Elle prend sa source dans les politiques de libre-échange mises de l'avant dans les années 1990 qui ont entraîné la diminution de la qualité de vie des agriculteurs et de leur précarité. Pour y faire face, les stratégies proposées par la FIPA sont l'organisation et le renforcement des producteurs agricoles aux plans local et national :

Lorsque le supermarché ShopRite a fait son entrée en Zambie, il s'est emparé de 70% du commerce de détail et, au départ, importait une forte proportion des aliments qu'il vendait. Aujourd'hui, 76% de son approvisionnement est de source locale, parce que les agriculteurs étaient dotés d'un solide organisme qui collaborait avec le gouvernement... (David King, 2004, «Les agriculteurs prennent la parole», *Agriculteurs du Monde*, Bulletin d'information de la FIPA, mai).

Ce renforcement passe souvent par le soutien des organisations agricoles des pays du Nord à celles des pays du Sud. Le Comité de coopération au développement de la FIPA et AgriCord mènent alors leurs actions à partir du programme «Les agriculteurs combattent la pauvreté».

Mais même regroupés, les agriculteurs ne peuvent arriver seuls à faire changer les choses. Ils doivent également être appuyés par des engagements des gouvernements nationaux et des organisations internationales. La FIPA dénonce notamment le fait que les États s'éloignent de plus en plus de l'agriculture et sont souvent absents des décisions qui la concernent. Quel est le rôle de l'État selon la FIPA? Assurer un cadre politique et réglementaire favorable et propice au développement des organisations agricoles. Pour ce faire, une régulation des marchés et des comportements commerciaux des sociétés multinationales est nécessaire.

La FIPA prône également des structures démocratiques qui permettent aux producteurs agricoles de participer aux décisions qui les concernent. À cet égard, la FIPA est en faveur de politiques procoopératives. Chaque État doit donc investir dans le renforcement des capacités des agriculteurs en assurant des services (accès à la terre, accès aux capitaux, accès aux ressources génétiques, accès aux marchés, droits d'usage de l'eau, etc.) mais également dans les infrastructures rurales et dans la recherche. Bref, la présence de l'État est nécessaire afin de développer le secteur agroalimentaire local, diversifier l'agriculture,

enrayer la pauvreté, freiner la dégradation des ressources naturelles. Encore plus pour les pays en développement dont l'agriculture est le moteur de l'économie.

Les efforts des États pour soutenir les producteurs agricoles doivent être appuyés par les organisations mondiales telles que la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, la FAO. Or, ici encore, tout comme pour les gouvernements nationaux, l'agriculture est un domaine délaissé ou qui n'est pas assez pris en compte par les organisations internationales sur le commerce et le développement. Et ce, même si les stratégies actuelles qui affectent l'agriculture ont démontré leur inefficacité. La FIPA réclame donc que l'agriculture figure parmi les priorités internationales.

***De nouvelles préoccupations:
l'environnement et l'agriculture durable***

La FIPA tisse aussi des liens avec les institutions internationales qui édictent les règles en matière d'environnement, de santé et de bien-être. Les questions qui se rapportent à l'environnement et à l'agriculture durable ont gagné en importance au cours des dernières années pour les organisations membres de la FIPA. En fait, la protection de l'environnement est étroitement liée à l'agriculture : lutte contre la désertification, adaptation aux changements climatiques, l'accès à l'eau... Ces problèmes affectent certaines cultures en plus d'augmenter les coûts reliés à la production. D'autre part, les agriculteurs constituent des acteurs clés dans la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles car les répercussions des pratiques agricoles sont importantes.

La FIPA a mis en place en 2007 un groupe de travail sur les changements climatiques et les énergies renouvelables et elle joue un rôle actif en termes de politiques et de représentation pour les trois conventions environnementales de l'ONU ayant trait à l'environnement :

désertification, biodiversité et changements climatiques. Un document de politique générale sur la biodiversité est en cours d'élaboration pour le congrès annuel de 2008.

Le mouvement coopératif international et le renouveau de l'Alliance coopérative internationale (ACI)³

Depuis 150 ans, au Nord, un **pan entier de l'économie s'est écarté – à des degrés divers – des lois du marché et de la régulation publique**. Ce pan de l'économie a cependant périodiquement été éclipsé par l'étatisme qui ne concevait le développement que par la seule intervention publique. L'éclipse est aussi en partie venue de certaines composantes d'une partie de la gauche au sein du mouvement ouvrier, la tradition communiste, qui la considérait comme le cheval de Troie du capitalisme. C'est la crise de l'emploi tant au Nord qu'au Sud, puis celle de l'État social qui ont favorisé la réintroduction d'un débat sur les entreprises à propriété collective et, de façon particulière, les coopératives (Favreau, 2008).

Avec ces 150 ans d'histoire, on peut aussi dire que les entreprises collectives constituent **un héritage des classes populaires au même titre que le syndicalisme et les partis politiques de gauche**. L'histoire de la Société des équitables pionniers de Rochdale, fondateurs du mouvement coopératif britannique, nous apprend qu'ils avaient la conviction que le commerce était aux mains d'« intermédiaires parasites » (Gueslin, 1998). Cette première coopérative, fondée en 1844, en banlieue de Manchester, ville fort représentative de la grande industrie textile du XIX^e siècle, a établi les principes fondateurs du mouvement coopératif qui forment encore aujourd'hui la matrice de la déclaration de principe de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

L'identité coopérative (valeurs et principes)

C'est à l'occasion de son congrès de 1995, à son 100^e anniversaire en fait, que l'Alliance coopérative internationale (ACI) reformule l'identité coopérative qui pour l'essentiel maintient les grands principes établis par les Pionniers de Rochdale en 1844. On y voit très clairement que la non-domination du capital se traduit dans les principes mêmes d'organisation de ces entreprises.

Définition de la coopérative

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire les aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

Les valeurs de la coopérative

Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme

Les principes coopératifs

Les principes coopératifs constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique.

1^{er} principe: adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

2^e principe: pouvoir démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres, qui participent activement à l'établissement de politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote en vertu de la règle «un membre, une voix»; les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.

3^e principe : participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

4^e principe : autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

5^e principe : éducation, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative, informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

6^e principe : coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

7^e principe : engagement envers la communauté

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres. Source : Defourny (2002, p. 107-108).

Mais si cette déclaration de principes et de valeurs fondent une identité coopérative, ce serait une erreur de penser que cela suffit. L'identité se forme par une pensée commune. Et cette pensée commune provient d'une **démarche politique**: celle de se donner **des regroupements qui organisent et fédèrent** les différents secteurs en élaborant cette vision commune, une force collective et une visibilité au plan national.

Au fil du temps, les coopératives se sont donc dotées d'organisations qui les représentent politiquement auprès de leur État respectif – au Québec, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) – mais aussi au plan international. L'Alliance coopérative internationale (ACI), qui a débuté ses activités à Londres en 1895, est cette organisation. Il aura cependant fallu attendre la période de l'après-guerre (1946) pour qu'elle s'organise vraiment et que l'ONU lui accorde une reconnaissance institutionnelle disposant d'un statut d'organe consultatif. L'ACI est une ONGI qui repose aujourd'hui sur le concours de 230 organisations membres dans plus de 100 pays et d'une dizaine d'organisations sectorielles mondiales (coopératives agricoles et coopératives de pêche, coopératives financières, coopératives de consommateurs, de santé, de logement, des mutuelles d'assurance, des coopératives dans le secteur du tourisme, etc.). Une étude datant cependant d'il y a 20 ans (rapportée par Thordarson dans son ouvrage de 1990) établit à 33,3% celles qui sont dans l'agriculture, 26,8% dans le crédit, 10,8% dans le logement, 9,7% dans la consommation; 7% sont multisectorielles et seulement 5,2% font partie du secteur industriel proprement dit. Ce qui donne une bonne idée de l'enracinement sectoriel de cette organisation qui représente aujourd'hui quelque 770 000 coopératives présentes au Sud comme au Nord.

Pour en arriver à faire la promotion des valeurs coopératives et pour assurer le développement socio-économique des communautés locales par le biais d'entreprises coopératives, l'ACI a adopté plusieurs façons de

faire. L'ACI recueille et systématise l'information sur l'évolution du mouvement coopératif à travers le monde. Elle anime deux périodiques, le *Review of International Cooperation* et l'*Ica News*. En termes plus organisationnels, l'ACI offre un soutien technique favorisant l'essor des coopératives dans les pays en développement ou en transition (Afrique, Asie, Europe de l'Est, Amérique latine...). Elle joue aussi un rôle important au chapitre du plaidoyer international en faveur du mouvement coopératif. La principale revendication de l'ACI s'adresse aux gouvernements auprès desquels elle fait des pressions pour que ces derniers mettent en place des cadres législatifs favorables à l'émergence et à la consolidation des coopératives sur leur territoire.

Sa direction générale est à Genève en Suisse et elle est dotée de six bureaux régionaux qui appuient surtout le développement coopératif dans les pays du Sud. Mais les coopératives ont-elles l'étoffe voulue pour devenir des agents de développement dans les pays du Sud où elles œuvrent ?

La réponse n'est jamais évidente. Une étude des Nations Unies (1975) affirme que « les coopératives rurales des régions en développement procurent aujourd'hui peu de bienfaits à la masse des pauvres et ne sauraient être considérées comme des agents de changement... ». Le jugement est porté à une telle hauteur (« les coopératives », dans « les régions en développement ») qu'on se dit que cela mérite quelques études plus concrètes. Tout aussi général dans son diagnostic, mais manifestant, à l'inverse, un optimisme à toute épreuve, le secrétaire général de l'ONU, dans son rapport de 1987 à l'assemblée générale, parlait « des solides preuves que les coopératives sont des plus précieuses quand il s'agit d'encourager le développement économique et social... » (propos rapportés par Thordarson, dirigeant de l'ACI à cette époque). Thordarson a bien raison de ne pas s'en tenir à l'une ou l'autre de ces alternatives. Les termes du débat se posent d'une autre façon : il nous faut minimalement faire des distinctions

entre différents types de coopératives, différents modes de fonctionnement. C'est peut-être plus en termes de leur contribution spécifique au développement que par rapport à un changement global porté par un seul type de mouvement qu'il convient de situer les coopératives aux côtés des ONG, des syndicats, des municipalités et des organisations paysannes.

L'ACI regroupe, grosso modo, trois types de coopératives dans les pays du Sud :

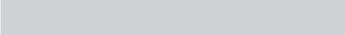
1. Les **grandes coopératives de mise en marché**, très européennes d'inspiration et de fonctionnement, répondant davantage aux intérêts des fermiers et producteurs plus aisés qu'aux secteurs les plus pauvres de la population (paysans, petits fermiers, ouvriers agricoles). Ces dernières évoluent plus faiblement dans une dynamique de changement social mais sont également bousculées par la mondialisation ;
2. Les **coopératives** nées avec l'indépendance des anciennes colonies. Très souvent créées à l'initiative des nouveaux gouvernements, ces coopératives, si elles ont été un bon moyen d'assurer le contrôle national de certaines ressources, vivent depuis une bonne décennie un problème d'identité et une transformation : sont-elles des entités gouvernementales ou appartiennent-elles à leurs membres à l'intérieur d'un processus lié davantage à la société civile qu'à l'État ? Depuis 20 ans, ces coopératives dans bon nombre de pays sont devenues autonomes ou sont en train de le devenir (Fall, 2007 ; Develtere, 1998).
3. Les **coopératives dites « communautaires »** apparues généralement en même temps que les deux catégories précédentes, soit dans la vague des années 1970 et 1980, font partie des dernières générations : elles sont plus informelles, elles fonctionnent surtout au niveau du microdéveloppement, elles sont souvent des précoopératives liées à des OCI (comme DID ou SOCODEVI au Québec). Moteur de leur dynamisme :

souvent les femmes. Caractéristique qui les distingue des autres : leur proximité des communautés locales (Ndeye, 2008).

Quant au rapport entre coopératives du Nord et du Sud au sein de l'ACI, il semblerait qu'une tendance assez forte met l'accent sur les coopératives « communautaires » ; sur la priorité de l'aide aux femmes ; sur le développement des communautés locales en milieu rural ; sur l'autonomie des grandes coopératives avec leur État national ; sur l'encouragement des coopératives du Nord à appuyer le mouvement coopératif au Sud – selon le principe de l'intercoopération – à partir d'OCI inscrites dans la mouvance coopérative (ce que SOCODEVI et DID au Québec réalisent). Le tout s'inscrivant dans une perspective de développement local durable qui évite de « tomber sous la coupe des bureaucraties responsables de l'aide publique des pays donateurs » (Thodarson, 1990, p. 23). De plus, dans les développements récents, le commerce équitable générateur de coopératives au Sud peut s'inscrire dans la mouvance de l'ACI sensible à cette dynamique tout comme à celle des mutuelles de santé, notablement en Afrique où les lacunes en matière de services publics de santé ont été fortement ressenties par la « secousse sismique » des programmes d'ajustement structurel (PAS). Dossier à suivre.

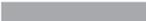
NOTES

1. Nous avons vécu de l'intérieur ce congrès de Vienne, où des délégués de la CSN et de la FTQ y étaient. Grâce à la CSN et à deux conseillers de l'exécutif en matière internationale, nous avons pu nous y inscrire, observer les délibérations et faire une série d'entrevues et de rencontres avec des informateurs clés.
2. Cette partie sur la FIPA s'inspire d'une recherche exploratoire entreprise à l'ARUC-Université du Québec en Outaouais (Doucet et Favreau, 2008).
3. Cette partie sur l'ACI s'inspire d'une recherche exploratoire entreprise à l'ARUC-Université du Québec en Outaouais (Ouedraogo et Favreau, 2008).



En guise de conclusion

Nouveaux acteurs, nouveaux défis, nouvelles solidarités



AU SUD, L'ENTRÉE EN SCÈNE DE NOUVEAUX ACTEURS

Nous l'avons dit dans l'introduction, en matière de développement, l'influence décisive est entre les mains des multinationales, des grandes organisations internationales et des États des pays du Nord (Bartoli, 1999). Cependant, nous avons vu que les formes qu'a prises la solidarité internationale dans les deux dernières décennies ont changé la donne avec l'émergence à l'avant-scène de nouveaux acteurs : des OCI, des organisations paysannes, des syndicats de travailleurs, des entreprises collectives et, plus particulièrement, celles qui évoluent dans la foulée du mouvement coopératif. Nous avons tenté de démontrer tout au long de cet ouvrage que ces organisations sont parties prenantes d'initiatives locales, nationales et internationales soutenant à des degrés divers le développement,

la justice sociale et la démocratie. Mais ces initiatives sont aussi traversées par des tensions et des contradictions. Les OCI sont particulièrement concernées à cet égard étant donné leur cohabitation active récurrente avec les pouvoirs publics de leur pays respectif. Elles ont des choix à faire.

AU NORD, LA REDÉFINITION DU RÔLE DES OCI : PRESTATION DE SERVICES OU COMBAT POUR LE DÉVELOPPEMENT

Il faut bien voir que le monde des OCI n'est pas monolithique. On y trouve de tout, depuis celles qui n'hésitent pas à « surfer » sur le misérabilisme jusqu'à celles qui misent sur une éducation au développement du public et donc du développement d'une solidarité consciente et active dans les pays du Nord. Certaines se contentent de sous-traiter les agences publiques de développement international telles que l'ACDI et, depuis peu, les grandes fondations privées (Armony, 2007); d'autres se préoccupent de développer leur marge d'autonomie et de démocratie pour accroître leur capacité de soutenir des dynamiques de développement dans les pays du Sud. Certaines OCI et ONG sont **plus ou moins démocratiques**, ayant progressivement évacué leurs militants au profit de professionnels; **plus ou moins autonomes** puisque dépendantes d'un financement public à la hauteur de 80 ou 90% lequel menace sérieusement leur marge de manœuvre; **plus ou moins « professionnalisantes »** parce qu'elles ne mènent pas la réflexion politique qui s'impose sur la place des professionnels dans leur organisation; **plus ou moins politisées** étant davantage des PME de la coopération internationale misant sur leur expertise plutôt que l'expression d'un mouvement branché sur la mobilisation sociale.

Certaines OCI choisissent d'influencer les dispositifs publics de coopération en affichant une autonomie de vision et de pratique. Elles refusent la logique de subordi-

nation qui conduit certains organismes de coopération à n'apporter au Sud que des réponses techniques à des enjeux politiques. Dans un contexte où les États sociaux, partout au Sud, sont à reconstruire (Favreau et Fall, 2007), le travail structurant en matière de coopération internationale consiste à s'organiser dans des secteurs ayant des impacts sur les politiques de développement au lieu de se laisser prendre au jeu d'un travail uniquement technique qui ne remet en cause ni les paradigmes conservateurs de l'appui au développement, ni les bases des inégalités.

Les OCI du Nord comme les ONG du Sud risquent d'être confinées dans la fonction d'agence d'exécution de politiques de développement définies par d'autres acteurs. Dans des situations de raréfaction des ressources allouées à la coopération internationale, la tentation est grande pour certaines OCI et ONG de développer des stratégies de survie au prix d'un renoncement partiel ou total à leur identité fondatrice. Sous prétexte d'une professionnalisation du dispositif d'intervention, l'engagement citoyen cède la place à la technocratie, la marge d'innovation se restreint et les valeurs démocratiques se perdent au nom du réalisme avec le résultat que les populations censées être bénéficiaires de cette coopération passent du statut de partenaires à celui de clients (Thède et Tremblay, 2007; Le Naëlou et Freyss, 2004).

Certaines OCI du Nord et des ONG du Sud qui combattent pour le développement en capitalisant sur plusieurs décennies de partenariat de longue durée derrière elles, tout en gérant en partie des politiques de caractère public, sont certainement devenues des interlocuteurs incontournables (Laroche, 2003) parce qu'elles ont développé au sein du mouvement citoyen international en émergence (Wieviorka, 2003) des créneaux porteurs :

- a) en concentrant davantage leurs ressources pour avoir une certaine portée lors d'événements internationaux initiés par le mouvement « altermondialiste »;

- b)* en faisant appel aux militants de l'organisation (et non aux seuls professionnels) pour pouvoir dégager des alternatives concrètes aux propositions émanant des arcanes des grandes institutions économiques internationales ;
- c)* en contribuant à l'élaboration de nouvelles normes de droit public international ;
- d)* en opérant davantage en mode de coalitions intersectorielles réunissant des organisations actives dans l'environnement, la santé publique, l'agriculture, etc.
- e)* en diversifiant leur géographie notamment en Asie et en Afrique et en se multipliant de sorte que leur nombre a beaucoup progressé dans la dernière décennie ;
- f)* en élargissant l'éventail des thèmes qu'ils traitent et en développant une polyvalence d'interventions.

LA RECONSTRUCTION D'ÉTATS SOCIAUX AU SUD

Renouer avec la perspective politique de reconstruire les États sociaux dans les pays du Sud est également un impératif. Pour cela, la dynamique actuelle fournit quelques pistes ou voies de passage : la reconstruction au Sud de l'État social, dans la majorité des cas, passe par des voies qui relèvent du niveau « méso » beaucoup plus que du niveau « macro » (sauf exception comme le Mali par exemple), c'est-à-dire par l'apport des diasporas, des gouvernements locaux innovateurs (pour l'instant très minoritaires), des ONG locales et des OCI, des organisations syndicales, des organisations paysannes, des entreprises collectives, etc. C'est par là pour beaucoup que passe la reconstruction de l'État social dans un processus de très longue durée... qui suppose qu'on se débarrasse simultanément des régimes autoritaires...

Les différences d'un pays à l'autre dans le Sud et d'un continent à l'autre sont majeures, notamment si l'on compare l'Afrique et l'Amérique latine. L'asymétrie quant au développement, à la démocratie et au développement d'un État social est fortement marquée. Les figures sont fortement contrastées et nos études comparatives doivent l'être aussi. L'indice de développement humain (IDH) est très révélateur de ces contrastes : en vertu de l'IDH, l'Afrique de l'Ouest évolue dans les wagons de queue (sur 176 pays, le classement du Mali ou du Sénégal ou du Burkina Faso... c'est 155^e, 160^e et même 175^e pour le Niger). L'Amérique latine, quand il s'agit du cône Sud, est presque une autre planète : le Chili est classé 33^e par exemple. Sans compter que, dans les pays les plus faibles, c'est le FMI et la BM plus que leur État respectif qui dictent la conduite.

Dans la dernière décennie, les changements se sont bousculés dans les pays du Sud qui constituent les terrains d'observation du réseau de recherche que nous coordonnons, le réseau international Création de richesse en contexte de précarité (CRCP). Par exemple, des expériences comme Villa el Salvador au Pérou connaissent des développements complètement insoupçonnés : l'arrivée d'investisseurs privés étrangers et le développement spectaculaire de certains entrepreneurs populaires dans le commerce de détail pour les ménages (centres d'achat, supermarchés...). Plus généralement, les anciens bidonvilles sont en passe de devenir des villes émergentes (Enriquez, 2008). Autre exemple en Afrique, la migration importante de Chinois dans un grand nombre de villes africaines est en train de bouleverser tout le commerce local et l'économie populaire de ces villes. En outre, le monde des ONG est de plus en plus différent, aux prises avec la montée d'ONG religieuses fondamentalistes protestantes et musulmanes (Cohen, 2003).

Il est risqué d'essayer de comprendre l'État social au Sud à partir des seuls pays émergents comme le Brésil, l'Afrique du Sud ou l'Inde qui sont beaucoup plus avancés au plan politique et économique et plus proches des

États du Nord à plusieurs points de vue. Il faut prendre véritablement en compte les conditions matérielles, économiques, politiques et culturelles propres à chacun des pays où se pose la question de la construction de l'État social par les organisations économiques populaires, par les mouvements sociaux, par les ONG, etc. La recherche doit rendre compte de ces différences et de ce qu'elles induisent au plan politique, économique et social dans le développement d'alternatives pour éviter que le discours de la solidarité internationale se réduise à des consensus mous et à des affirmations trop générales pour éclairer les pratiques.

LE NORD ET LE SUD : LE DIFFICILE DIALOGUE INTERCULTUREL ET L'INCERTAINE RÉCIPROCITÉ

Dans l'expérience québécoise, l'évolution a fait en sorte qu'on a assez bien compris que la mondialisation en cours obligeait à relever le **défi de multiplier les échelles d'intervention et d'en tenir compte** pour passer du travail d'organisation au plan local à l'action à l'échelle nationale et internationale. Mais on a moins bien compris les contraintes du dialogue interculturel. Notre culture, si elle est démocratique, est néanmoins très centrée sur des résultats à court terme et respecte des règles bien établies. Nous souhaitons la réciprocité, mais notre soutien financier dans les pays du Sud, même à partir d'organisations sœurs (entre syndicats, entre coopératives, entre organisations paysannes) établit un rapport de dépendance. Qui paie les voyages des gens du Sud vers des congrès se déroulant au Nord? Qui permet à des projets engagés dans une logique de subsistance de se diriger vers des processus d'accumulation? Qui assume la direction des organisations internationales? Ces questions concrètes et récurrentes sont révélatrices des difficultés du dialogue interculturel Nord-Sud.

Le mouvement « altermondialiste » n'y échappe pas même s'il mise sur des valeurs d'ouverture, de diversité, de démocratie et de solidarité. Tout en étant porteur d'une nouvelle culture politique qui souhaite se démarquer des systèmes de pensée totalisants de l'histoire sociale récente, il n'en demeure pas moins pour l'instant surtout une initiative du Nord et de quelques pays émergents du Sud : Brésil, Inde et Afrique du Sud. Le fait que les financements transitent du Nord vers le Sud, la coopération peut viser la réciprocité, mais celle-ci demeure incertaine. L'inégalité des ressources pose à cette échelle les mêmes défis que l'établissement de partenariats dans nos sociétés entre des organisations aussi différentes que des institutions de service public et des organismes communautaires. Il y a là un **impensé politique** à prendre en charge et surtout un terrain d'expérimentation à développer pour les OCI et les organisations désireuses de s'engager dans ce type de coopération solidaire.

LES NOUVEAUX DÉFIS

Nous savons aujourd'hui ce que la montée en puissance de la mondialisation néolibérale a favorisé. Ce qui en découle **pour le développement des communautés**, c'est l'obligation d'ouverture à de **multiples alternatives à différents niveaux** dans le contexte de l'évolution actuelle d'un capitalisme financier de plus en plus mondialisé qui creuse les inégalités et en installe de nouvelles. Ce qui provoque des crises à différents niveaux. Par exemple, la crise énergétique liée aux aléas du pétrole sur la scène internationale souligne la nécessité d'un approvisionnement énergétique diversifié et constitue, pour les communautés, un enjeu majeur tant du point de vue économique que du point de vue social. D'autre part, la conquête des marchés par des pays émergents comme l'Inde et la Chine provoquent des transformations de certains secteurs à l'échelle

internationale: par effet d'entraînement, l'enjeu qui se constitue est, pour certaines régions et communautés, celui de l'affaiblissement des économies populaires locales. La crise agroalimentaire de son côté menace l'agriculture familiale, rend difficile la traçabilité des produits et donc leur qualité, etc. Enjeu: la souveraineté alimentaire mais aussi la sécurité alimentaire. Tout cela dans des secteurs socioéconomiques stratégiques.

À NOUVEAUX DÉFIS, NOUVELLES SOLIDARITÉS

Au fil de cet ouvrage se détachent quatre axes majeurs de la coopération internationale de proximité :

1. La démocratie dans et par les communautés dans la perspective de la reconstruction d'États sociaux: soutien aux mouvements sociaux (de travailleurs, paysans, coopératifs, femmes, associatifs...) qui font la promotion de droits sociaux; soutien aux organisations de défense et de promotion des droits humains; soutien aux initiatives innovatrices de gouvernements locaux...
2. Des alternatives économiques dans la perspective d'une justice économique internationale: soutien au développement d'entreprises collectives; soutien au contrôle des communautés sur leurs ressources naturelles; appui aux organisations de développement local et aux réseaux de commerce équitable...
3. Le développement de l'infrastructure des communautés (services de base) et leur organisation sociale (des associations et services d'éducation, des mutuelles de santé et de services sociaux...).
4. La construction de la paix en soutenant le développement de mouvements démocratiques locaux, de comités de surveillance d'élections...

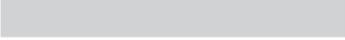
L'Appel des Rencontres du Mont-Blanc¹ (extraits)

«Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et bien intentionnés puisse changer le monde. De fait, c'est la seule force qui y soit parvenue», disait la célèbre anthropologue Margaret Mead. [...] L'ensemble des défis qui se posent à l'humanité nous conduit à **l'urgence de mettre en place un New Deal planétaire** [...] Il nous apparaît absolument nécessaire, en effet, que les États nationaux et les acteurs de la société civile mondiale en émergence – entreprises privées, économie sociale, syndicats, organisations non gouvernementales (ONG) – aient des lieux de délibération pour instaurer un dialogue social dans les grandes instances internationales de régulation économique...

<www.rencontres-montblanc.coop/564-L_Appel_du_Mont_Blanc_en_faveur_de_l_Economie_Sociale>

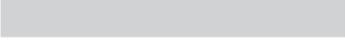
1. «Les Rencontres du Mont-Blanc» est une initiative lancée par des dirigeants de grandes entreprises collectives françaises, rejoints par la suite par des organisations d'autres pays dont notamment des organisations syndicales et coopératives du Québec.

La liberté de travail autour de ces axes et la perspective de mettre en place un *New Deal* planétaire a cependant un prix pour chacune des organisations qui font de la coopération internationale de proximité : l'autonomie politique qui est liée à un financement propre significatif ; des associations démocratiques (et pas seulement professionnalisantes) ; des partenariats avec des organisations du Sud dans la durée ; des espaces de réciprocité dans le dialogue interculturel et dans les débats entre associations citoyennes du Nord et du Sud...



Principaux acronymes

ACI	Alliance coopérative internationale
AQOCI	Association québécoise des organismes de coopération internationale
ARUC/DTC	Alliance de recherche université-communauté/ Développement territorial et coopération
ARUC-ISDC	Alliance de recherche université-communauté/ Innovation sociale et développement des communautés
BIT	Bureau international du travail
CQCM	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
CSI	Confédération syndicale internationale
FIPA	Fédération internationale des producteurs agricoles
FMI	Fonds monétaire international
IFAN	Institut fondamental d’Afrique noire
MOST	Programme pour la Gestion des transformations sociales (UNESCO)
OMC	Organisation mondiale du commerce
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RIPESS	Réseau intercontinental de promotion de l’économie sociale et solidaire
RQIIAC	Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire
SOCODEVI	Société de coopération pour le développement international
UPA-DI	Union des producteurs agricoles – Développement international



Bibliographie

- Agence canadienne de développement international (ACDI) (2005). *Énoncé de politique internationale du Canada. Fierté et influence: notre rôle dans le monde – Développement*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 37 p.
- Anielski, M. (2001). *Alberta Sustainability Trends 2000. The Genuine Progress Indicators Report 1961 to 1999*, Vancouver, Pembina Institute.
- Armony, V. (2007). « Les nouveaux philanthropes: une certaine idée de l'aide », dans B. Badie et S. Tolotti, *L'État du monde, 2008*, Paris et Montréal, La Découverte et Boréal, p. 94 à 97.
- Association d'économie financière (AEF) (2007). *Rapport moral sur l'argent dans le monde*, 13^e édition, Paris, Édition de l'Association d'économie financière en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations.
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) (2006). *La Coopération internationale canadienne depuis 1985. Tendances et Perspectives*, Montréal, AQOCI.
- Assogba, Y. et L. Fréchette (2007). « Le développement des communautés en Afrique de l'Ouest », dans D. Bourque et al., *L'organisation communautaire, fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », p. 383-401.
- Bairoch, P. (1997). *Victoires et déboires III – Histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Gallimard.
- Bartoli, H. (1999). *Repenser le développement, en finir avec la pauvreté*, Paris, UNESCO/Économica.

- Beaud, M. (2000). *Histoire du capitalisme de 1500 à 2000*, Paris, Seuil.
- Boulianne, M. et E. Beaulieu (2004). « Mouvement des femmes, économie solidaire et développement local en Amérique latine », dans L. Favreau, G. Larose et A.S. Fall, *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec et Karthala, p. 130-157.
- Boulianne, M. et L. Favreau (2000). *Coopération Nord-Sud et économie sociale: l'expérience de l'ONG Plan Nagua (1969-2000)*, Cahiers de la CRDC, n° 15, Université du Québec en Outaouais, 55 pages.
- Bourque, D., Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette (2007). *L'organisation communautaire, fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques ».
- Braudel, F. (1985). *La dynamique du capitalisme*, Paris, Champs/Flammarion.
- Bureau international du travail (2002). *Travail décent et économie informelle: sixième question à l'ordre du jour*, Genève, Conférence internationale du travail, 90^e session.
- Castel, O. (2002). *Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives ?*, Paris, La Découverte.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Castells, M. (1998). *End of Millenium*, Oxford, Blackwell Publishers.
- Cohen, S. (2003). *La résistance des États*, Paris, Seuil.
- Comeau, Y. et M. Boulianne (2007). « Enjeux et défis de l'organisation communautaire en Amérique latine », dans D. Bourque et al., *L'organisation communautaire, fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », p. 403-418.
- Copans, J. (2006). *Développement mondial et mutations des sociétés contemporaines*, Paris, Armand Colin.
- Defourny, J. (2002). *Les coopératives en Belgique: un mouvement d'avenir*, Bruxelles, Éditions Luc Pire.
- Defourny, J., P. Develtere et B. Fonteneau (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. « Ouvertures économiques ».
- Demoustier, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Alternatives économiques/Syros.
- De Ravignan, A. (2007). « Du Nord au Sud, des communes solidaires », *Alternatives internationales*, juin, p. 67-69 ; 74-75.
- Desoto, H. (1994). *L'autre sentier*, Paris, La Découverte.
- Develtere, P. (1998). *Économie sociale et développement: les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Bruxelles, De Boeck Université.

- Doucet, C. et L. Favreau (2006). *Dakar 2005 : l'émergence d'un réseau international d'économie sociale et solidaire*, Gatineau, Cahier de la CRDC, Université du Québec en Outaouais, 130 pages.
- Doucet, C. et L. Favreau (2007). « Les diasporas ouest-africaines, agents de développement? », dans L. Favreau et A. Salam Fall, *L'Afrique qui se refait*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », p. 243-270.
- Doucet, C. et L. Favreau (2008). *La Fédération internationale des producteurs agricoles : une étude exploratoire*, Gatineau, Cahier de l'ARUC-ISDC, Université du Québec en Outaouais.
- Durning, A. (1989). « Mobiliser les communautés de base », dans L. Brown (dir.), *L'état de la planète*, Paris, Économica, p. 253-284.
- Enriquez, D. (2008). *La transformation des bidonvilles péruviens en nouvelles villes émergentes : de la solidarité sociale à la création de marchés*. Mémoire de maîtrise en études urbaines, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Fall, A.S. (2007). « Le renouvellement des dynamiques coopératives africaines : les coopératives d'habitat au Sénégal », dans L. Favreau et A.S. Fall, *L'Afrique qui se refait*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », p. 121-139.
- Fall, A.S., L. Favreau et G. Larose (dir.) (2004). *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation : quelles alternatives? Mondialisation, société civile, États, démocratie et développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques ».
- Fardeau, J.-M. (2005). « Les défis à relever », *L'Économie politique*, n° 25, p. 22-29.
- Favreau, L. (2008). *Entreprises collectives, les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques ».
- Favreau, L. et L. Fréchette (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques ».
- Favreau, L. et L. Fréchette (2003). « Organisation sociale et développement économique : un parc industriel à Villa el Salvador, Lima, Pérou », dans J.M. Fontan, J.L. Klein et B. Lévesque, *Reconversion économique et développement territorial*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », p. 317-332.
- Favreau, L., R. Lachapelle et G. Larose (2003). « L'économie sociale dans une perspective Nord-Sud », *Économie et Solidarités*, numéro hors série.
- Favreau L., G. Larose et A.S. Fall (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Paris et Québec, Presses de l'Université du Québec et Karthala.

- Favreau, L. et A. Salam Fall (dir.) (2007). *L'Afrique qui se refait*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- Favreau, L. et S. van Kemenade (2000). «Coopération Nord/Sud et économie sociale: l'expérience de l'ONG Développement et paix (1967-2000)», *Économie et Solidarités*, vol. 31, n° 2, p. 19-40.
- Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2004). *Partenariats municipaux de la FCM: un guide pratique pour une coopération municipale réussie*, Ottawa, Fédération canadienne des municipalités.
- Fonteneau, B., M. Nyssens et A.S. Fall (1999). «Le secteur informel: creuset de pratiques d'économie solidaire?», dans J. Defourny, P. Develtere et B. Fonteneau, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. «Ouvertures économiques», p. 159-178.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) (2001). *Résister et construire*, <www.uqo.ca/ries2001>.
- Gueslin, A. (1998). *L'invention de l'économie sociale, idées, pratiques et imaginaires coopératifs et des mutualistes dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Économica.
- Guilhot, N. (2006). «De sulfureux philanthropes», Entrevue de X. de la Vega avec le sociologue Guilhot, *Revue des sciences humaines* (grands dossiers, numéro 2), mars-avril-mai, p. 53-55.
- Houtard, F. (2003). «Forces et faiblesses de l'altermondialisation», *Le Monde diplomatique*, novembre, p. 16-17.
- International Labour Organization (ILO) (1998). *Social Exclusion: An ILO Perspective*, Research Series, n° 111, Genève, ILO.
- Jean, B. (2007). «Vers un développement territorial solidaire et durable». Communication au Colloque international de développement territorial durable, USC, Florionapolis, Brésil, 21 pages.
- Jobin, J. (2004). «L'engagement des villes québécoises au Sud: la filière de l'Union internationale des villes et des pouvoirs locaux (IULA)», dans A.S. Fall, L. Favreau, L. et G. Larose, *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Paris et Québec, Karthala et Presses de l'Université du Québec, p. 286-290.
- Kaldor, M., H. Anheir et M. Glasius (dir.) (2003). *Global Civil Society 2003*, Londres, Oxford University Press.
- Konaté, M., P. Simard, C. Giles et L. Caron (1999). *Sur les petites routes de la démocratie, expérience d'un village malien*, Montréal, Écosociété.
- Lachapelle, R. (2008). *Organisation communautaire en CSSS-CLSC au Québec et associations communautaires de santé au Mali (ASACO), une étude comparative en développement des communautés*, Gatineau, Cahier de l'ARUC-ISDC, Université du Québec en Outaouais.
- Laïdi, Z. (2003). *La grande perturbation*, Paris, Flammarion.
- Laroche, J. (dir.) (2003). *Mondialisation et gouvernance mondiale*, Paris, Presses universitaires de France (entrevue dans *Alternatives économiques*, numéro hors série, n° 59, 2004, p.18).

- Latouche, S. (2003). *Justice sans limites*, Paris, Fayard.
- Lautier, B. (1994). *L'économie informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte.
- Lavergne, R. (ACDI) (2006). *Agenda international d'efficacité de l'aide (AIEA), société civile et économie sociale*. Conférence dans le cadre de l'Université d'été du GESQ, le 7 juin 2006 à l'Université du Québec à Montréal, Montréal.
- Leblanc, N. (2007) «La coopération est la seule voie possible», *Territoires*, n° 477, dossier sur la coopération décentralisée, Paris, ADELS, p. 25.
- Lebret, L.-J. (1961). *Dynamique concrète du développement*, Paris, Éd. Ouvrières.
- Le Naëlou, A. et J. Freyss (2004). «ONG : les pièges de la professionnalisation», *Revue Tiers Monde*, Paris, Presses universitaires de France, octobre-décembre, p.727-866.
- Lévy, M. (2000). «Comment renouveler les politiques de coopération au développement?», *Esprit*, juin, n° 264, p. 79-99.
- Lévy, M. (2007). «Repolitiser la coopération décentralisée», *Territoires*, n° 477, dossier sur la coopération décentralisée, Paris, ADELS, p. 20-23.
- Lipietz, A. (1989). *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.
- Lipietz, A. (1999). *Qu'est-ce que l'économie politique? La grande transformation du XX^e siècle*, Paris, La Découverte.
- Macquet, P. (2004). «Profils sociaux des entrepreneurs populaires et développement des communautés au Pérou», dans A.S. Fall, L. Favreau et G. Larose, *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques», p. 160-175.
- Makungu, N. (2008). *La gestion collective de l'offre au Québec dans les productions à risques, étude exploratoire*. Gatineau, Cahier de l'ARUC et de la CRDC, Université du Québec en Outaouais, 15 pages.
- Maldonado, C. (2001) *Le secteur informel en Afrique face aux contraintes légales et institutionnelles*, Genève, Bureau international du travail.
- Martin, D., J.L. Metzger et P. Pierre (2003). *Les métamorphoses du monde, sociologie de la mondialisation*, Paris, Seuil.
- Massiah, G. (2005). «Un projet pour le mouvement altermondialiste», *L'Économie politique*, n° 25, p. 49-58.
- McSween, N. (2007). *Le commerce équitable en Afrique de l'Ouest*, Gatineau, Cahier de la CRDC, Université du Québec en Outaouais, 28 pages.
- McSween, N. et L. Favreau (2004). *L'Organisation internationale du travail, l'économie sociale et la mondialisation : l'OIT, une « alliée de choix » de la mouvance altermondialiste?*, Gatineau, Cahier de la CRDC, Université du Québec en Outaouais, 49 pages.

- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada (MAECI) (1995). *Le Canada dans le monde. Le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada* (chapitre VI « Aide internationale »). En ligne : <www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/menu-fr.asp>.
- Ministère des Relations internationales (MRI) (2005). *Le Québec au cœur du monde : l'engagement du gouvernement du Québec dans la solidarité internationale*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Ndeye, S. (2008). *Microfinance et création de richesses : entre logiques domestiques et performances*. Thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, Montréal.
- Ndiaye, S. (2005). *Économie populaire et développement local en contexte de précarité : l'entrepreneuriat communautaire au Sénégal*. Thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, Montréal. Disponible à la CRDC (Université du Québec en Outaouais).
- Nez, H., sous la direction de L. Favreau (2006). *Coopération Nord-Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Équiterre (1993-2005)*, Gatineau, CRDC, 49 pages.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2005). *La coopération internationale canadienne depuis 1985. Tendances et perspectives*, p. 7, Genève, OCGE.
- Ouedraogo, S. et L. Favreau (2008). *L'Alliance coopérative internationale, une étude exploratoire*, Gatineau, Cahier de l'ARUC-ISDE, Université du Québec en Outaouais.
- Paugam, S. (2007). *Repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France.
- Perroux, F. (1981). *Pour une nouvelle philosophie du développement*, Paris, Aubier/UNESCO.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2003). « Les Objectifs du Millénaire pour le développement. Un pacte entre les Pays pour vaincre la pauvreté », dans PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Économica.
- Proulx, N. et L. Favreau (2007). *Solidarité et coopération internationale de proximité : enjeux, initiatives, retombées*, Gatineau, Cahier de l'ARUC-ISDC, Université du Québec en Outaouais, 20 p.
- Rist, G. (1996). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de sciences politiques.
- Rouillé d'Orfeuil, H. (2006). *La diplomatie non gouvernementale. Les ONG peuvent-elles changer le monde ?*, Montréal, Enjeux planète.
- Ruano-Borbalan, J.-C. (2003). « La société civile entre mythes et réalités », *Sciences humaines*, n° 2, mai-juin, p. 94-99.
- Ryfman, P. (2007). « Les frontières de l'humanitaire, mutations et adaptations à l'ère de la globalisation », dans S. Paugam, *Repenser la solidarité*, Paris, Presses universitaires de France.

- Sachs, I. (1997). *L'écodéveloppement, stratégies pour le XXI^e siècle*, Paris, Syros.
- Sen, A. (2000). *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil.
- Servet, M. (2005). « Pauvreté et lutte contre les inégalités : un regard sur les politiques nationales et les organisations internationales ». Conférence d'ouverture du Colloque étudiant du CRISES, dans Y. Comeau, *Les innovations sociales : émergence, processus de construction et diffusion*, Cahier du CRISES, Université Laval.
- Thède, N. et D. Tremblay (2007). « Les ONG québécoises et canadiennes : le rêve d'une innovation sans risque », dans L. Favreau et A.S. Fall, *L'Afrique qui se refait*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 310-325.
- Thordarson, B. (1990). *Miser sur l'action à la base : les coopératives dans le développement mondial/Banking on the Grass Roots: Cooperatives in Global Development*, Ottawa, L'Institut Nord-Sud, 32 p.
- Vershavé, F.-X. et A.-S. Boigallais (1994). *L'aide publique au développement*, Paris, Syros.
- Wieviorka, M. (dir.) (2003). *Un autre monde... voix et regards*, Paris, Balland.
- Whitaker, C. (2003). *Où va le mouvement altermondialisation ?*, Paris, La Découverte.
- Whitaker, C. (2006). *Changer le monde, nouveau mode d'emploi*, Paris, Les éditions de l'Atelier.

POUR EN SAVOIR PLUS : QUELQUES RÉFÉRENCES INCONTOURNABLES

Économie du développement (général)

- Bairoch, P. (1997). *Victoires et déboires III (histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours)*, Paris, Gallimard.
- Bartoli, H. (1999). *Repenser le développement, en finir avec la pauvreté*, Paris, UNESCO/Économica.
- Braudel, F. (1985). *La dynamique du capitalisme*, Paris, Champs/Flammarion.
- Copans, J. (2006). *Développement mondial et mutations des sociétés contemporaines*, Paris, Armand Colin.
- Vershavé, F.-X. et A.-S. Boigallais (1994). *L'aide publique au développement*, Paris, Syros.

Économie informelle et économie populaire

- Bureau international du travail (BIT) (1999). *Un travail décent. Rapport du directeur général*, Genève, BIT.
- Desoto, F. (1994). *L'autre sentier*, Paris, La Découverte.
- Fonteneau, B., M. Nyssens et A.S. Fall (1999). «Le secteur informel : creuset de pratiques d'économie solidaire ?», dans J. Defourny, P. Develtere et B. Fonteneau, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. «Ouvertures économiques», p. 159-178.
- Lautier, B. (1994). *L'économie informelle dans le tiers-monde*, Paris, La Découverte.
- Maldonado, C. (2001). *Le secteur informel en Afrique face aux contraintes légales et institutionnelles*, Genève, BIT.
- Ortiz, H. (1994). *Las organizaciones economicas populares (semillas pequenas para grandes cambios)*, Lima, Servicios Educativos El Agustino.
- Peemans, J.-P. (1997). *Crise de la modernisation et des pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan.

Économie sociale et solidaire dans une perspective Nord-Sud et Sud-Sud

- Defourny, J., P. Develtere et B. Fonteneau (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. «Ouvertures économiques».
- Demoustier, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Alternatives économiques/Syros.
- Develtere, P. (1998). *Économie sociale et développement : les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Bruxelles, De Boeck Université.
- Fall, A.S. et L. Favreau (2003). «Création de richesse en contexte de précarité : une comparaison Nord-Sud et Sud-Sud», *Économie et solidarités*, vol. 34, n° 1, p. 168-178.
- Favreau, L. (2008). *Les entreprises collectives, les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques», 300 p.
- Favreau, L. et A.S. Fall (2007). *L'Afrique qui se refait*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- Favreau, L. et L. Fréchette (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques», 286 p.

ONG et coopération Nord-Sud

- Bourque, D., Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », 540 p.
- Castel, O. (2004). « Les associations de solidarité internationale dans la coopération Nord-Sud : un développement dépendant ? », dans L. Favreau et al. (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », p. 324-345.
- Favreau, L., G. Larose et A.S. Fall (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques ».
- Ryfman, P. (2007). « Les frontières de l'humanitaire : mutations et adaptations des ONG à l'ère de la globalisation », dans S. Paugam, *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France, p. 819-835.
- Thède, N. et D. Tremblay (2007). « Les ONG québécoises et canadiennes : le rêve d'une innovation sans risque », dans L. Favreau et A.S. Fall, *L'Afrique qui se refait*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », p. 310-325.

Mouvement citoyen international

- Castel, O. (2002). *Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives ?*, Paris, La Découverte.
- Doucet, C. (coord.) et L. Favreau (dir.) (2006). *Dakar 2005 : l'émergence d'un réseau international d'économie sociale et solidaire*, Gatineau, Cahier de l'Alliance de recherche université-communauté/ Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC), Université du Québec en Outaouais, 141 p.
- Fall, A.S., L. Favreau et G. Larose (dir.) (2004). *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation : quelles alternatives ? Mondialisation, société civile, États, démocratie et développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques ».
- Laidi, Z. (2003). *La grande perturbation*, Paris, Flammarion.

**Alliance de recherche et site en développement international
à l'Université du Québec en Outaouais**

*Alliance de recherche université-communauté/Innovation sociale
et développement des communautés (ARUC-ISDC)*

Université du Québec en Outaouais
283, boul. Alexandre-Taché
C.P. 1250, succursale Hull
Gatineau (Qc) J8X 3X7
Téléphone: (819) 595-3900, poste 2247
Télécopieur: (819) 595-2227
aruc-isdc@uqo.ca

Institution

Université du Québec en Outaouais (UQO)

Description

Créée en 2006 et issue d'un projet commun de trois centres de recherche (le CERIS, la CRDC et le CRDT-Université du Québec en Outaouais), l'ARUC-ISDC examine les pratiques innovatrices des communautés locales et des régions en matière de développement de services de proximité, de création d'emplois, de formation de la main-d'œuvre locale et régionale et de revitalisation économique et sociale de milieux en difficulté autour de trois axes: a) le développement social des communautés; b) le développement socioéconomique des communautés et des régions; c) le développement des communautés au plan international (Nord-Sud).

Direction

Lucie Fréchette, professeure au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais et coordonnatrice du CERIS. Coresponsables: Denis Bourque, Martin Robitaille et Louis Favreau.

Site Internet

<www.uqo.ca/aruc>

**Site en développement international de la CRDC
et de l'ARUC-ISDC**
<www.uqo.ca/ries2001>

Institution

Site de la CRDC et de l'ARUC-ISDC à l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Description

À l'origine, ce site était destiné à rendre compte des Rencontres internationales sur la globalisation de la solidarité développées à Lima en 1997 et à Québec en 2001. Depuis 2004, ce site a élargi sa structure et sa vocation. Il a dorénavant comme objectifs principaux de promouvoir la diffusion de la recherche dans le champ du développement international en mettant l'accent sur les innovations sociales dans ce domaine, notamment les nouvelles formes de coopération internationale, les nouveaux mouvements sociaux internationaux, les nouvelles politiques en matière de développement d'entreprises à propriété collective et de développement local au sein des grandes institutions internationales ainsi que les nouveaux réseaux internationaux. Ce site rend compte aussi des événements qui contribuent à de nouvelles mises en réseau au plan international. Il exerce une fonction de veille en cherchant, par ses travaux de recherche, à mettre ces événements en perspective.

À qui s'adresse le site

Il s'adresse à tous les chercheurs, praticiens et étudiants qui s'intéressent au développement international sous l'angle de l'économie sociale et solidaire et à toutes les organisations motivées par un travail de coopération internationale Nord-Sud et Sud-Sud.

Principaux thèmes

Le site est organisé autour de cinq principaux thèmes : les nouvelles formes de coopération internationale ; le développement et la démocratie ; les institutions internationales ; l'économie populaire, l'économie sociale et le développement dans le monde ; les mouvements sociaux internationaux.

Information et outils disponibles sur le site

- Publications à télécharger et références de lectures pertinentes.
- Bulletin d'informations sur les thématiques à l'étude.
- Programme des activités et événements dans le domaine.
- Présentation de réseaux d'économie solidaire québécois et internationaux.

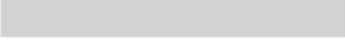


Table des matières

Remerciements	vii
Avant-propos	ix
CHAPITRE 1	
La nouvelle question Nord-Sud	
Le développement à l'heure de la mondialisation néolibérale.....	1
La nouvelle question Nord-Sud.....	2
Les grands défis sociaux de la planète aujourd'hui.....	2
Le débat sur le développement.....	4
L'enjeu majeur du développement : la reconstruction d'États sociaux au Sud.....	10
La politique d'aide au développement des grandes institutions économiques internationales et celle des États du Nord	11
La nouvelle question Nord-Sud : contrer la logique de la dépolitisation en cours.....	14

La mondialisation en cours et les nouvelles coordonnées de la conjoncture politique internationale.....	15
Le nouveau souffle de la mondialisation: les trois clés....	16
Sociétés du Nord et sociétés du Sud: les mutations sociales en cours	17
Une autre mondialisation en émergence: le local et le global.....	18
Développement au Sud: l'entrée en scène de nouveaux acteurs	19

CHAPITRE 2

Les politiques canadiennes de développement international et les organisations de coopération internationale (OCI).....	23
Le Canada dans la coopération Nord-Sud et la Déclaration de Paris: la transformation de l'aide canadienne.....	24
Le contexte institutionnel international et la Déclaration de Paris	28
Les impacts de la politique canadienne sur les pratiques de solidarité internationale.....	29
La nouvelle donne de la coopération internationale: la montée en puissance de la philanthropie.....	30
Le financement de la solidarité internationale: un enjeu politique.....	34
Initiatives des communautés et coopération internationale.....	35

CHAPITRE 3

La coopération internationale du Québec Histoire, fondements, approches et pratiques principales	39
Les OCI du Québec: leur coopération avec le Sud	40
L'apport de la coopération internationale de proximité: des distinctions préalables.....	43
Coopération Nord-Sud: itinéraire au Québec sur plus de 50 ans (1950-2008).....	47
Les ONGD et les défis de la mondialisation.....	53

CHAPITRE 4

La coopération internationale des ONGD et le développement des communautés.....

55

Le développement des communautés par l'organisation communautaire : mise en perspective à partir de l'expérience québécoise 56

Les fondements et sources d'inspiration de l'organisation communautaire dans l'expérience québécoise 57

Les lignes de force de l'organisation communautaire québécoise..... 59

Communautés locales, organisation communautaire et coopération internationale de proximité 62

Le virage socioéconomique des ONGD de la dernière décennie 63

Un nouveau paradigme de développement au sein des OCI depuis la fin des années 1990? 65

CHAPITRE 5

La coopération internationale et l'économie sociale et solidaire.....

71

Les origines et fondements de l'économie sociale 72

Dans les pays du Sud : l'enjeu de l'économie informelle 76

L'économie informelle et l'économie populaire : des notions distinctes..... 77

L'économie populaire : un creuset pour le développement d'entreprises collectives? 79

De l'économie populaire à l'économie solidaire : l'initiative de la « société civile »..... 86

Le premier développement : le chaînon manquant..... 89

L'internationalisation de l'économie sociale et solidaire : l'émergence de nouveaux réseaux..... 91

CHAPITRE 6

La coopération internationale

L'engagement des gouvernements locaux du Nord avec leurs organisations sœurs du Sud dans le développement des communautés	97
Coopération de proximité et jumelages.....	98
Enjeux et retombées	102
Pendant ce temps au Nord	106
Quelques prétextes pour ne pas s'engager	106
Argument n° 1: Mandat ou pas mandat?	107
Argument n° 2: Désintérêt des populations: vrai ou faux?.....	108
Argument n° 3: En avons-nous les moyens?.....	109
Et autres retombées très concrètes... ..	110
Les acteurs de la coopération « décentralisée » ou municipale.....	111
La société civile	111
Les collectivités locales (gouvernements locaux).....	113
Le regroupement des municipalités et associations au plan fédéral.....	115
L'État et la coopération de proximité	117

CHAPITRE 7

Coopération internationale

et mouvement citoyen international	121
Mouvements sociaux et action sociopolitique à l'échelle internationale	122
Un mouvement citoyen international émergeant dans une nouvelle conjoncture politique	123
Forces et faiblesses du mouvement altermondialiste: quel avenir?	129
Les mouvements plus anciens au plan international et leur transformation.....	133
Le mouvement syndical international: l'entrée en scène de la Confédération syndicale internationale (CSI).....	133

Le mouvement paysan et le renouvellement de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)	140
Le mouvement coopératif international et le renouveau de l'Alliance coopérative internationale (ACI).....	149
En guise de conclusion	
Nouveaux acteurs, nouveaux défis, nouvelles solidarités	157
Au Sud, l'entrée en scène de nouveaux acteurs	157
Au Nord, la redéfinition du rôle des OCI: prestation de services ou combat pour le développement ...	158
La reconstruction d'États sociaux au Sud.....	160
Le Nord et le Sud : le difficile dialogue interculturel et l'incertaine réciprocité.....	162
Les nouveaux défis	163
À nouveaux défis, nouvelles solidarités	164
Principaux acronymes	167
Bibliographie	169

A l'heure d'une mondialisation néolibérale qui exacerbe les inégalités entre le Nord et le Sud, la coopération internationale a pris un nouvel essor à la faveur de la montée d'un mouvement citoyen international. Il n'existait pas au Québec d'ouvrage d'ensemble sur cette « autre coopération » qui se distingue de celle des États. Cet ouvrage aborde de front les questions les plus cruciales : quelles ont été ses conditions d'émergence ? Quelles approches utilise-t-elle ? Son soutien favorise-t-il vraiment le développement des communautés au Sud ? Quelles sont les politiques publiques canadiennes en la matière ? Et, surtout, quelle est la contribution effective des OCI, des mouvements sociaux, des entreprises collectives, des gouvernements locaux envers les communautés du Sud ?

L'ouvrage ne se contente pas d'égrainer les réussites de cette « autre » coopération internationale. Il vient fournir les indispensables repères pour examiner les enjeux de la solidarité internationale aujourd'hui et les mettre en perspective. Il met à profit une vingtaine d'années de travaux des auteurs et une longue expérience d'engagement dans ce domaine. Ce livre intéressera les étudiants en développement international, en organisation communautaire et plus généralement en sciences sociales, de même que tous les militants et professionnels engagés dans ce type d'activités avec des pays du Sud.



LOUIS FAVREAU, docteur en sociologie, professeur au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

LUCIE FRÉCHETTE, docteure en psychologie, professeure au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).



RENÉ LACHAPELLE, doctorant en travail social, organisateur communautaire au CSSS de Sorel-Tracy.